

Société française d'histoire d'outre-mer. Revue française d'histoire d'outre-mer. 1916.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

REVUE
DE
L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

LA MISSION DUBOIS DE JANCIGNY
DANS L'EXTRÊME-ORIENT
(1841-1846)

En Chine régnait, depuis la mort de KIA K'ING le 2 septembre 1820, son fils l'empereur TAO KOUANG. A la suite de nombreuses vexations subies à Canton par ses nationaux et de la destruction dans cette ville, en 1839, de 20.243 caisses d'opium par le Commissaire impérial LIN, l'Angleterre avait déclaré la guerre à la Chine. Après le débarquement à Canton des troupes de Sir John Gordon BREMER le 7 janvier 1841, des négociations avaient eu lieu et des arrangements avaient été signés le 20 janvier par le représentant anglais, le Capitaine ELLIOT, par lesquels l'île et le port de Hong-kong étaient cédés à la Couronne britannique ; la Cour de Pe King disgracia KI CHEN chargé des négociations, les hostilités reprirent et le 25 mai 1841 le général Sir Hugh GOUGH s'emparait de la ville et des hauteurs de Canton. La guerre fut transportée au cœur de la Chine et successivement tom-

baient entre les mains des Anglais, Amoy (26 août), Ting Hai, dans la grande Chou san (2 octobre), la citadelle de Tchín Hai, à l'entrée de la rivière de Ning Po (10 octobre), Ning Po même (9 mars 1842).

En Annam, l'empereur MINH MANG, fils de GIA LONG, était mort le 21 janvier 1841 d'une chute de cheval, au moment où la France allait sans doute intervenir pour châtier les bourreaux de ses nombreux missionnaires martyrs ; il avait été remplacé sur le trône par son fils Nguyen phu'o'c, qui allait sous le nom de THIEU TRI poursuivre une politique anti-chrétienne devant forcément amener une action énergique de la France.

Les Indes anglaises, sous le gouvernement de Lord AUCKLAND (1836-42), de Lord ELLENBOROUGH (1842-4), de Lord HARDINGE (1844-8), passaient par une période difficile marquée au début par l'assassinat, en novembre 1841, de Sir Alexander BURNES à Caboul qui fut occupée par le général ELPHINSTONE dont les troupes furent anéanties lorsqu'elles retournaient aux Indes (1842).

Pendant cette période, les Indes néerlandaises sorties de la terrible guerre de Java (1825-1830) étaient administrées par les Gouverneurs généraux, M. Pieter MERKUS (1841-1844) et Jan Jacob ROCHUSSEN (1845-1851).

*
* *

La France, qui avait porté son plus grand effort en Algérie, ne restait pas cependant indifférente aux événements qui se déroulaient dans l'Extrême-Orient, et des esprits avertis s'inquiétaient des débouchés nouveaux que pourrait offrir à notre commerce l'ouverture de la Chine. Le 19 mars et le 16 avril 1840, un avocat à la Cour royale de Paris, A. S. BELLÉE, adressait au Prési-

dent du Conseil des Ministres, M. THIERS, alors Ministre des Affaires étrangères, le programme d'une Mission en Chine ¹. Mais les renseignements directs et exacts nous faisaient défaut ; nous ne les recevions que par l'intermédiaire de nos trop rares navires de guerre qui visitaient hâtivement les ports d'Extrême-Orient au cours d'une mission dans les mers lointaines. Justement à cette époque le capitaine de corvette, Joseph DUCAMPE de ROSAMEL, commandant la *Danaïde*, en mission dans les mers du Sud, de l'Inde et de Chine, envoyait quelques renseignements sur Hong-kong et sur l'expédition anglaise ; il écrivait au Ministre, le 8 octobre 1841 :

En quittant Macao, le 30 Août, pour m'élever vers les côtes N. de la Chine, j'ai jeté l'ancre trois jours dans le port de Hong-kong, aujourd'hui entièrement possession anglaise.

Il est impossible de rencontrer un plus beau havre sous le rapport maritime. Toutes les escadres du monde y seraient en sûreté. Deux entrées également faciles, ouvertes l'une à l'E., l'autre à l'O., le rendent de l'accès le plus commode dans les deux moussons. Malheureusement il est situé trop en dehors de la route directe de Canton. Malgré cet inconvénient, déjà Hong-kong est couvert de navires. La différence du système colonial anglais, tout de liberté, d'avec celui des Portugais, tout de restrictions, a déjà fait affluer une nombreuse population chinoise dans la nouvelle colonie.

Là, pour elle, point de mandarin qui, comme à Macao, fasse sentir au peuple le poids de son autorité. A Hong-kong, le peuple chinois, naturellement vicieux et à la recherche de toutes les jouissances, peut se livrer à ses passions ; aussi les cafés, les boutiques de comestibles, les maisons de jeu, les fumeries d'opium, etc., ont-elles envahi le peu de cases que les autorités ont permis de construire. On s'étonne, en voyant la rapidité avec laquelle s'élèvent les habitations de bambous,

1. Imprimé en 1842. Bib. Nat., O² n 119.

et surtout la persévérance que mettent ces hommes à réparer les démolitions et les dégâts produits soit par les incendies, soit par les ty-foongs.

On peut sans exagération, porter à quatorze ou quinze mille le nombre des Chinois établis à Hong-kong à l'époque actuelle. Je ne compte pas là-dedans une population flottante qui vit sur les bateaux, allant chercher les approvisionnements sur la côte opposée au N. de l'île ou dans les baies voisines. A peine si les cinq ou six cents Anglais qui forment la garnison paraissent au milieu de cette fourmilière dont pas un des membres ne reste inactif.

M. JOHNSTON, gouverneur de Hong-kong, ex-sous-intendant commercial avec M. ELLIOT, emploie quelques centaines de Chinois à faire des routes à travers cette île montagneuse et escarpée. Beaucoup de magasins, pour les plus fortes maisons de commerce anglaises de Canton, ont été construits sur des terrains vendus aussi cher la toise carrée que dans les quartiers les plus recherchés de Paris. La maison Matheson et C^{ie} paye, assure-t-on, 4.000 livres sterling de rente annuelle pour l'achat du petit coin de terrain où sont ses magasins. Les chefs de ces puissantes et riches maisons attendent que les affaires de Chine soient terminées, pour aller s'établir eux-mêmes dans le nouvel entrepôt commercial. Mais, en supposant que l'Angleterre garde Hong-kong, ce point deviendra peut-être de peu d'importance, si, comme on le suppose, Amoy, Chusan et Ning Po sont ouverts au commerce étranger : alors, pour les acquéreurs de ces terrains, il y aura de rudes déceptions ¹.

Le Commandant de ROSAMEL manquait assurément de flair ; de quelle utilité pouvaient être des renseignements, souvent erronés, glanés à la hâte pendant une visite de quelques jours ? Le Gouvernement du roi Louis-Philippe se décida à envoyer une mission spéciale pour étudier sur place la situation dans l'Extrême-Orient. Le départ

1. *Annales maritimes*, I, 1842, pp. 277-9.

de l'*Erigone*, frégate armée de 46 canons dont le capitaine de vaisseau CÉCILLE ¹, nommé par décision du roi en date du 23 octobre 1840 en remplacement du capitaine de vaisseau BONNEFOUX, avait pris le commandement le 9 novembre 1840, devait favoriser ce projet.

*
* *

Le 14 mars 1841, l'amiral DUPERRÉ, Ministre de la Marine ², écrivait au Ministre des Affaires étrangères ³ :

J'avais aussi fait disposer la frégate l'*Érigone* pour remplacer dans les mers de Chine celle que nous avons eu le malheur de perdre. Aujourd'hui votre intention étant d'envoyer dans ces parages un agent chargé d'une mission dans l'intérêt de votre Département, j'ai besoin de connaître vos intentions pour donner une direction et des instructions au Commandant de la frégate.

L'*Érigone* est prête. — Il est même à désirer qu'elle puisse partir prochainement pour se trouver dans les mers de Chine, à l'époque de la saison favorable, qui commence en avril et finit en novembre ⁴.

On fit choix, pour remplir cette mission, de DUBOIS DE JANCIGNY.

1. Jean-Baptiste Thomas Médée CÉCILLE, né à Rouen, le 16 octobre 1787; capitaine de frégate le 30 octobre 1829, capitaine de vaisseau le 17 juin 1838, il fut nommé contre-amiral le 2 juin 1844, vice-amiral le 23 décembre 1847; ambassadeur à Londres, 2 janvier 1849; sénateur 31 décembre 1853; il est mort à Saint-Servan, le 8 novembre 1873.

2. L'amiral Duperré a été Ministre de la Marine à trois reprises différentes : 22 nov. 1834-6 sept. 1836; 12 mai 1839-1^{er} mai 1840; 29 oct. 1840-7 février 1843. Victor Guy, baron DUPERRÉ, né à La Rochelle, le 29 février 1775; mort le 2 novembre 1846.

3. M. Guizot était Ministre des Affaires étrangères depuis le 29 octobre 1840.

4. A moins d'indications contraires, les pièces de ce Mémoire sont tirées des Archives des Affaires étrangères : CHINE, 1841-1846; 1840 à 1844, Janvier-Septembre.

Adolphe Philibert Dubois de Jancigny, né à Paris en 1795, était fils de Jean-Baptiste DUBOIS de JANCIGNY, né à Jancigny (Bourgogne), le 22 mai 1753, mort à Moulins (Bourbonnais), le 1^{er} avril 1808, savant distingué qui fut le premier préfet du Gard. Jancigny était parent du général Damesme qui, sur son lit de mort, le recommanda au gouvernement. Après avoir pris part aux dernières campagnes de l'Empire, Dubois de Jancigny, mis en demi-solde, voyagea jusqu'en 1829 dans les Indes orientales; étant entré au service du roi d'Aoudh, Naçr ed-din Haïdar (1827-1837), en qualité d'aide de camp, il fut chargé par ce prince d'une mission en Europe en 1834-1835¹. Il se fit remarquer par une série d'articles sur l'Asie, donnés à la *Revue des Deux Mondes*²; sa connaissance approfondie des affaires de l'Inde semblait donc le désigner au choix du Ministre des Affaires étrangères pour remplir la double mission politique et commerciale qu'on se proposait d'envoyer en Extrême-Orient. Dubois de Jancigny expose dans la note suivante les questions qu'il paraît devoir étudier.

NOTE SUR LA MISSION PROJETÉE AUX INDES ORIENTALES
ET EN CHINE³

La Mission qui paraît devoir m'être confiée a pour but général de constater l'état actuel des Indes Orientales et

1. Voir *Bul. Soc. Géog. Rochefort*, 1907, p. 305.

2. *Les Indes anglaises*. — I. Affaires de l'Afghanistan. Expédition anglaise au delà de l'Indus, 1^{er} janvier 1840. — II. Système fluvial de l'Indus. Le Scinde, 15 février 1840. — III. L'Afghanistan, Mœurs des Afghans, 15 mars 1840. — IV. L'Hindoustan. Expédition de Khiva. Affaires de Chine, 15 mai 1840. — V. Progrès de la puissance anglaise en Chine et dans l'Inde. Expédition de Chine (1840). L'Inde britannique en 1840, 15 avril 1841.

3. Pièce autogr. signée.

de la Chine sous le point de vue politique et sous le point de vue commercial.

Cette donnée générale embrasse trois grandes questions :

La question de Chine, plus particulièrement dans ses rapports avec l'Angleterre, l'Amérique et la Russie ;

L'état actuel et l'avenir probable des Indes Néerlandaises ;

L'état politique actuel des Indes Anglaises en général et l'avenir probable du commerce de ces contrées, surtout par suite de l'ouverture de la navigation de l'Indus.

Dans la situation présumable des affaires de Chine, d'après les derniers avis reçus, le premier point et le plus important à visiter semble être Macao. Je croirais cependant utile que la Frégate s'arrêtât 48 heures à Singapour, point intéressant situé sur la route, où nous avons un Consul et où il serait possible, à la rigueur, qu'on trouvât des nouvelles qui me détermineraient à me diriger de préférence sur Manille, ou sur un point des côtes de Chine autre que l'embouchure de la rivière de Canton. — En tout cas (et indépendamment des considérations qui rentrent plutôt dans le domaine de la Marine), cette courte relâche à Singapour aurait l'avantage de me placer à l'ouverture de la campagne dans une position intermédiaire entre l'Inde anglaise et la Chine : et, en prenant la précaution d'expédier, dès à présent, par la voie d'Égypte, des instructions précises à notre Consul à Calcutta, il est présumable que je trouverais en arrivant à Singapour une ou plusieurs dépêches de ce Consul me renseignant sur l'état des affaires politiques et commerciales au Bengale au mois de mai ou

commencement de juin prochain et me transmettant les journaux de Bombay et de Madras.

De Singapour, la Frégate ferait voile, selon les circonstances, pour Macao ou directement pour Manille. — Si elle touchait d'abord à Macao, elle ne s'y arrêterait que le temps strictement nécessaire pour s'assurer du véritable état des choses et pour que je pusse conférer avec notre agent consulaire à cette résidence. Elle se dirigerait ensuite sur Manille où je remettrais au Consul général les dépêches du gouvernement et m'entendrais avec ce fonctionnaire sur le but ultérieur de la mission en ce qui touche aux affaires de Chine.

Il serait à désirer que la Frégate pût ensuite me transporter sur les divers points qui ont été successivement atteints par l'expédition anglaise ou du moins dans les parages voisins, de manière à ce que je pusse m'assurer des traces que cette expédition a laissées, de l'impression qu'elle a faite, des résultats politiques et commerciaux qu'elle a obtenus ou qu'elle est en droit de se promettre. — Je devrais, autant que les circonstances le permettraient et dans les limites d'une circonspection rationnelle, me mettre en rapport avec les autorités chinoises et avec des personnes appartenant aux diverses classes de la population aux points principaux de la côte dans le but spécial d'obtenir des renseignemens précis sur le commerce, les ressources, l'état politique du pays et sur la possibilité d'établir, par suite, des relations utiles à notre commerce. — Il serait du dernier intérêt de pousser cette exploration rapide jusqu'à l'embouchure du Pei-ho et jusqu'au pied de la Grande Muraille afin de faire comprendre aux Chinois, dès à présent, que ce que l'Angleterre a fait dans ces mers lointaines, la

France pourrait aussi le faire un jour, si les intérêts de sa politique ou de son commerce lui prescrivaient d'y faire flotter son pavillon.

Cette exploration de l'Est et du Nord des côtes de Chine terminée, la Frégate reviendrait à Manille et de là, selon les circonstances, ferait voile de nouveau pour la Rivière de Canton ou se dirigerait immédiatement vers le sud pour me mettre à même de visiter les principaux comptoirs des Indes néerlandaises.

Cette partie de ma mission embrasserait Bornéo et Célèbes, où les Hollandais ont des établissements qu'il est intéressant de reconnaître avec soin; Java et Sumatra, où les progrès de la puissance et du commerce néerlandais sont assez rapides pour exciter à un haut degré les susceptibilités et la jalousie des Anglais. — Sumatra, en particulier, sous le rapport des intérêts commerciaux, mérite une attention et appelle une investigation spéciales. (J'ai entendu parler de renseignements précieux recueillis tout dernièrement à cet égard par la Marine et que je vais tâcher d'obtenir.)

Après avoir visité les îles de la Sonde, je voudrais toucher de nouveau à Singapour où je m'arrêterais une ou deux semaines pour recueillir des renseignements précis tant sur l'état politique et commercial de la presqu'île que sur le développement actuel ou probable de l'organisation politique et des ressources des principaux États de l'Indo-Chine par suite de la solution qu'aura reçue la question de Chine. De Singapour, je ferais voile pour l'île de Ceylan, touchant en passant à Malacca et à Poulo-Pinang. Je m'arrêterais quelques jours à Colombo d'où je me dirigerais sur Pondichéry. — Je séjournerais à Pondichéry assez longtemps pour m'assurer du

véritable état des affaires dans cette colonie, et de Pondichéry, je me rendrais à Madras, laissant la Frégate libre de ses mouvements ultérieurs.

Je me proposerais de faire une halte d'une quinzaine de jours à Madras où je pense qu'on peut recueillir des renseignements d'un grand intérêt, non seulement sur l'état politique de la Péninsule, mais sur les productions et les ressources commerciales du pays. Je me rendrais de Madras à Bombay, traversant le Dekkan dans une direction oblique et visitant Hyderabad, Pounah et d'autres points où nous avons eu longtemps des relations actives et importantes et où nous avons laissé des souvenirs que les changements qui surviennent de temps à autre dans la politique pourraient nous faire penser à exploiter un jour.

La durée de mon séjour à Bombay serait réglée par des considérations qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici et au premier rang desquelles il faut placer la nécessité de profiter de la saison favorable pour pénétrer avec les caravanes dans le Sindh et dans l'Afghanistan. — En effet, l'un des buts les plus importants de ma mission, au retour, étant de constater l'état actuel et le développement probable du commerce dans le bassin de l'Indus, je devrais me placer dans la position la plus favorable pour voir de mes propres yeux et pour suivre dans leurs détails les opérations commerciales dont les caravanes et la navigation de l'Indus et de ses affluents sont les principaux véhicules. — J'irais donc dans le Sindh, et de là, si les circonstances me le permettaient, à Kandahar et à Kaboul, d'où je me dirigerais sur Peshawar, passerais dans le Pandjab et après avoir constaté l'état politique et commercial de cette riche contrée dans les

circonstances nouvelles où l'a placée la mort inattendue du fils et du petit-fils de Randjît-singh, je m'embarquerais à Firozepour, descendrais le Sutledge et le bas Indus et reviendrais à Bombay où, suivant les instructions que le Gouvernement m'y aurait adressées ou l'exigence des circonstances, je repasserais en Europe par le golfe Persique et la ligne de l'Euphrate ou par l'Égypte, ou enfin, par le Cap de Bonne Espérance.

(*Sign.*). A. dB. DE JANCIGNY.

Paris, 24 Mars 1841.

*
**

Le 30 mars, M. Dubois de Jancigny, avec l'autorisation et par le désir exprès du Ministre des Affaires étrangères, se mettait à la disposition du Ministre de l'Agriculture et du Commerce dans le cas où celui-ci jugerait convenable de lui confier des instructions spéciales en ce qui touchait les intérêts prochains ou à venir de notre commerce.

Le 6 avril, le Ministre des Affaires étrangères écrivait au comte DUCHATEL, Ministre de l'Intérieur, pour obtenir qu'au cours de sa mission, M. de Jancigny fût autorisé à porter l'uniforme de colonel de la Garde nationale, et au Ministre du Commerce pour lui demander s'il avait des instructions à donner à M. de Jancigny. Ces instructions, écourtées à cause du peu de temps, furent envoyées le 13 avril ; quant au Ministre de l'Intérieur, il répondit le 19 avril qu'aux termes de la loi du 22 mars 1831 il ne pouvait accéder à la demande de M. de Jancigny ; que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de l'autoriser à porter hors de France l'uniforme de capitaine de

la Garde nationale ; si l'on voulait qu'il fût pourvu d'un grade d'officier supérieur d'état-major de la Garde nationale, il fallait en conférer avec le maréchal Comte GÉRARD.

Une difficulté se présentait dès le début de la mission : mettre d'accord les deux départements de la Marine et des Affaires étrangères ; ce dernier s'occupait du but de la mission de Jancigny, le premier seulement de la campagne de l'*Erigone* ; l'amiral Duperré finit par reconnaître que ce bâtiment seul était insuffisant pour cette double mission et il adjoignit à cette frégate la corvette la *Naïade* dont il ordonna l'armement immédiat (11 avril 1841).

Voici comment est exposé le double but de la Mission au point de vue des deux départements ministériels :

*Ministère des Affaires
étrangères.*

Mission
de M. DUBOIS DE JANCIGNY.

Le but des Affaires étrangères est d'obtenir des renseignements exacts et précis sur les affaires de la Chine et sur celles de l'Inde anglaise.

L'itinéraire proposé par
M. de Jancigny se divise

*Ministère de la Marine et
des Colonies.*

Mission
de la frégate l'*Erigone*.

Le but de la Marine est de faire visiter les points que nous possédons dans les mers de l'Inde, et ceux où nous avons eu dernièrement quelques démêlés, puis de faire apparaître le pavillon français dans les mers de la Chine au milieu de l'escadre anglaise.

L'itinéraire que la marine trace à la frégate

naturellement en deux périodes. M. de J. voudrait tout d'abord se rendre directement dans les mers de Chine, en faisant à Singapour une relâche de quelques jours seulement, aller mouiller à Manille, puis à Macao, ne séjournant en ces deux lieux que le temps nécessaire pour s'y procurer des renseignements généraux, puis s'élevant dans le Nord, y suivre pas à pas la trace de la grande expédition anglaise; et, cette exploration achevée, revenir hiverner, selon les circonstances, soit à Macao, soit à Manille.

diffère beaucoup de celui que propose M. de Jancigny pour la première période de son voyage. La Marine veut bien que sa frégate se rende d'abord dans les mers de Chine, mais elle exige comme condition indispensable que cette frégate soit logée dans un port sûr avant le 15 octobre; elle désigne *Manille* de préférence à *Macao*, « à cause des soupçons qu'inspire généralement aux Chinois la présence prolongée d'un navire de guerre dans leurs ports ». La Marine tient surtout à éviter que sa frégate se trouve sous voiles dans les mers de Chine au moment de l'équinoxe; elle sait qu'à cette époque de fréquents typhons ont englouti ou désemparé bien des navires: les annales des sinistres de mer citent particulièrement les 21 et 22 septembre comme des jours néfastes. Il ne faut pas tenir non plus la mer

au moment où la mousson du N. E. s'établit ; c'est une époque critique, les mers de Chine alors sont souvent balayées par des tempêtes ou de violents coups de vent. — De Manille, où elle resterait pendant tout le mois de novembre, la frégate se rendrait à Macao dans les premiers jours de décembre ; mais il lui serait complètement impossible de s'élever dans le Nord, le vent régnant s'y oppose. Si donc on tenait à cette partie de la mission de M. de Jancigny, il faudrait que la frégate attendît la mousson suivante, c'est-à-dire qu'elle doublât son temps de station dans les mers de Chine, ce qui n'entre point dans les plans de la Marine.

De plus la Marine demande qu'en se rendant en Chine la frégate touche à Bourbon, ce qui écarte la relâche à Singapour indiquée par M. de Jancigny.

La seconde période de la mission de M. de Jancigny embrasserait l'exploration des comptoirs néerlandais à Célèbes et Borneo, celle des îles de la Sonde, donnant une attention particulière aux nouveaux comptoirs de Sumatra, et s'arrêtant une semaine environ à Singapour. De là M. de Jancigny propose de se rendre à Malacca et Poulo-pinam, puis à Colombo où il désirerait séjourner trois semaines, enfin aller à Madras ou à Pondichéry et laisser alors la frégate entièrement libre de ses mouvements.

La Marine indique Batavia comme point de relâche à sa frégate, lui trace son itinéraire le long de la côte de Sumatra pour gagner ensuite Ceylan au mois d'avril et Pondichéry au commencement de mai. Seulement il serait possible qu'au lieu de Colombo, le Commandant de la frégate préférât se rendre à Pointe-de-Galles ou Trinquemale, à cause des vents régnants et de la position de Colombo relativement à Madras ou Pondichéry. Mais il est évident que si les instructions de la Marine laissent au Commandant la latitude de profiter des circonstances éventuelles pour que M. Jancigny puisse remplir sa mission le plus complètement possible, il sera facile de choisir les escales et de les combiner de telle sorte que la seconde période du plan soumis aux Affaires étrangères reçoive un accomplissement presque entier.

N. B. — Pour la régularité du service du bord, la Marine prie les Affaires étrangères de lui indiquer en quelle qualité M. de Jancigny devra être considéré et de combien de personnes sa suite sera composée ; et si ces personnes devaient prendre rang parmi les officiers, la Marine désire en être avertie.

DOUBLE MISSION DANS LES MERS DE LA CHINE.

La Frégate l'*Erigone*,
1841 (mai), part de France ; — fait voile vers les mers de l'Inde ; — s'arrête à *Bourbon* quelques jours seulement, de manière à se trouver à *Singapour* au commencement de septembre ; — visite *Macao* en septembre ; — doit être rendue à *Manille* dans les premiers jours d'*octobre* ; — stationne à *Manille* pendant les mois d'*octobre*, de *novembre* et *décembre*.

1842. — Part de *Manille* en janvier ; — explore les

La Corvette la *Naiade*,
1841 (mai), part de France ; — fait voile vers les mers de l'Inde ; — se rend à *Bombay* en septembre, y fait de l'eau et des vivres ; — emploie les mois d'*octobre*, de *novembre* et *décembre* à l'exploration du *golfe Persique* ; — part de là pour se rendre dans la *mer Rouge*.

1842. — Parcourt la *mer Rouge* pendant les mois

comptoirs néerlandais, les îles de la Sonde, et en particulier les nouveaux établissements de *Sumatra*; — touche une seconde fois à *Singapour*; — puis choisit sa route de manière à se trouver en *avril* à *Pondichéry*.

de *janvier*, *février* et *mars*, après avoir eu soin de compléter ses vivres et son eau, soit à *Mascate*, soit à *Aden*; — quitte cette mer et fait voile ensuite de manière à venir rejoindre, dans le mois d'*avril*, la frégate l'*Érigone* à *Pondichéry*.

Les deux navires ainsi ralliés en *avril* à *Pondichéry*, en partent au commencement de *mai* pour les mers de *Chine*.

1842. — La Frégate doit être mouillée à *Manille* dans les premiers jours de *juillet*, y faire ses vivres et son eau, et se trouver rendue à la *Nouvelle Zélande* dans le courant d'*octobre*; passer là le mois de *novembre*, puis quitter ces parages pour se rendre à *Valparaiso*, en touchant (si les bordées sont favorables), à *Otaïti*, aux *Marquises*, aux îles *Gambier*; (1843) quitter le *Chili* en *février* et effectuer son retour en *France* par le *Cap Horn*.

1842. — La Corvette se montre en *juin* à *Macao*, explore la *Mer Jaune* et le golfe de *Pe-Tche-li* pendant les mois de *juillet*, *août* et *septembre*; — revient en *octobre* à *Singapour* en suivant les côtes de la *Chine*; — emploie les mois de *novembre*, *décembre*, *janvier*, *février* et *mars* (1843) à explorer les *Célèbes*, *Java* et *Sumatra*; arrive en *avril* à *Pondichéry* en passant par *Ceylan* et mouillant à *Trinquemale* de préférence; — quitte *Pondichéry* en *mai*,

et effectue son retour en France par *Bourbon* et le Cap de Bonne Espérance.

En envoyant ses instructions pour M. de Jancigny, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, CUNIN-GRIDAINE¹, rappelait (13 avril 1841) à son collègue des Affaires étrangères « une question qui a plusieurs fois occupé le Gouvernement, celle de savoir si pour pouvoir se rapprocher commercialement des contrées éloignées que baignent les mers de la Chine, la France ne devrait pas avant tout se procurer une station commode et sûre, une sorte d'abri militaire et de point de relâche vers le golfe de Siam ou sur les côtes de la Cochinchine ».

Cet objet ne fut pas perdu de vue lorsque fut organisée l'ambassade en Chine de M. Théodose DE LAGRENÉ peu de temps après.

En même temps, sur une demande du Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Marine organisait une autre exploration; en effet, le 17 avril 1841, l'Amiral Duperré écrivait à son collègue des Affaires étrangères :

Pour satisfaire à la demande que vous m'avez faite d'affecter une corvette à l'exploration du golfe Persique et du golfe Arabique, j'ai désigné la corvette la *Favorite*; pour remplir cette mission importante, j'ai fait choix de M. PAGE², capi-

1. *Laurent* CUNIN-GRIDAINE, né à Sedan, en 1778; mort dans cette ville en avril 1859; ministre depuis le 29 octobre 1840; il l'avait été pour la première fois le 15 avril 1837, puis le 12 mai 1839.

2. *Théogène François* PAGE, né le 31 mars 1807; enseigne 1830; lieutenant 1836; capitaine de vaisseau 1845; contre-amiral le 12 août 1858; fit les campagnes de Chine et de Cochinchine; vice-amiral le 10 août 1861; mort à Auteuil le 2 février 1867.

taine de corvette, à qui le Roi, sur ma proposition, a bien voulu confier le commandement de ce bâtiment.

Je ne puis donner à cet officier que des instructions nautiques. Mais, pour toutes les informations à prendre, pour tous les renseignements à recueillir et qui peuvent intéresser particulièrement votre département, je vous prie de m'adresser vos instructions.

A son retour de sa mission dans les golfes Arabique et Persique, M. Page devant parcourir les côtes N.-E. de la Chine, il serait bon qu'à tout événement, il fût pourvu d'instructions à peu près semblables à celles que vous donnez à M. de Jancigny. Je vous prie donc de vouloir bien m'en adresser pour lui.

*
* *

Jancigny quitta Paris le 23 avril 1841, arriva à Brest le 25 avril au soir ; il se rendit le 27 au soir à bord de l'*Erigone* qui devait appareiller le lendemain à la pointe du jour ; le 14 juin, le bâtiment français mouillait, dans la soirée, devant Rio Janeiro « après une traversée assez longue, mais sans accidens ».

En cours de route, Jancigny remettait les Instructions suivantes à M. de CHONSKI¹ et à M. Alphonse MAREY MONGE, attaché aux Affaires étrangères, qui l'accompagnaient, le premier comme secrétaire particulier, le second comme attaché ; ce dernier fut depuis attaché payé à l'ambassade de M. de Lagrené.

INSTRUCTIONS POUR M. H. E. DE CHONSKI.

Je crois nécessaire de résumer, par écrit, les instructions verbales que j'ai données à M. CHONSKI et j'entrerai dans

1. *Henri* DE CHONSKI, né en 1801, à Kremenetz (Volhynie) ; venu en France après les désastres de la Pologne (1831), il se fit naturaliser français. Rentré à Paris en 1844, il fut attaché, puis rédacteur au Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

quelques détails qui lui feront mieux comprendre quel est le rôle que je lui destine (indépendamment de ses fonctions ordinaires) dans la mission qui lui est confiée, quel est le genre de coopération que j'attends de lui dans le vaste champ d'exploration qui s'ouvre devant nous.

La mission dont je suis chargé par le Gouvernement du Roi a pour objets principaux :

1° De faire connaître le véritable caractère, les opérations, les résultats actuels et les conséquences probables de l'expédition que les Anglais ont envoyée dans les mers de Chine.

(Les questions de détail qui se rattachent à cette expédition, tant sous les points de vue politique et commercial que sous le point de vue ethnographique, doivent être étudiées avec soin.)

2° L'exploration des Indes néerlandaises, dont l'état de plus en plus florissant appelle une investigation spéciale et acquiert pour nous plus d'importance depuis que notre traité de commerce avec le Roi des Pays-Bas ¹ peut nous faire espérer, dans ces contrées, des relations plus actives et plus étendues.

(A cette exploration se rattachent des considérations politiques, qui nous font une loi d'étudier très attentivement les *localités*, le caractère des populations, les dispositions du gouvernement et des indigènes à notre égard, etc.)

3° D'éclairer le gouvernement du Roi sur l'état actuel, tant politique que commercial, de l'Inde transgangétique et plus particulièrement sur les ressources, l'attitude politique, les moyens d'échange, les intentions plus ou moins bienveillantes à notre égard, des peuples de Siam et de la Cochinchine.

(Il y a surtout à examiner si nous aurions intérêt à conclure avec le roi de Siam un traité semblable à celui que les États-Unis d'Amérique ont conclu avec ce prince et si nos relations avec la Cochinchine ont acquis ou peuvent acquérir un caractère tel que la conclusion d'un traité de commerce avec

1. Un Traité de Commerce et de Navigation avait été conclu le 25 juillet 1840, entre la France et les Pays-Bas.

ce pays ne rencontre pas d'obstacles sérieux et présente des avantages certains.)

Parmi les questions secondaires à étudier, les plus importantes sont celles qui se rattachent à l'état actuel des Philippines, aux moyens de développer notre commerce avec cet archipel et les autres îles ou archipel de l'Indo-Chine et en général d'Inde en Inde.

J'invite M. CHONSKI à diriger plus particulièrement son attention et ses recherches sur le commerce et la statistique industrielle des divers pays que nous sommes appelés à visiter ou dans le voisinage desquels nous nous trouverons. Je désire également qu'il s'occupe de l'étude des langues (dans les limites que comporte notre mission) et qu'il recueille le plus grand nombre possible de *vocabulaires usuels*.

.....
Je n'ai pas besoin d'engager M. Chonski à s'entendre toujours avec M. MONGE sur tout ce qui peut contribuer au bien de la mission...
.....

Sig. : A. dB. DE JANCIGNY.

En mer, entre le Cap de Bonne Espérance et la Nouvelle Hollande, juillet 1841.

*Itinéraire probable de la mission à dater de la relâche
de Rio de Janeiro.*

Singapour : Fin d'août 1841.

Manille, du 15 sept. au 25 nov.

Macao, Hongkong, Canton, etc. du 5 au 31 déc.

Côtes de Cochinchine, — Chamkolao, Poulo Condor, etc.
(s'il est possible), du 10 janvier 1842 au 25 du même mois.

Batavia, du 5 au 20 fév. 1842.

Sumatra et îles voisines, du 20 fév. au 25 mars.

Singapour, du 25 mars au 5 avril.

Pondichéry, du 20 avril au 1^{er} mai 1842.

En 1842-43.

Singapour, 15 mai environ ; relâche de 48 h.

Macao, Canton, etc., de la fin de mai au 10 juin.

Côte S. E. de Chine, île Formose ? Iles Chusan, golfe de Pe Tché-li, Corée, etc., du 10 juin au 31 août.

Singapour, 15 sept. à la fin d'octobre.

Manille, Célèbes, Bornéo et Java, du 1^{er} nov. au 31 janvier 1843.

Sumatra et îles voisines, du 1^{er} fév. au 31 mars.

Ceylan (Trinquemale), du 25 mars au 10 avril.

Pondichéry, 15 au 20 avril 1843.

Cet itinéraire est seulement *probable*, les circonstances politiques ou commerciales peuvent le modifier ainsi que les circonstances de la navigation.

M. DE CHONSKI muni d'une lettre du Consul Général pour M. CHALLAYE quitta Manille le 8 novembre 1841.

INSTRUCTIONS POUR M. MAREY MONGE.

...Les faits que nous sommes appelés à recueillir se rangent naturellement dans deux classes : *faits politiques, faits commerciaux*. Je désire que M. DE CHONSKI s'occupe plus particulièrement des derniers ; j'engage M. MONGE à diriger de préférence ses investigations sur tous les points qu'intéresse plus spécialement la politique.

Il est indispensable de s'occuper, avant tout, de recueillir des renseignements sur la grande expédition envoyée par les Anglais dans les mers de Chine...

Jancigny adressait de Macao le 5 juillet 1842 une lettre au Ministre des Affaires étrangères relatant la campagne de M. de Chonski qui avait quitté Manille le 8 novembre 1841 pour Macao, sur le bateau à vapeur *Medusa* à fond plat, de 70 à 80 chevaux, armé de deux canons de fort calibre ; il essuya un gros temps à l'embouchure du Tchou-Kiang, rivière de Canton, et fut

chassé le 18 novembre jusqu'à la baie de Camranh ¹, ce qui lui permit de donner des renseignements qui ont pour nous un intérêt particulier maintenant que nous occupons ce point de la côte d'Annam.

La côte ², sur toute son étendue est formée par une chaîne de montagnes couvertes de forêts, et dont quelques sommets atteignent une grande élévation ; de leurs bras immenses, elles entourent des baies vastes, profondes, sûres, où des flottes entières pourraient facilement s'abriter. Parmi elles la baie de Camraigne est une des plus grandes ; elle est ouverte, mais abritée à l'Est par l'île de Kam lin-tong-ha, — partout ailleurs elle est entourée de hautes montagnes, — le fond est de vase, et la profondeur varie entre 5 et 22 brasses.

Au bruit d'un coup de canon, quelques habitants s'assemblèrent sur le rivage au fond d'une anse voisine ; leur surprise fut grande quand ils virent débarquer les Européens, qu'ils reçurent avec bienveillance, bien plus grande encore le lendemain, quand, à l'aide du bois qu'on avait pu couper, on fit fonctionner la machine pour changer de mouillage ; jamais semblable prodige n'avait frappé leurs regards étonnés !

Deux villages s'étendent sur les bords de la baie ; ils sont en grande partie formés de huttes de pêcheurs.

« Leurs habitants, dit M. de Chonski, nous ont paru doux,
« gais, bienveillants, mais paresseux et malpropres. Leur
« costume ressemble à celui des Chinois des basses classes ;
« il se compose d'un sarong blanc, bleu ou noir, en coton ou
« en soie, croisé sur la poitrine et boutonné sur le côté
« droit au moyen de quelques petits boutons sphériques de
« cuivre jaune et d'un pantalon large, de même étoffe, le
« tout ensemble d'une malpropreté repoussante. Ils ramassent
« sur leur tête, sans les tresser, leurs longs cheveux qu'ils
« couvrent d'un morceau de crêpe noir, beaucoup moins
« ample qu'un turban. Le plus grand nombre était nu-pieds ;

1. Lat. N. 11°484' à 12° ; long. E. 106°38' à 106°55'.

2. Let. de Jancigny au Min. des Aff. étrangères,

« quelques-uns portaient des sandales à semelles de bois.
« L'usage du bétel m'a semblé parmi eux plus général et
« plus constant encore que parmi les Malais. Par suite de
« cette habitude, leurs mâchoires sont dans un mouve-
« ment perpétuel et leur bouche d'un rouge sanglant laisse
« voir leurs dents noires et gatées. Les maladies de peau sont
« très communes chez eux ; probablement à cause de leur
« extrême malpropreté, de l'abus qu'ils font des caustiques et
« de leur genre de nourriture qui se compose en grande par-
« tie de poisson salé. »

.....

Dans tous les échanges faits à Camraigne pendant la relâche de la *Medusa*, les naturels préféraient les étoffes, les chemises, les mouchoirs de coton imprimé, aux piastres espagnoles. Pour quelques mouchoirs de Mulhouse, une chemise de couleur, et quelques boutons de métal on a obtenu des provisions d'une valeur de plus de \$ 20.

Il est probable que le capitaine de la *Medusa* aura transmis au gouvernement de l'Inde ces renseignements capables d'attirer l'attention du commerce anglais.

.....

Après une relâche de cinq jours, la *Medusa* quittait la baie de Camranh et arrivait le 6 décembre à Singapore où Chonski fut bien reçu par le Consul Chaigneau ; le 17 arrivaient M. et M^{me} Barrot qui avaient quitté Manille pour l'Europe. Chonski s'embarqua sur le *Sylph*, capitaine GUY, de la maison Jardine, Matheson et C^{ie}, et après une navigation de vingt-neuf jours, débarqua à Hongkong le 23 janvier 1842.

*
* *

Au moment de l'arrivée de JANCIGNY dans l'Extrême-Orient, la France y était représentée par notre Consul général à Manille, M. BARROT. En effet le dernier gérant de notre seul consulat dans les mers de Chine, celui de

Canton, DE GUIGNES le fils était rentré à Paris en 1801 et n'avait pas été remplacé par un consul de carrière¹; on avait nommé agent consul honoraire à Canton (24 novembre 1827) M. Benoît GERNAERT, né à Dunkerque en 1792, après le départ duquel la gérance du consulat de France à Canton fut confiée à Lancelot DENT.

L'auteur de l'ouvrage si intéressant intitulé *Bits of Old China*², M. W. C. HUNTER, l'un des associés de la maison américaine RUSSELL & C^o, donne d'intéressants détails sur le consulat de M. GERNAERT :

Pendant trente ans, de 1802 à 1832, le pavillon français n'avait pas été hissé, et même on avait enlevé le mât. Le 13 décembre 1832, le consul français (nommé en 1828), M. GERNAERT, hissa à nouveau le pavillon, mais il vivait presque entièrement à Macao. De commerce français avec Canton, il y en avait peu ou point, mais la nomination d'un consul fut suivie d'une correspondance avec le gouvernement local, par l'intermédiaire des marchands hanistes, à la suite de la terrible catastrophe du navire *Navigateur* en 1828. Ce navire, ayant souffert gravement dans son passage de Bordeaux à la Cochinchine, fut vendu au gouvernement de ce dernier pays. Le capitaine SAINT-ARROMAN et son équipage avec un passager, s'embarquèrent alors dans une jonque chinoise pour Macao. Il y avait quatorze personnes en tout. A quelques milles de Macao, dans la nuit du 4 août vers deux heures du matin, tous, sauf un matelot, furent massacrés par les gens de la jonque. L'unique survivant réussit, à l'aide d'un bateau chinois, à se rendre à Macao, le matin du même jour, et la catastrophe fut connue par lui. Au large des grandes Ladrões, douze passagers chinois avaient déjà quitté la jonque, qui,

1. *Le Consulat de France à Canton au XVIII^e siècle*, par Henri Cordier. Ext. du *T'oung pao*, Série II, Vol. IX, n^o 1. Leide, 1908, in-8.

2. *Bits of Old China*. By William C. Hunter. London, Kegan Paul, 1885, pet. in-8, pp. viii-280; voir pp. 186-7.

après le massacre, continua sa route à Fou-tcheou. En cours de route, l'argent, les marchandises et les effets des Français furent répartis entre tous ceux à bord, à l'exception de quatre passagers qui n'avaient pas pris part au massacre et qui refusèrent leur part du butin. Quand la jonque arriva sur la côte du Fou Kien, elle fut coulée et son équipage se dispersa.

Le gouvernement local, en apprenant ces faits, se mit vigoureusement à la besogne, et réussit à s'emparer des coquins, sauf cinq ou six qui échappèrent. Les autres furent jugés à la Consoo House, quarante-neuf furent reconnus coupables et deux *acquittés* ; ces derniers furent remis en liberté après quelques coups de bambou, probablement pour leur apprendre à l'avenir à ne pas fréquenter la mauvaise société. Les coupables furent traités avec sévérité ; quant au capitaine, Wou Kouan, il fut coupé en morceaux lentement et ignominieusement.

M. Gernaert, qui avait assidument rappelé au Gouvernement la question de l'indemnité pour pertes de marchandises, d'argent, etc., du *Navigateur*, fut assez heureux, après six ans de correspondance, pour obtenir 13.150 dollars sur les 16.000 dollars réclamés, avec la « promesse » que le reste « serait soumis aux autorités du Fou Kien ». Il y eut naturellement beaucoup de retard dans la correspondance entre les deux Gouvernements, celui du Fou Kien et celui de Canton... et il passa en proverbe de dire « c'est une affaire qui sera aussi longue que celle du *Navigateur* ».

*
* *

En vue des événements considérables qui se déroulaient en Chine, on créa le 8 juillet 1839 un consulat général aux Iles Philippines (Manille) et on appela à ce poste Théodore-Adolphe BARROT, frère d'Odilon et de Ferdinand Barrot¹. Né le 15 octobre 1803, Barrot avait

1. Depuis, M. A. Barrot a été Commissaire extraordinaire et plénipotentiaire à Haïti, 20 septembre 1843 ; Agent et Consul général à Alexandrie, 15 avril 1845 ; Envoyé extraordinaire et

été consul successivement à Carthagène dans la Colombie (1^{er} août 1831), à Manille (3 octobre 1835) et aux Iles Baléares (25 avril 1838). Barrot s'était mis en route par Suez au commencement de l'année 1840 ; toutes ses dépêches en cours de route traitent des affaires de Chine ; il arrive à Singapour le 11 mai « après une longue et fatigante traversée de quarante-cinq jours ». Sa première lettre, adressée de Manille au Ministre des Affaires étrangères, est du 12 juillet 1840 ; après avoir donné avis du blocus de la rivière de Canton par Sir John Gordon BREMER et des nouvelles des affaires de Chine, il indique ses intentions à l'égard de MM. Eugène CHAIGNEAU et CHALLAYE.

J'ai pensé, Monsieur le Ministre, que dans les circonstances actuelles, retenu moi-même au centre de la mer de Chine par la mission commerciale que le Gouvernement a bien voulu me confier, il était nécessaire que j'envoyasse sur les lieux une personne sur laquelle le Gouvernement pût compter et qui le tînt au courant des événements importants qui vont se passer en Chine. En conséquence, considérant d'ailleurs que, par les instructions que j'ai reçues du Ministère, je suis autorisé à garder à Manille M. E. CHAIGNEAU, Consul de France à Singapour, pendant le temps que je le croirai utile à l'accomplissement de ma mission, je me déciderai probablement à prier ce consul d'aller immédiatement à Macao : il attendra là l'arrivée de son exequatur et celle de M. CHALLAYE qui ira passer un mois ou deux auprès de lui et qui, après avoir été mis par lui au courant des affaires, le remplacerait. M. Chaigneau se rendrait alors directement à Singapour... Je m'occupe des instructions à donner à M. Chai-

Ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro, 10 février 1849 ; à Lisbonne, 27 mai 1849 ; à Naples, 20 février 1851 ; à Bruxelles, 22 juin 1853 ; ambassadeur à Madrid, 24 août 1858 ; Chevalier de la Légion d'honneur, 1834 ; officier, 1839 ; commandeur, 1844 ; grand-officier, 1854 ; grand-croix, 1863 ; Sénateur, 5 octobre 1854 ; † 15 juin 1870.

gneau. Il aura plutôt, si sa mission a lieu, à observer qu'à agir...

Eugène CHAIGNEAU, Consul à Singapore, dont il est question, était le propre neveu de JEAN-BAPTISTE CHAIGNEAU, ancien consul de France en Cochinchine. En 1831, on avait vainement essayé de le faire reconnaître par le gouvernement de l'empereur Minh Mang. Eugène Chaigneau, qui avait été laissé par son oncle en qualité de vice-consul, de guerre lasse, avait quitté Tourane à bord de la *Favorite*, commandée par le capitaine de frégate Laplace, pour se rendre à Java, puis à Batavia et enfin à Bordeaux. Il avait été nommé consul à Singapore et, avant de regagner son poste, avait vu ses services utilisés par Barrot à Manille.

Charles-Alexandre CHALLAYE, fils aîné d'Alexandre CHALLAYE, sous-chef de division au Ministère des Affaires étrangères, depuis Consul général à Madrid et à Smyrne, et d'Eugénie Didot, fille du libraire Hyacinthe-Firmin Didot, député d'Eure-et-Loir, né à Paris le 11 août 1816, était entré aux Affaires étrangères en 1835, à dix-neuf ans, et, nommé élève consul, fut chargé de la gérance du consulat de Canton (10 septembre 1839) ; il arriva à Manille au début du mois d'août 1840. Il devait rejoindre son poste sur la *Magicienne*, mais ce bâtiment n'étant pas prêt, il s'embarqua le 1^{er} septembre 1840 sur le navire français la *Rose*, capitaine Costey, « porteur d'instructions détaillées pour toutes les éventualités que M. Barrot pouvait être à même de prévoir ». Chaigneau devait attendre pour partir l'arrivée de la *Magicienne*.

Dans les instructions datées de Manille, le 29 août 1840, Barrot mandait à Challaye :

« En vertu des pouvoirs qui m'ont été donnés par S. E. M. le Ministre des Affaires étrangères en date du

30 novembre 1839, je viens vous prier de faire vos dispositions pour vous rendre en Chine où vous allez gérer le Consulat de France à la résidence de Canton... Le gouvernement ayant besoin d'avoir le plus tôt possible un agent en Chine, la *Rose* se rendra directement à Cam-sing-moon où la division anglaise qui bloque la rivière a son rendez-vous ; il verra s'il peut aller à Macao ; si oui, il s'y rendra, mais comme il n'est pas accrédité auprès du Gouvernement portugais, il se bornera à s'occuper de ce qui ressort de la chancellerie consulaire ; il correspondra avec les Affaires étrangères et avec M. Barrot ; s'il ne peut débarquer à Macao ou s'il est obligé de quitter cette ville, il restera aussi longtemps que possible à bord de la *Rose* ». 15.000 francs étaient alloués au Consulat de Canton ; c'était une somme insuffisante ; ce qu'on donnait à GERNAERT qui était négociant et avait une maison à Macao et une autre à Canton ; le chancelier VAN LOFFELT touchait 2.000 francs.

CHALLAYE arrivé à Macao annonçait au Gouverneur de cette colonie le 22 septembre 1840 qu'il était désigné pour remplir les fonctions de Consul de France à la résidence de Canton et quoiqu'il ne fût pas accrédité près du Gouverneur de Sa Majesté Très Fidèle, il demandait à lui présenter ses hommages.

On verra que Challaye dominé par Jancigny se conduisit d'une manière inqualifiable vis-à-vis du Consul nommé à Canton ; il eût certainement été révoqué s'il n'avait eu en France de fortes protections. Après avoir occupé quelques postes sans grande importance¹, il fut

1. Gérant du Consulat de Venise, 4 avril 1845 ; Consul de 2^e classe à Arica, 10 avril 1847 ; mis en disponibilité par suppression d'emploi, 8 mai 1848 ; Consul de 2^e classe à Erzeroum, 5 mars 1852.

chargé de la gérance du Consulat d'Ancône (7 juin 1855) où il mourut du choléra, victime de son dévouement, le 27 juillet 1856, rachetant ainsi son insubordination passée.

*
* *

Jancigny mandait de Macao, le 10 janvier 1842, au Ministre de l'Agriculture :

Les Chinois ont été émus de l'arrivée d'une frégate française dans les eaux de la rivière de Canton¹. Ils paraissent persuadés que les Français sont leurs amis naturels et qu'ils sont disposés à favoriser le maintien de leur indépendance. Nos officiers sont traités par eux avec des égards, des prévenances, une confiance marquée : « *Les Français sont bons*, disent-ils, « ils sont venus pour s'opposer aux violences des Anglais, ils prendront notre parti, etc.. » J'aurai soin, autant qu'il sera en mon pouvoir de faire, d'éloigner de l'esprit des Chinois cette idée que la France, pourrait, dans les circonstances actuelles, prendre, dans l'intérêt de la Chine, une part active au débat... Je n'ai pas voulu me rendre encore à Canton dans la crainte que cette démarche, si elle eût suivi de près mon débarquement, n'eût indiqué de ma part le désir d'aller au devant des relations de cette nature. Cette précaution m'a semblé d'autant plus nécessaire que les journaux et l'opinion publique m'avaient déjà désigné comme *Envoyé du Roi des Français à la Cour de Pé-king*. J'ai pris, au reste, des mesures immédiates pour que ma mission fût envisagée ici sous son véritable caractère et j'ai tout lieu de croire que ce but est aujourd'hui complètement atteint.

Le 30 janvier 1842, Jancigny écrivait de Macao, où depuis quelques jours l'avait rejoint Challaye, au Ministre des Affaires étrangères que l'*Érigone* arrivée le 19 appareillait le 29 pour Boca Tigris et Canton :

M. le Commandant CÉCILE a cru devoir céder au désir,

1. L'*Érigone* arriva sur la rade de Macao le 7 décembre.

ou, pour parler plus exactement, aux sollicitations pressantes des autorités chinoises qui l'invitaient à se rendre à Canton. Il est venu, aussitôt après son retour, me communiquer les principaux détails de ce qui s'était passé à l'entrevue qui a eu lieu entre les grands mandarins et lui, et qui font le sujet du rapport qu'il adresse à S. E. le Ministre de la Marine. — M. Cécille avait pris les précautions convenables pour éviter d'attirer l'attention et il croit avoir droit de penser que rien de positif n'a transpiré sur le lieu, les circonstances et le but de l'entrevue ; il croit même que le fait de l'entrevue est et demeurera secret. — Je doute fort qu'il en puisse être ainsi. Quoi qu'il en soit, il reste bien démontré que de hauts dignitaires civils et militaires dépositaires de la confiance de l'Empereur, comprenant enfin l'extrême gravité de la situation dans laquelle sont placées les affaires du Céleste Empire, se sont départis, *en notre faveur*, des règles réputées inviolables de leur étiquette séculaire et, chose inouïe ! ont sollicité avec instance des relations confidentielles et d'égal à égal avec le commandant d'un navire de guerre Français !

Le Vice-roi de Canton, le Commissaire impérial, le Général des troupes Tartares, etc... avec lesquels M. Cécille est ainsi entré en communication, l'ont accueilli avec l'empressement mêlé de dignité, les attentions et la parfaite politesse qu'on aurait pu attendre des représentants du peuple le plus civilisé. Après plusieurs questions relatives à l'état actuel de l'Europe, aux relations des grandes puissances européennes entre elles, à leur supériorité dans l'art de la guerre, etc., questions auxquelles M. Cécille a répondu en détail et à la très-vive satisfaction de ses interlocuteurs, les Mandarins ont abordé le sujet réel de l'entrevue sollicitée par eux et ont exprimé le désir que la France pût venir en aide à la Chine dans la crise où les événements l'ont placée. M. Cécille a indiqué comme le seul moyen d'arriver au but que se proposait le Gouvernement chinois, l'envoi d'un ambassadeur qui serait chargé de demander, de la part de l'Empereur, la médiation du roi des Français — et il a offert de transporter cet ambassadeur en France. — En réponse à cette ouverture

qu'a paru beaucoup les étonner, les Mandarins ont déclaré que l'honneur de l'Empire et les usages de la Cour impériale s'opposaient insurmontablement à l'envoi d'un ambassadeur et ils ont ajouté qu'aucun dignitaire chinois n'oserait en faire la proposition à l'empereur, de crainte de payer de sa tête la témérité d'une semblable démarche. Le commandant Cécille a offert alors de mettre lui-même par écrit son opinion sur le moyen qu'il avait indiqué pour que l'Empereur pût sortir honorablement de la crise actuelle; les mandarins éviteraient les dangers de l'initiative en faisant parvenir cet écrit à l'empereur qui déciderait dans sa sagesse. Un mandarin militaire, présent à la conférence, paraît avoir pris alors la parole et s'être montré disposé à porter cette proposition écrite aux pieds du Trône céleste tout en avouant sa conviction que l'Empereur la rejetterait sans hésiter. Les autres mandarins ont exprimé une conviction semblable. « D'ailleurs, ont-ils dit, le temps presse et ce dont nous avons besoin, c'est d'une intervention immédiate ou, au moins, de l'interposition d'un négociateur bienveillant! — M. Cécille leur a fait sentir que, dans l'état actuel des choses, aucun des hauts fonctionnaires qui se trouvent à Canton n'ayant de pleins pouvoirs de l'Empereur, une semblable interposition manquerait de base et serait sans résultat; et il les a engagés à réfléchir de nouveau aux conséquences inévitables du système de résistance obstinée que l'Empereur paraît décidé à poursuivre, malgré l'insuffisance manifeste des ressources militaires de l'Empire. Enfin, au moment où allait se terminer cette conférence, M. le commandant Cécille a annoncé qu'il allait, incessamment, s'éloigner, avec la Frégate, des eaux de la rivière de Canton, mais il a fait observer aux hauts dignitaires chinois qu'un agent spécial envoyé par le Gouvernement du Roi et amené par la frégate en Chine, se trouvait en ce moment à Macao et que si le Gouvernement chinois désirait donner suite aux ouvertures qui venaient d'être faites, il pouvait en toute sûreté s'adresser à cet envoyé dont la mission avait pour but la consolidation et l'extension des relations les plus avantageuses et les plus honorables pour les deux peuples. M. Cécille a revu la nuit

suiivante une partie des grands personnages avec lesquels il était entré en relations d'une manière si inattendue : mais, ce second rendez-vous ne paraît avoir eu qu'un intérêt secondaire.

La conférence... s'est donc terminée sans amener aucun résultat positif... J'ajouterai seulement à ce que j'ai dit des résultats de la conférence que M. le Capitaine Cécille a saisi l'occasion qui se présentait de réclamer contre la mesure qui soumet les navires de commerce français en Chine, à des droits plus élevés que ceux qui sont payés par les navires des autres nations, et que les grands Mandarins lui ont donné l'assurance que cette distinction au préjudice de notre commerce... serait abolie.

Dubois de Jancigny refusa malgré les tentatives des émissaires chinois de se rendre à Canton dans le but d'entrer en communication avec les autorités ; toutefois, l'intérêt toujours croissant de la situation l'a déterminé, dit-il, à engager M. CHALLAYE à le précéder à Canton où M. MONGE l'a accompagné.

D'ailleurs la *Canton Press* démentait l'entrevue du Commandant CÉCILLE avec les Chinois.

*
* *

Enfin Jancigny écrit de Macao, 15 mai 1842, au Ministre des Affaires étrangères qu'il s'est rendu à Canton où il est arrivé le 13 mars. Il a fait un séjour de trois semaines dans cette ville, où ses relations se sont établies par l'intermédiaire de YOUNG TINN QUÂ ou simplement TINN QUÂ, dont le nom honorifique est PAN SÉ-TCHANG.

Dans la matinée du 14 mars, écrit-il, je reçus un message de Tinn Quâ, me félicitant sur mon arrivée, m'annonçant qu'il avait ordre des grands Mandarins de venir me trouver de leur part et me demandant à quelle heure je pourrais le

recevoir. Il fut convenu que je le recevrais à 3 heures. Il vint, en effet, accompagné d'un linguiste qui ne comprenait que très imparfaitement la langue anglaise: Je pus, cependant, faire comprendre à Tinn Quâ que je ne désirais parler affaires et surtout affaires politiques qu'aux hauts dignitaires eux-mêmes: que s'ils avaient l'intention d'entrer en conférence avec moi, il était nécessaire que la conférence eût lieu dans le plus bref délai possible et que, pour éviter toute question de cérémonial ou d'étiquette, nous nous rencontrassions dans une maison tierce. Tinn Quâ s'engagea à aller rendre compte aux autorités et à me faire connaître leur réponse le lendemain.

Le 16, le linguiste qui avait servi d'interprète pendant l'entretien de la veille, est venu dans la soirée, de la part de Tinn Quâ, pour communiquer la réponse des hauts Mandarins.

Les Mandarins occupant le 2^e et 3^e rang à Canton avaient reçu l'ordre de m'attendre à une maison de campagne appartenant au Mandarin Tinn Quâ et il s'agissait de me déterminer à me rendre moi-même à cette maison de campagne pour y entrer en conférence avec eux. A cette proposition, motivée sur l'impossibilité où se trouvait le Commissaire impérial (le Prince YEK SHAN) de se trouver au rendez-vous qu'il avait désiré me donner, *par suite d'indisposition*, je répondis que je ne pouvais avoir de conférence *utile* avec des Mandarins d'un rang inférieur à celui du Commissaire Impérial ou du Vice-Roi (dont il n'était pas fait mention), mais que, dans le cas où ces Mandarins, dont on venait de me parler, désireraient venir me trouver au Consulat de France, je me tiendrais honoré de leur visite et les recevrais avec grand plaisir, mais sans m'engager à traiter aucune affaire sérieuse *avec eux*. Le vieux linguiste promit de rendre un compte fidèle de ma détermination à cet égard et prit congé.

Le 17 et le 18 se passèrent en pourparlers. M. CHALLAYE eut la complaisance de donner au Mandarin Tinn Quâ les explications qui paraissaient nécessaires pour que les hautes autorités chinoises comprissent le véritable caractère de ma mission et les motifs qui s'opposaient (surtout depuis qu'une

entrevue avait eu lieu entre M. le capitaine CÉCILLE et les hautes autorités en question) à ce que je pusse consentir à conférer avec des officiers d'un rang inférieur.

Il fut convenu dans la journée du 19 :

Que l'entrevue proposée par les hauts dignitaires aurait lieu le lendemain vers 10 heures du matin, à la maison de campagne déjà désignée ;

Que le Commissaire Impérial, le Vice-Roi, le Lieutenant-Gouverneur, le Directeur général des Sels, le Directeur général des Grains ou Subsistances et le Préfet de Canton (ce dernier fonctionnaire peut-être) se trouveraient à la Conférence ;

Que j'y viendrais accompagné de M. CHALLAYE et de MM. MONGE et CHONSKI ;

Que, provisoirement, selon le désir exprimé par les hauts dignitaires chinois, la conférence serait tenue secrète.

Le dimanche, 20 mars, à 9 heures du matin, je me rendis, avec ces Messieurs, au débarcadère où nous attendait un bateau de voyage mis à mes ordres par Tinn Quâ avec un interprète qui devait nous conduire au lieu du rendez-vous. Nous nous embarquâmes et remontâmes la rivière jusqu'au-dessus de « Macao-Passage », nous pénétrâmes ensuite au travers d'une multitude de bateaux, dans un petit bras du fleuve ou un canal, sur les bords duquel se trouvaient plusieurs magasins pour les thés ou la soie, appartenant aux Hanistes, et, continuant notre marche jusqu'à une petite distance dans l'intérieur des terres, en dehors de la ville, nous arrivâmes à 10 heures à la maison de campagne du mandarin Tinn Quâ, située sur la rive *gauche* du fleuve, *droite* du bras ou canal en question. Nous fûmes reçus avec toutes sortes d'égards et d'attentions par Tinn Quâ ; il nous informa que plusieurs Mandarins à la suite du Prince et du Vice-Roi étaient déjà arrivés, mais que ces hauts fonctionnaires n'arriveraient probablement pas avant une heure ou deux ayant eu à terminer plusieurs affaires importantes pour le service de l'Empereur. On nous servit une collation, après que nous eûmes fait nos toilettes *officielles* dans des appartements qui nous avaient été désignés d'avance. On me présenta un Chinois qui devait servir d'interprète à la Conférence et que j'appris être

employé auprès du Vice-Roi en qualité de secrétaire. Ce personnage, destiné à jouer un rôle important quoique secondaire dans l'affaire qui réunissait, aux portes de Canton, l'humble représentant des intérêts de la France et le neveu du Céleste Empereur, me parut être assez intelligent, bon homme, s'il est permis de le juger sur la mine, assez familiarisé avec les idées européennes et avec la langue anglaise pour pouvoir comprendre et rendre fidèlement le sens de ce que j'allais avoir l'occasion de dire aux hauts dignitaires qui désiraient conférer avec moi des grands intérêts de leur pays. J'eus donc lieu d'espérer, dès lors, que, sur tous les points d'une importance réelle, ce que je dirais serait compris, et la suite de mes relations avec les autorités chinoises, toujours par l'intermédiaire obligé de ce même interprète, m'a prouvé que j'avais porté un jugement assez exact du degré d'habileté et du caractère de cet officier, dont le nom est ONN PING-KOUNN, mais que j'ai entendu désigner habituellement par celui de Kou. Il est parent de TINN QUÂ.

Vers midi, le son des gongs et du canon se fit entendre : il indiquait l'approche du Prince et du Vice-Roi. Un peu avant midi et demi, je fus invité à me rendre avec ces Messieurs dans une salle basse où nous attendîmes à peine cinq minutes l'arrivée des grands personnages : YEK SHAN (ou YIH SHAN), Commissaire impérial, Ministre d'État, Général en chef des troupes impériales (destinées à châtier les rebelles), KI-KOUNG, Gouverneur général des Deux Provinces (Kwang-toung et Kwang-si) ou (comme il est habituellement désigné par les Européens) *Vice-Roi* de Canton ; LIANG PAO-TCHANG, Lieutenant-Gouverneur, Y TCHUNG-FOU, Directeur général des Gabelles, SI, Directeur général des Subsistances, Yi TCHANG-WA, Préfet de Canton, me furent successivement nommés par l'interprète. Je présentai à leurs Excellences M. CHALLAYE, Consul de France, MM. MONGE et CHONSKI. Après les premiers complimens et l'échange des démonstrations les plus amicales, nous nous assîmes, le Prince Yek-Shan insistant pour que je prisse place avant lui-même et les autres dignitaires chinois. J'exprimai alors en quelques mots la satisfaction que j'éprouvais de me trouver au milieu de

personnages aussi éminents par les emplois dont la confiance de l'Empereur les a revêtus et de pouvoir saisir une occasion aussi favorable, occasion que j'avais longtemps désirée; de faire parvenir sûrement à S. M. I. l'assurance des bons sentiments de la France envers le Céleste Empire et celle des sentiments personnels d'estime, d'intérêt et d'amitié sincères du Roi des Français pour l'Empereur. Je remarquai qu'en interprétant ces paroles, le linguiste faisait usage du mot *Wang* pour désigner le Roi. Je l'interrompis pour lui demander si ce titre ne désignait pas, d'après les idées chinoises, un Prince d'un rang inférieur à celui d'*Empereur*. J'ajoutai que, dans ce cas, je demanderais, avant d'entrer en conférence, que le Roi des Français fût désigné par le même titre que celui qui est employé pour désigner l'Empereur de Chine ou par des titres équivalents. J'expliquai que le Souverain du Royaume ou de l'Empire de France avait porté plusieurs fois le titre d'Empereur; que plusieurs souverains en Europe ou dans les autres parties du monde, quoique portant ce titre d'Empereur, étaient, par le fait, des Princes infiniment moins puissants que le Roi des Français et qu'en toute circonstance où le nom de notre souverain et celui du souverain chinois pouvaient être mentionnés ou même indiqués, il devait être bien entendu que ces noms ou titres se trouvaient appliqués à des souverains parfaitement égaux en *dignité*. Il me fut répondu: que l'Empereur de Chine lui-même était souvent désigné, dans le discours ordinaire, par le mot *wang*; que, dans tous les cas, c'était une manière abrégée de désigner un Prince souverain; mais, que les hauts dignitaires chinois comprenaient à merveille et admettaient sans hésitation, que le rang, la dignité et la puissance du Roi des Français ne le cédaient en rien au rang, à la dignité et à la puissance des plus grands souverains de la terre et enfin que des relations amicales entre notre Roi et leur Empereur ne pouvaient subsister que sur le pied d'une égalité parfaite, etc.

Ce point éclairci, j'ai fait témoigner au Prince Yek-Shan et aux autres grands dignitaires que j'étais prêt à entrer en conférence avec eux s'ils le désiraient. Cette ouverture a été

accueillie avec empressement et nous nous sommés rendus dans un salon, au premier étage, où la conférence a eu lieu.

J'ai cru devoir l'ouvrir en priant leurs Excellences de me permettre de laisser de côté, pour le moment, les réclamations ou les demandes que je pouvais avoir à faire au nom de la France et je les ai engagées à désigner précisément les points sur lesquels on désirait avoir mon avis. Il m'a été répondu que le but principal des autorités chinoises était de s'assurer comment, et jusqu'à quel point, la France pouvait venir en aide à la Chine dans les circonstances actuelles. J'ai fait observer, alors, qu'il me semblait nécessaire, avant tout, de bien établir *quelles étaient ces circonstances* et j'ai essayé de faire interpréter par le linguiste l'opinion que je m'étais formée de la *situation actuelle*. — Je me suis aperçu bien vite que le linguiste ou ne comprenait qu'imparfaitement ma pensée, ou, ce qui était pis encore, qu'il ne la reproduisait qu'avec des précautions extrêmes et des *adoucissements dangereux pour le sens* de ce qu'il avait compris et qui pouvait blesser la vanité chinoise. Il en résultait que je paraissais, aux yeux des officiers chinois, me complaire dans des généralités insignifiantes et éviter toute discussion sérieuse, ou du moins vouloir leur laisser l'initiative de cette discussion et *les voir venir* au lieu d'aller franchement à eux ! Cela devint évident par les signes d'impatience du Commissaire impérial qui finit par me faire demander : 1° Si la France voulait se charger du rôle de médiatrice entre la Chine et l'Angleterre ? 2° Sur quelles bases je pensais que la Chine pût traiter de la paix avec l'Angleterre, par l'entremise de la France. — Je n'hésitai pas à donner mon opinion *personnelle* à cet égard et je spécifiai comme bases *probables* d'une paix durable les conditions suivantes :

1° Cession de l'île de Hong-Kong, à perpétuité, à l'Angleterre.

2° Restitution par l'Angleterre des autres points occupés en ce moment par ses troupes.

3° Ouverture des principaux ports de la Chine aux navires de commerce de toutes les nations amies, avec fixation d'un tarif de douanes et abolition de l'intervention politique des « Hong-Merchants » (Hanistes).

4° Résidence d'Ambassadeurs ou Ministres plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et des puissances amies, à Peking, — ainsi qu'établissement d'Agens consulaires dans les différents ports de Chine ouverts au commerce.

5° Payement par la Chine d'une certaine somme pour couvrir les frais de la guerre.

6° Indemnité au commerce anglais pour la saisie de l'opium.

7° Règlement de la question de l'importation de l'opium.

Sur la question de savoir si la France consentirait à intervenir comme médiatrice, je me contentai de faire observer : que la solution de cette question dépendait d'une foule de circonstances ; qu'il fallait, avant tout, que la médiation fût demandée d'une manière formelle et convenable par la Chine ; que l'Empereur devait être consulté à cet égard, si le Commissaire impérial n'avait pas les pouvoirs nécessaires ; qu'il était urgent de prendre un parti ; que j'étais prêt à contribuer, autant que cela était en mon pouvoir, à faire connaître la vérité à S. M. I. sur la situation actuelle ; que la France avait intérêt à ce que la question pendante entre les deux puissances belligérantes fût réglée d'une manière *honorable* pour la Chine et avantageuse non seulement à la Chine, mais à tous les peuples civilisés ; que je parlais sous l'empire de cette conviction, mais, que je devais, dans l'état actuel des choses, me borner à offrir de transmettre au Gouvernement du Roi l'expression du désir que le Gouvernement chinois pourrait juger à propos de manifester relativement à la médiation de la France. Dans le cours de la discussion qui s'engagea sur ces divers points et qui dura trois heures, je pus me convaincre de *l'extrême* répugnance que les grands Mandarins éprouvaient à *tenter* de faire arriver la vérité jusqu'à leur souverain et des difficultés sans nombre que les usages, les règles sévères de l'étiquette et les règles plus sévères encore qui président aux relations *officielles* des autorités chinoises avec les étrangers, doivent apporter, longtemps encore, à l'expédition des affaires les plus importantes, quand elles touchent à ces relations ! — Les grands dignitaires ne se montrèrent pas disposés, dans cette conférence, à reconnaître la

nécessité, à une époque plus ou moins rapprochée, de traiter avec l'Angleterre sur les bases que j'avais indiquées et qu'ils *savaient* cependant (je n'en doute pas) être, à peu près, les mêmes, dans leur ensemble, que celles qui leur ont été notifiées par le Plénipotentiaire anglais à son arrivée en Chine. Je ne pouvais croire que ce fût leur dernier mot et j'ai acquis depuis la certitude qu'ils savaient mieux, en effet, à quoi s'en tenir sur la situation de leurs affaires et sur les moyens de résistance dont l'Empereur pouvait encore disposer, qu'ils ne voulaient le laisser voir dans cette occasion.

En résumant la longue et fatigante discussion dont je viens de faire connaître l'ensemble à V. E., je demandai qu'un des Mandarins présents à la conférence fût désigné par les hauts dignitaires, pour traiter avec moi, dans la suite, tant les questions de détail qui se rattachaient à cette conférence que les autres questions qui devaient se présenter. Le Mandarin Tinn Quâ reçut immédiatement l'ordre de se tenir en relations journalières avec moi, à cet effet. Je demandai ensuite à faire part à M. Challaye, en présence des hauts personnages qui se trouvaient réunis dans le salon de conférence, des principaux sujets qui avaient été abordés dans le cours de la discussion et des arrangements qui avaient été pris. M. Challaye fut invité, en conséquence, à prendre part à la conclusion de cette séance et ce fut devant lui que les grands Mandarins, après avoir exprimé leur reconnaissance de toute la peine que je m'étais donnée pour leur expliquer ce que je croyais le plus utile aux vrais intérêts de leurs pays, dans ce moment de crise, s'engagèrent à me faire part, dans le plus court délai possible, du résultat de leurs délibérations sur cet important sujet.

A 4 heures, le Commissaire impérial, le Vice-Roi et le Lieutenant-Gouverneur prirent congé de nous. Il fallut accepter ensuite un dîner chinois qui avait été préparé pour nous et dont le Mandarin Tinn Quâ, notre hôte, fit lui-même les honneurs, et enfin, à 7 heures du soir, nous fûmes de retour au Consulat de France.

Le 21, Tinn Quâ et le linguiste Kou vinrent me trouver de la part des grands Mandarins pour écrire sous ma dictée :

1° le résumé de l'opinion que j'avais formulée la veille sur les moyens d'arriver à conclure une paix honorable avec l'Angleterre ; 2° les demandes ou réclamations que j'avais à adresser au Gouvernement chinois. — Ces demandes se réduisaient à obtenir enfin la suppression des droits extraordinaires payés par nos navires, suppression qui avait déjà été demandée plusieurs fois et, en dernier lieu, par M. le capitaine Cécille, et à obtenir également la libération d'un jeune Chrétien chinois, élève des Missions étrangères, compromis dans l'affaire de M. TAILLANDIER¹, l'un de nos missionnaires. Je dictai la note demandée et réponse me fut promise pour le lendemain.

Le 22, Tinn Quâ, empêché par des affaires de famille, n'ayant pu se rendre lui-même au Consulat, fit prier M. Challaye de vouloir bien prendre la peine de passer chez lui. J'engageai M. Challaye à se rendre à cette invitation, mais, je lui recommandai de faire comprendre à Tinn Quâ que cette démarche était de pure obligeance et qu'il ne consentait (M. Challaye) à mettre toute étiquette de côté que par égards pour moi et pour ne pas entraver, sans nécessité absolue, la marche des négociations. Je recommandai en outre à M. Challaye de prendre des notes de sa conférence avec Tinn Quâ, sur le lieu même. Voici, d'après ces notes, quel a été le résultat de cette conférence.

Tinn Quâ avait remis la veille, aux grands Mandarins, le papier qu'il avait écrit sous ma dictée, et, à son retour, il avait écrit sur trois feuilles séparées les réponses et observations suivantes. — Les observations contenues dans la troisième feuille devaient, *disait-il*, être considérées comme l'expression de son opinion personnelle. — J'ai l'honneur de transmettre ces écrits à V. E. : ils sont numérotés, 1, 2, 3. Ce sont les originaux.

Dans le n° 1, les hauts dignitaires déclarent : « qu'il leur

1. *Louis-Alphonse* TAILLANDIER, né le 12 août 1815, à Denazé (Mayenne) ; parti le 28 avril 1839, pour le Tong-king occidental ; mort le 11 mai 1856, dans la province de Nghe an, Tong-king méridional ; en se rendant dans sa mission, il fut arrêté et emprisonné trois mois à Canton.

« est impossible de soumettre à l'Empereur, comme base de
« toute négociation tendant à empêcher les Anglais de conti-
« nuer leur œuvre de destruction, les conditions indiquées par
« moi comme devant être probablement exigées par les
« Anglais, dans les conclusions d'un traité définitif entre les
« nations. — S'ils se hasardaient à soumettre de semblables
« propositions à S. M. I., ils seraient certains (les hauts Man-
« darins) de tomber en disgrâce comme *Ki Shen* et même
« courraient grand risque d'être mis à mort! Ainsi, cette
« démarche de leur part, sans amener aucun résultat utile pour
« l'empire, causerait indubitablement leur perte! — Les hauts
« Mandarins se confient dans les dispositions bienveillantes,
« les lumières et l'expérience du chef français, pour qu'il leur
« indique quelque *biàis*, quelque voie détournée qui puisse
« les tirer d'embarras sans les exposer inutilement. »

2^e feuille. — « Les hauts Mandarins font observer que
« l'existence des Hanistes est liée aux véritables intérêts des
« Étrangers eux-mêmes. En effet, dans le cas où un Haniste
« débiteur d'un étranger ne le paye pas, ce dernier s'adresse
« aux autres Hanistes qui acquittent la dette et le débiteur est
« envoyé en exil. S'il n'y avait pas de Hong Merchants
« (Hanistes), les étrangers pourraient être trompés et volés de
« mille manières, sans avoir de recours contre ceux qui les
« auraient trompés et ils n'auraient de chance d'obtenir justice
« qu'en s'adressant continuellement aux autorités. — En outre,
« les Hanistes sont nécessaires au Gouvernement qui, si leur
« privilège était aboli, serait obligé de se charger lui-même de la
« perception des droits, ce qui entraînerait de grands inconvé-
« nients et des pertes considérables pour le Trésor impérial. Il
« est donc dans l'intérêt de toutes les parties de maintenir le
« système des Hanistes! »

3^e feuille. — Remarques de Tinn Quâ sur la situation actuelle.
« Dans le cas où l'ennemi s'est emparé d'un point quelconque
« pendant la guerre, il n'est pas convenable, d'après les
« usages chinois, que celui qui a été dépouillé vienne deman-
« der au spoliateur de lui restituer ce dont il s'est emparé. Il
« faut que la puissance lésée trouve un moyen quelconque de
« rentrer dans sa propriété soit par la ruse, soit par la force.

« Dans les provinces ou les villes conquises par les Anglais,
« la population ne se soumettra pas à eux et sera au contraire
« dans des dispositions continuellement hostiles à leur égard.

« Quand même les Anglais conserveraient leurs conquêtes
« pendant dix années, ils auront à repousser des attaques incessantes et ne seront jamais tranquilles. Les Chinois repoussés
« et battus par les Anglais, reviendront toujours à la charge.

« Les mœurs, les usages, les habitudes de la Chine
« diffèrent entièrement des mœurs, des usages, des habitudes
« des pays étrangers. En conséquence, quand même les Anglais
« s'empareraient de toute la côte de l'est, ils ne pourront jamais
« amener les Chinois à commercer avec eux, et, à supposer
« qu'ils puissent réussir à conquérir la Chine toute entière, il
« en serait encore de même. Les Chinois leur demeureraient
« hostiles et ne consentiraient point à entretenir des relations
« suivies avec eux ! — A quoi donc leur aura-t-il servi de
« nous avoir fait la guerre ? »

Ce qui précède et que j'ai marqué de guillemets ne doit pas être considéré comme une traduction exacte des écrits en question, mais, seulement, comme en reproduisant le sens général.

Le 23, j'eus une longue conférence avec Tinn Quâ. J'entrai dans la discussion la plus approfondie qu'il me parût possible de mener à bien, sur les principales questions politiques. — Je lui fis prendre un *memorandum* de cette discussion. — Je me plaignis ensuite de ce que mes demandes relatives à la réduction des droits et à la libération du jeune Chrétien étaient restées sans réponse. Tinn Quâ me donna l'assurance la plus positive que les grands Mandarins s'étaient occupés de ces affaires et que la France aurait satisfaction entière sur le premier point. Quant au second, un rapport ayant été adressé à l'Empereur et la sentence impériale étant attendue d'un jour à l'autre, il devenait excessivement difficile de trouver un prétexte pour mettre le prisonnier en liberté, mais on désirait sincèrement m'être agréable dans cette affaire et on espérait, d'ici à quelque temps, parvenir à la terminer selon mon désir. — Il fut convenu que Tinn Quâ insisterait auprès des autorités pour le règlement définitif et immédiat de la ques-

tion des droits et qu'il engagerait, de ma part, les hauts dignitaires à prendre un parti sur la question, soulevée par eux, de l'intervention de la France.

Il ne se passa rien d'important entre le 23 et le 31 mars.

Le 31, Tinn Quâ vint me trouver (toujours accompagné de l'interprète Kou, son parent), et dans le cours de la longue conversation (cette conversation a duré plus de 3 heures) que nous eûmes sur les affaires de Chine, je m'aperçus d'un changement notable dans le langage et les manières de mes interlocuteurs à mon égard. Ils me parurent convaincus enfin de la sincérité des opinions que j'avais émises, des conseils que j'avais donnés. Tout indiquait en eux confiance dans les intentions de la France, espoir dans son intervention, désir de lui être agréable, conviction des avantages réels qui pourraient être pour la Chine le résultat d'une conduite franche et amicale envers la France. Aussi, avant la fin de notre entrevue, Tinn Quâ s'était-il ouvert avec moi, non seulement sur ce qu'il *pensait en réalité* de la crise actuelle et de son issue probable, mais encore sur les *véritables* sentiments des hauts dignitaires à cet égard! — Voici, en peu de mots, le résumé de ce qu'il me dit :

« Les Chinois n'aiment pas les Anglais et seraient prêts à faire les plus grands sacrifices pour obtenir le concours de la France dans leur lutte contre ce peuple oppresseur. Néanmoins, tout ce qu'il y a d'intelligent en Chine comprend : d'un côté, l'impossibilité où se trouve le Céleste Empire de soutenir la guerre avec quelques chances de succès; de l'autre, l'impossibilité, pour la France, d'intervenir autrement que comme médiatrice dans les circonstances actuelles. Il serait donc sage de traiter avec les Anglais, même aux conditions que j'ai indiquées, et les grands Mandarins désireraient que l'Empereur mieux éclairé sur la situation de l'Empire et sur ses propres intérêts, pût se résoudre à accepter franchement les sacrifices que les événements lui imposent! Malheureusement l'Empereur est un vieillard faible, ignorant, entêté, mal entouré et qui ne peut même trouver dans l'affection de ses sujets l'appui indispensable à l'adoption d'une résolution désespérée! — La Chine est donc dans une position double-

ment critique et par l'insuffisance de ses ressources et par le défaut d'habileté et d'énergie de son souverain, comme aussi par son manque de popularité ! — Dieu permettra peut-être que la France vienne à son secours ! »

Telles ont été, Monsieur le Ministre, les révélations de Tinn Quâ et elles me semblent confirmer pleinement les vues que j'ai eu occasion de vous soumettre sur la situation réelle des affaires en Chine dans mes dépêches précédentes.

J'avais annoncé à Tinn Quâ mon départ probable de Canton pour le 3 avril et demandé réponse *définitive, sur tous les points*, dans le cours de la journée du 2. — Un message pressant de Tinn Quâ, dans la soirée du 2, me détermina à retarder mon départ jusqu'au 4. — Le 3, enfin, à 1 heure de l'après-midi, Tinn Quâ arriva avec le secrétaire du Vice-Roi, le linguiste Kou. Ils étaient chargés de me faire la communication suivante :

Les usages chinois s'opposant à ce que les grands dignitaires de l'Empire écrivent à un ministre étranger sans un ordre exprès de l'Empereur, Tinn Quâ avait reçu l'ordre de m'écrire, de la part des grands Mandarins, pour m'informer de cette circonstance et me prier d'assurer le Gouvernement français des bons sentimens de la Chine à l'égard de la France et de la vive satisfaction qu'avaient éprouvée les grands dignitaires à entrer en relations directes avec un agent du Gouvernement du Roi : il était chargé d'exprimer de leur part le désir et l'espoir que la France pût consentir à interposer sa médiation pour l'arrangement des différends subsistant aujourd'hui entre la Grande-Bretagne et l'Empire chinois. Tinn Quâ était autorisé, en outre, à me prévenir que, sur ma demande, le Gouvernement chinois avait résolu d'affranchir, à l'avenir, les navires de commerce français des droits additionnels dont ils ont été grevés jusqu'à ce jour et qui s'élèvent à 100 taels¹ environ par navire. Cette mesure est adoptée par le Gouvernement chinois dans le but de donner à la France une preuve de plus du désir qu'éprouve la Chine d'entretenir avec elle des relations amicales. Le Commissaire

1. 760 francs.

impérial, le Vice-Roi et le Lieutenant-Gouverneur m'envoyaient par Tinn Quâ, avec leurs cartes de visite et leurs souhaits pour mon heureux retour à Macao, une passe pour tous mes effets et une liste de quelques cadeaux qu'ils me priaient d'accepter comme un gage de leurs sentiments d'estime et d'amitié. Enfin, Tinn Quâ était chargé de me donner l'assurance la plus formelle que les autorités chinoises feraient tous leurs efforts pour amener, de manière ou d'autre, la libération du jeune prisonnier chrétien au sort duquel je m'intéressais. — Dans une dernière conversation que j'eus avec Tinn Quâ, après qu'il se fût acquitté du message des trois grands dignitaires, il me donna de nouvelles preuves de la sincérité des sentiments qu'il avait manifestés à notre entrevue du 31 mars. — Il se montra (et je le crois) franchement disposé à servir nos intérêts, et quoique ce ne soit pas un homme d'une bien grande intelligence, il me paraît avoir un jugement sain et capable d'apprécier très nettement les dangers de la situation dans laquelle son pays se trouve placé et les ressources que l'avenir pourrait offrir à la Chine si la France consentait à l'aider de son influence et de ses conseils. — Je n'hésite pas à penser qu'en lui témoignant de la confiance et en reconnaissant par quelques distinctions flatteuses ce que sa conduite a eu d'obligeant pour nous, on trouverait en lui, au besoin, un correspondant dévoué, fidèle et utile. — Le capitaine Cécille a eu également beaucoup à se louer du mandarin Tinn Quâ. Je puis mentionner, ici, en passant, qu'ainsi que je l'avais prévu, l'entrevue du capitaine Cécille avec les autorités chinoises a été connue à Canton et à Macao, peu de temps après son départ pour Manille. Dans le cours de mes relations avec les hauts dignitaires, il n'a été fait, du côté de ces éminents personnages, aucune allusion à cette entrevue, mais, j'ai eu soin de les remercier des attentions dont le commandant de l'*Érigone* avait été l'objet lors de sa visite à Canton.

La lettre annoncée par Tinn Quâ me fut remise dans la soirée du 3 avril. Cette lettre que j'ai l'honneur d'envoyer à V. E., en original, et que M. Libois, Procureur des Missions Étrangères en Chine, a eu la complaisance de faire traduire

par un Élève des Missions sur l'entière discrétion duquel on pouvait compter, est ainsi conçue :

« Au Chef français, DE JANCIGNY,

« Votre humble frère PAN SÉ-TCHANG,
prosterné devant vous écrit :

« Je suis chargé, de la part du Général en Chef des armées du premier et du second Gouvernement des Provinces, de soumettre à Votre Seigneurie ce qui suit.

« Votre Seigneurie était venue à Canton pour délibérer avec nous sur les moyens de faire la paix avec les Anglais.

« Pour témoigner leur reconnaissance de cette faveur et conformément aux avis de Votre Seigneurie, les grands Mandarins auraient voulu, tout d'abord, écrire aux Ministres de votre noble Empire ; mais, attendu que certaines lois de l'Empire chinois s'opposent à des communications directes de ce genre, ils n'ont osé passer outre et ont chargé votre humble frère de vous faire connaître leur désir, qui est que Votre Seigneurie veuille bien faire accepter aux Ministres de votre noble Empire les salutations empressées des grands Mandarins et les assurer de leur part que les relations amicales qui ont toujours existé entre les deux Gouvernements ne peuvent qu'être affermies par la conduite pleine de bienveillance de Votre Seigneurie à notre égard. Les conseils que Votre Seigneurie nous a donnés sur plusieurs points importants sont difficiles à suivre et, pour ce motif, nous n'avons pas osé en faire part à l'Empereur, mais, si Votre Seigneurie, pouvait trouver un moyen d'éluder ces difficultés, pour arriver au but (*rem perficere*), tous les Mandarins vous rendraient (votre humble Frère y compris) d'amples actions de grâces.

« Si vous voulez bien communiquer exactement toutes ces choses aux Ministres de votre noble Empire, en les saluant de la part de chacun de nous en particulier, vous nous procurerez la satisfaction la plus vive !

Votre très humble frère PAN SÉ-TCHANG expose de plus :

« Que, selon les intentions (*sicut jussisti*) de Votre Seigneu-

rie, l'ordre a déjà été donné à tous les marchands Hanistes, pour qu'ils ne perçoivent pas plus, à l'avenir, des navires français que des autres? »

« 23^{me} jour de la 2^e lune de la 22^e année de Taou Kwang » (3 avril 1842).

Le but le plus important de mon voyage à Canton étant ainsi atteint, je quittai cette ville le 4 et fus de retour à Macao le 7 avril. J'en repartis le 13, avec M. MORRISON¹, Secrétaire Interprète de la Mission Britannique en Chine, pour me rendre à Hongkong où j'arriverai dans la matinée du 14...

J'étais de retour à Macao le 18, avec M. Monge, et j'y ai été rejoint le 19 par Mr. Chonski que j'avais laissé à Canton pour y terminer plusieurs travaux commencés sur le commerce de cette ville...

J'avais également recommandé à Mr. Chonski d'écrire aux Hanistes pour s'informer si l'ordre (au sujet des droits à percevoir des navires français) mentionné dans la lettre (des autorités chinoises du 3 avril) leur était parvenu. — Voici la réponse collective des Hanistes à la lettre de Mr. Chonski. (Le document original accompagne cette dépêche. Il a été traduit par les soins pressés de M. Libois².)

« Au seigneur CHONSKI, Secrétaire, etc.

« Vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, au sujet des droits de surplus, de 100 Taels, exigés jusqu'à présent des navires de Votre Royaume. Nous ne percevions ces droits que par ordre de notre Gouvernement et dans l'intérêt du Trésor impérial.

« A l'avenir, ainsi que cela a été réglé entre le chef de votre nation et nos grands Mandarins, nous ne percevrons rien de

1. *John Robert MORRISON*, né à Macao en 1814; † de fièvre paludéenne à Hongkong en 1843; fils aîné du célèbre Dr Robert MORRISON.

2. *Napoléon François LIBOIS*, né le 14 décembre 1805 à Chambois (Orne), parti 20 février 1837; Procureur des Missions étrangères à Macao; † Procureur à Rome, 6 avril 1872.

plus de vos navires de commerce, que ce qui est payé par les Anglais et les Américains.

« Agréez les salutations empressées de :

5	3	1	2	4
Sié	FAN	Ou	Lou	LIANG
iéou	tchao	y	ki	tcheng
jen	coang	ho	coang	hi
10	8	6	7	9
Y	Fan	Fan	Ma	Ou
iun	ouin	ouin	tso	tien
tchang	hay	tao	leang	iuèn

« tous ensemble. »

« 14^{me} jour de la 3^e lune de la 22^e année de Tao kwang »
(24 avril 1842).

Les signatures apposées à ce document sont les noms *officiels* des Hanistes et doivent être lus dans l'ordre indiqué par les chiffres que j'ai placés au-dessus de chaque nom. Le n^o 1 est le célèbre Howquâ dont le nom a figuré si souvent dans les démêlés des Anglais et des autorités chinoises au sujet de l'opium. Les autres sont connus des Européens, sous les noms suivants, par ordre d'ancienneté :

2. MOWQUA, 3. PANKEQUÂ, 4. KINGQUÂ, 5. GOQUÂ, 6. MINGQUÂ, 7. SAOUQUÂ, 8. PONHOYQUÂ, 9. SAMQUÂ, 10. CHING SHING OU KWANQUÂ ¹.

*
**

Le 8 juillet 1842, la corvette la *Favorite* mouillait sur rade à Macao après une traversée d'onze jours depuis Singapour; elle repartait le 17 juillet emmenant Jancigny, arrivait à Hongkong le 18 au soir, appareillait le 20 dans la matinée et se dirigeait vers Ting Haï dans la grande Chousan où les vents ne lui permirent d'arriver

1. Voir *Les Marchands hanistes de Canton*, par Henri Cordier. Ext. du *Toung pao*. Série II, Vol. III. Leide, 1902, in-8, p. 32.

que le 6 août vers midi ; de là elle se rendit à Wou soung où, le 23, elle mouillait près de l'*Erigone* qui d'ailleurs n'avait pas tardé à remonter le Yang tseu jusqu'à Nan King.

La prise de Tchen Kiang (21 juillet 1842) au confluent du Kiang et du Grand Canal avait permis aux Anglais de remonter jusqu'à Nan King ; le 11 août, ils étaient près d'attaquer cette capitale de la vieille Chine, lorsque les Chinois hissèrent le pavillon blanc. Les négociations traînèrent en longueur ; mais enfin, le 29 août, un traité était signé à bord du vaisseau de guerre anglais le *Cornwallis* par le major général Sir Henry POTTINGER et les Hauts Commissaires chinois Ki-Ying et ILIPOU¹.

Ce traité, le plus considérable conclu par la Chine avec une puissance européenne depuis le traité de Ner-tchinsk, comprend treize articles dont nous ne rappellerons que les principaux : ouverture au commerce des cinq ports : Canton, Amoy, Fou Tcheou, Ning Po et Chang Haiï, avec le droit d'y établir des consuls (art. 2) ; cession de l'île de Hong Kong (art. 3) ; indemnité de six millions de dollars pour la valeur de l'opium saisi à Canton en mars 1839 et pour les mauvais traitements infligés aux sujets britanniques (art. 4) ; abolition des marchands hannistes et paiement de trois millions de dollars pour les dettes de ces derniers à l'égard des sujets britanniques (art. 5) ; une indemnité de guerre de douze millions de dollars (art. 6), etc. Ce traité fut approuvé par l'Empereur le 24^e jour de la 9^e lune de la 22^e année de son

1. Jancigny dans une lettre de Macao, le 7 mars 1843, nous apprend qu'Ilipou mourut à Canton le 4 mars à six heures du soir et qu'on faisait courir le bruit qu'il avait été empoisonné.

règne (27 oct. 1842), et les ratifications furent échangées à Hong Kong, le 26 juin 1843¹.

Le Commandant CÉCILLE avait laissé l'*Erigone* à Wou Soung, était remonté sur une jonque à Nan King et avait été présent à la signature du traité ; il quitta Nan King le 4 septembre pour rejoindre son navire et eut la surprise le 6, en descendant le fleuve, de rencontrer la *Favorite* qui le remontait, surprise peu agréable à en juger par la dépêche que le commandant Cécille adressa le 30 sept. 1842 au Ministre de la Marine :

J'ai laissé la *Favorite* dans le Yang-tseu Kiang. J'ai été fort étonné de l'y rencontrer, et plus encore de voir M. de Jancigny à bord. J'avais refusé formellement de conduire cet agent commercial, qui passe aux yeux des Anglais pour un *agent politique* envoyé en Chine dans des vues *peu bienveillantes* à leurs intérêts. J'avais refusé formellement, dis-je, de le conduire dans le nord, sachant le mauvais effet que cela produirait dans l'armée anglaise.

La *Favorite* mouilla le 17 septembre 1842 devant Nan King, quelques heures après le départ du vapeur *Auckland* qui portait le traité. Elle était de retour à Macao le 10 novembre en même temps que l'*Erigone* arrivée de Canton.

*
**

Jancigny ne manque pas de relater un petit incident qui se passa près de Macao² :

M. Le Commandant CÉCILLE, de l'*Erigone*, et M. le Commandant PAGE, de la *Favorite*, ayant été se promener avant-hier en compagnie de quelques Missionnaires Lazaristes dans

1. Henri Cordier dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, X, p. 980.

2. Lettre au Ministre des Affaires étrangères, Macao, 30 déc. 1842.

une île située de l'autre côté de la rade intérieure, l'île *Lappa*, y ont été soudainement assaillis par un rassemblement de Chinois appartenant à la lie du peuple et qui dans cette partie du territoire chinois se sont toujours rendus redoutables par leurs habitudes de violence et de pillage. Ces Messieurs ont été tous plus ou moins maltraités. M. le Commandant Cécille a été assez grièvement blessé à la tête et a reçu deux fortes contusions, l'une à la main droite, l'autre à la cuisse ; on lui a volé sa casquette galonnée et ses lunettes, c'est à grand peine qu'il a pu, avec ceux qui l'accompagnaient dans cette malheureuse excursion, effectuer sa retraite à l'embarcation qui les a ramenés à Macao où les autorités chinoises, immédiatement informées de ce qui s'était passé, se sont empressées de venir témoigner au Capt. Cécille combien elles étaient indignées de cet outrage et l'assurer que les mesures les plus promptes et les plus efficaces allaient être prises pour s'emparer des coupables dont les principaux leur avaient été signalés.

Cette affaire fut d'ailleurs promptement réglée.

Peu de temps après, des difficultés surgissaient entre le Commandant Page et Jancigny au sujet d'une carte du Yang tseu rédigée à bord de la *Favorite* que réclamait ce dernier. Décidément Jancigny ne s'entendait pas avec la Marine : il écrivit à Paris une lettre de plaintes contre les Commandants Cécille et Page.

*
* *

Pendant son séjour à Canton, le Commandant Cécille avertit le 1^{er} mars 1843 le Vice-Roi des deux Kouang, de l'arrivée d'un Consul de France :

...J'ai été informé que S. M. le Roi des Français envoie un Consul de 1^{re} classe en Chine. Cet agent supérieur arrivera dans peu, je l'espère. Je me réjouis de cette circonstance qui me fait espérer que des relations plus intimes pourront bientôt s'établir entre l'Empire Céleste et le royaume de France...

Sig. CÉCILLE.

Le Vice-Roi répondit ¹ :

...Après la mort du Commissaire Impérial ILIPOU, le Consul anglais a demandé que j'écrivisse à l'Empereur pour le prier d'envoyer à Canton Y, Vice-Roi des deux Kiang, pour prendre la gestion des affaires. Je me suis conformé à ce désir, et si l'Empereur approuve cette demande, il ordonnera à Y de se rendre immédiatement du Kiang Nan ici. Le tems de son arrivée ne doit pas être éloigné. Je prie donc l'honorable Commandant d'attendre ce Commissaire Impérial : alors nous nous verrions ensemble face à face, et nous traiterions de nos affaires selon les circonstances. De cette manière tout s'arrangerait convenablement...

Le Commandant Cécille ne peut attendre l'arrivée d'ILIPOU mais l'arrivée de M. de RATTI-MENTON permettra aux Chinois de causer avec un représentant de la France, le *seul* autorisé à traiter des affaires ².

J'aurais également désiré conférer avec le Commissaire Impérial, nommé par l'Empereur en remplacement de l'infortuné Ilipou, mais l'époque de son arrivée à Canton étant encore incertaine et des intérêts majeurs réclamant ma présence en Cochinchine, je serai obligé de partir très prochainement pour ce pays, et probablement avant l'arrivée du Commissaire impérial. Tout en regrettant cette circonstance, je m'y sou mets néanmoins d'autant plus volontiers que je suis informé, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à V. E. dans ma précédente lettre, que M. le C^{te} de RATTI-MENTON a été nommé par le Roi des Français au Consulat de Chine, et que ce haut fonctionnaire arrivera prochainement avec des instructions spéciales pour régler les intérêts politiques et commerciaux qu'il sera possible d'établir entre le Céleste Empire et le Royaume de France pour le plus grand avantage des deux nations.

1. 23^e année du 15^e jour de la 3^e lune.

2. Lettre du Com^t Cécille au V.-Roi en date de Canton le 15 avril 1843 (*Extrait*).

Je crois que M. le C^{te} de Ratti-Menton sera à Canton le mois prochain, sans cependant pouvoir l'affirmer à cause de la grande distance qu'il a parcourue pour se rendre de France en Chine; mais quelque soit l'époque de son arrivée, je prie instamment V. E. de reporter sur cet agent supérieur la bienveillance dont elle a bien voulu m'honorer depuis le jour où je la vis pour la première fois et dont je conserverai le précieux souvenir toute ma vie.

Si, après mon départ, V. E. avait quelque communication importante à faire au gouvernement du Roi des Français, je l'engagerais à attendre, pour agir, l'arrivée du Consul qui *seul* sera autorisé par S. M. à traiter des affaires publiques avec le Gouvernement de l'Empereur.

En quittant la Chine, peut-être pour n'y plus revenir jamais, que V. E. veuille, etc.

Sig. CÉCILLE.

*
**

Cependant Jancigny ne demeurerait pas inactif et il entretenait une correspondance importante avec les Hautes Autorités chinoises. Il échangea des lettres avec KI KOUNG, Gouverneur Général des Deux Kouang :

J'ai le plaisir d'accuser à V. E. réception de sa lettre du 26 du mois dernier.

J'ai lu avec attention ce que V. E. a jugé à propos de me communiquer relativement aux difficultés et aux délais qu'entraîne la fixation du nouveau tarif... Je suppose que V. E. veut par là faire allusion aux négociations pendantes entre les Gouvernements chinois et anglais.

Je ne me propose pas d'examiner, quant à présent, jusqu'à quel point les arrangements avec l'Angleterre pourront, commercialement parlant, exercer dans l'avenir quelque influence de détail sur les négociations récemment ouvertes entre les deux nobles Empires, la Chine et la France.

Ce que je souhaite surtout, c'est que certains *principes généraux* soient aussitôt que possible arrêtés entre S. E. le Commissaire Impérial et moi-même (avec coopération du

Consul de France) comme *base* des relations futures, à la fois politiques et commerciales, entre les deux Empires.

Dans ce but j'ai cru nécessaire de m'adresser à S. E. le Commissaire Impérial, et j'ose espérer que V. E. partagera entièrement ma conviction quant à la nécessité et à l'opportunité d'une prompte décision sur un point de cette importance.

On s'occupera des détails en temps convenable.

Voici pour le moment, ce que j'ai à soumettre à V. E. et je saisis cette occasion de lui renouveler mes compliments et mes salutations les plus empressées.

(Signé) A. DB. DE JANCIGNY.

Macao, le 5 juillet 1843.

KI, Second Précepteur du Prince Impérial, Président du Conseil de la Guerre et Gouverneur Général des deux *Quam*, adresse la réponse suivante au noble Agent français :

J'ai bien reçu, il y a quelques jours, votre lettre par laquelle vous m'exprimiez le désir de voir établir les principes généraux qui doivent servir de base aux relations commerciales de votre noble royaume (avec la Chine) et la nécessité que ces points importants fussent traités de concert avec le Haut Commissaire Impérial et moi. Nous nous sommes consultés et avons conjointement examiné le nouveau règlement (ou nouveau tarif) proposé par la nation britannique et dont la minute est enfin terminée.

Mais, attendu qu'il ne convient pas qu'aucune nation soit traitée avec la moindre partialité ou privée des effets de la bienveillance impériale, il est nécessaire que ce tarif soit le même pour tous.

Le Haut Commissaire Impérial ayant reçu l'ordre de venir à Canton pour y traiter des affaires des nations qui s'y trouvent (représentées), aucune ne restera étrangère à sa sollicitude et nous espérons pouvoir, en tout, nous conformer à vos sentiments en consultant la raison. Notre unique but étant que les natifs (Chinois) et les étrangers, les négociants et le peuple vivent en parfaite harmonie.

Indépendamment d'une dépêche que j'adresse au Haut Commissaire Impérial, sur tous les points de la lettre que vous m'avez écrite afin qu'il puisse délibérer et donner des ordres en conséquence, j'ai jugé utile de vous transmettre cette réponse, sans délai, pour votre gouverne. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter toutes sortes de prospérités.

Voilà pour le moment ce que je crois devoir vous communiquer. 17 de la 6^e lune de l'an 23 de Tao-Kouang (14 juillet 1843).

Le Colonel A. DB. de JANCIGNY etc. etc. A Son Excellence KI-YING Haut Commissaire Impérial, Second Précepteur du Prince Impérial, Président du Conseil de la Guerre, Vice-Roi et Gouverneur général des deux Kouang, Membre de la famille impériale, etc., etc., etc.

Ayant été officiellement informé de l'arrivée de V. E. dans la capitale des deux Kouang, par S. E. le Gouverneur général desdites Provinces, je saisis, dans l'état encore précaire de ma santé, la première occasion qui se présente pour offrir à V. E. mes félicitations sincères sur son heureuse arrivée.

Mon très respectable ami, S. E. le Vice-Roi, aura sans aucun doute fait part à V. E. du vœu ardent que j'ai toujours manifesté de voir, conformément aux désirs de mon Auguste Souverain et de la nation française en général, les rapports d'amitié qui de temps immémorial ont existé entre les deux Gouvernements, prendre dans les circonstances présentes des racines plus profondes, et se développer au sein du Céleste Empire et des États de son Auguste Souverain.

Pour atteindre ce but, il est convenable de s'occuper sans délai de l'examen des relations qui devront s'établir entre les deux nobles Empires, et d'arrêter de concert, comme base de ces relations futures, quelques *principes fondamentaux* et *Conventions provisoires* dont la sanction serait soumise ensuite à nos souverains respectifs.

En conséquence (ne pouvant encore à cause de l'état de ma santé me rendre à Canton et jouir de l'avantage d'une con-

férence avec V. E.) je prends la liberté de solliciter pour M. Challaye, Consul de France, et M. de Chonski, mon secrétaire, la faveur d'une entrevue avec V. E.

Ces Messieurs, en présentant à V. E. mes souhaits et mes compliments empressés, se trouveront à la fois heureux et honorés de saisir une occasion aussi flatteuse de *communiquer* directement avec V. E. sur les différents *points importants* liés, dans l'avenir, à la prospérité mutuelle des deux Empires.

Si, comme je l'espère, V. E. pense, ainsi que moi, qu'il est convenable et opportun que nous nous entendions promptement sur les *principaux points* auxquels j'ai fait allusion dans cette lettre, je lui demanderai de vouloir bien envoyer ici, sans délai, un officier d'un rang convenable, ayant la connaissance des affaires et muni des instructions nécessaires. Nous serons ainsi en mesure d'entretenir une correspondance régulière et *utile* jusqu'à l'époque où je pourrai espérer de faire la connaissance personnelle de V. E.

Je prie V. E. d'agréer mes salutations et mes souhaits les plus empressés et les plus sincères.

Macao, 5 juillet 1843.

(*Sig.*) A. DB. de JANCIGNY.

KI, etc., au Colonel A. DE JANCIGNY, agent du Gouvernement du Roi des Français en Mission spéciale en Chine, etc., etc., etc.

Votre lettre que je viens de recevoir est une preuve manifeste de vos intentions bienveillantes et m'a causé une vive satisfaction. J'espère que la maladie dont le hasard a voulu que le noble Colonel souffrît les atteintes, aura certainement disparu dans peu de jours et qu'il jouira dès lors d'un bonheur sans mélange.

La France est sans contredit, l'un des Empires les plus grands et les plus florissants de l'Europe et ses relations (amicales) et son commerce avec la Chine datent de l'époque la plus reculée. Les négociants de cette nation qui sont venus à Canton y ont toujours tenu une conduite exemplaire. Telle a toujours été mon intime conviction.

Maintenant que nous avons consenti à l'établissement d'un tarif régulier et à supprimer les dépenses extraordinaires (auxquelles les négociants étaient soumis) afin que toutes les nations puissent participer également aux gains et aux avantages du commerce, il n'a jamais pu entrer dans notre pensée que les négociants français ne participassent pas à ces avantages.

Messieurs CHALLAYE et CHONSKI ayant remonté à Canton ces jours-ci, j'ai délégué un Commissaire d'un rang élevé pour les recevoir et s'aboucher avec eux. Ces Messieurs lui remirent une pièce relative à la fixation des droits, etc., pièce qui a été mise sous mes yeux, mais, attendu que M. Challaye a annoncé que ce n'était qu'une première rédaction peu exacte et qu'il se trouvait un document plus clair et plus complet entre vos mains, je vous prie de vouloir bien le faire traduire en chinois et me l'envoyer au plus tôt à Canton, afin que je puisse, avec le Vice-Roi et le Lieutenant Gouverneur, l'examiner et en approuver les dispositions. J'enverrai ensuite, de nouveau, à Macao un officier d'un grade convenable, d'une habileté et d'une expérience (éprouvée) pour qu'il puisse délibérer en personne avec vous sur tous les points (nécessaires).

Dans le cas où vous seriez rétabli, et que vous vinssiez à cette Capitale, je m'empresserai de vous voir et je vous recevrai avec tous les égards qui vous sont dus.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter toutes prospérités. Scellée et close le 18^e jour de la 6^e lune de l'an 23^e de Tao Kouang (15 juillet 1843).

PROJET D'UNE CONVENTION PROVISOIRE ENTRE LA
FRANCE ET LA CHINE.

Entre leurs Excellences KI-YING, Commissaire Impé-
rial, etc., KI-KOUNG, Gouverneur Général des deux pro-
vinces Kouang, etc., et , Lieutenant Gouver-
neur, etc., d'une part,

Et le Colonel Adolphe Philibert DU BOIS DE JANCIGNY,

Agent du Gouvernement de l'Auguste Roi des Français, en mission spéciale en Chine, Chevalier de la Légion d'honneur, etc., etc., et M. Charles Alèxandre CHALLAYE, Elève-Consul, Gérant le Consulat de France, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Attendu qu'il importe au maintien des relations de paix et d'amitié qui subsistent depuis longtemps entre les nobles Empires de Chine et de France et à l'extension comme à la sûreté de leurs relations commerciales, que les droits et obligations respectifs des citoyens des deux Empires soient clairement définis et déterminés, dans les circonstances actuelles, par un règlement spécial, la Convention provisoire suivante en *quatorze* articles, a été arrêtée entre les officiers (des deux Empires) ci-dessus désignés, sauf l'approbation de Leurs Majestés l'Empereur de Chine et l'Auguste Roi des Français.

ARTICLE PREMIER. — Il y aura paix et amitié entre Sa Majesté l'Empereur de Chine et Sa Majesté l'Auguste Roi des Français et entre leurs Successeurs, à perpétuité.

Les sujets de Sa Majesté l'Empereur de Chine auxquels Sa Majesté Impériale pourrait accorder, par la suite, l'autorisation de se rendre en France ou dans les Colonies françaises, seront l'objet d'une protection spéciale de la part du Gouvernement de Sa Majesté l'Auguste Roi des Français.

Il en sera de même à l'égard des citoyens français résidant avec l'autorisation de leur Gouvernement, dans les Etats de S. M. l'Empereur de Chine.

ART. 2. — Tous les rapports officiels entre les Agents des deux Nations seront basés sur la reconnaissance d'une égalité parfaite entre les deux Gouvernements représentés par les Agents en question.

L'intervention des marchands chinois connus jusqu'à ce jour sous la dénomination de *Hanistes* dans les transactions commerciales entre les Français et les Chinois, ayant cessé depuis plusieurs mois, et ne devant plus être renouvelée à l'avenir, les communications entre les deux Gouvernements

auront lieu *directement* entre les Agents respectifs des deux Gouvernements et sans l'intermédiaire d'aucune autre personne qui ne serait pas d'un rang officiel égal à celui de l'agent accrédité du Gouvernement français ou de ses délégués.

ART. 3. — La Chine, dans les relations commerciales qu'elle pourra avoir par la suite avec les Ports de l'Empire français ou de ses Colonies, sera traitée sur le pied des Nations les plus favorisées pour tous les détails qui ne seront pas réglés par des dispositions particulières.

La France sera également traitée dans ses relations commerciales avec la Chine, dans les différents ports de Commerce, sur le pied des nations les plus favorisées, pour tous les détails qui ne seront pas réglés par des dispositions particulières.

ART. 4. — Toutes les marchandises importées en Chine par navires français et les marchandises françaises importées en Chine par navires étrangers et par voie de terre, sauf les articles dont il sera parlé ci-après, ne seront soumises qu'aux droits et dispositions fixés par le nouveau Tarif Impérial communiqué officiellement à l'agent du Gouvernement français en Chine et à ses Délégués.

ART. 5. — Toutes les marchandises exportées de Chine par des navires français ne seront soumises à l'avenir, qu'aux droits fixés par le nouveau Tarif Impérial.

ART. 6. — Les draps et autres tissus de laine français, les objets d'horlogerie, bijouterie, quincaillerie, fil d'or et d'argent, et les bronzes de fabrication française, articles de Paris, etc., importés par navires français, ne payeront à l'avenir qu'un droit de 5 % (cinq pour cent) *ad valorem*.

ART. 7. — Les fils et tissus de soie de toute espèce, excepté les soies écruës, exportés de Chine par un navire français payeront les mêmes droits que par le passé et seront soumis aux mêmes restrictions.

ART. 8. — Les droits de port, ancrage et tonnage seront perçus des navires français dans les proportions établies par le nouveau Tarif et conformément aux dispositions de l'article 3, paragraphe second.

ART. 9. — Les droits d'importation sur les cargaisons importées par navires français et les droits spécifiés dans l'article précédent auxquels ces mêmes navires seront soumis, seront payés, sous le contrôle des Consuls et des autres Agents dûment autorisés par eux, dans les ports de Chine ouverts au Commerce étranger.

ART. 10. — La présente Convention provisoire sera soumise à l'approbation de Leurs Majestés l'Empereur de Chine et l'Auguste Roi des Français, et en cas d'approbation de Leurs Majestés, recevra sa rédaction définitive sous le titre de *Traité de Commerce et de Navigation* entre les deux Empires dûment désignés et autorisés à cet effet, par leurs souverains respectifs.

ART. 11. — Le traité ainsi rédigé et signé sera ratifié et les ratifications échangées dans le courant de l'année qui suivra la signature.

ART. 12. — Le traité, résultat de la présente Convention provisoire, sera valable pour dix années à compter du jour de l'échange des ratifications. Il pourra être renouvelé par une Convention spéciale.

Cependant, les dispositions dudit Traité continueront à être obligatoires après les dix années révolues, à moins d'une renonciation volontaire de l'une des hautes parties contractantes signifiée par écrit à l'autre partie par l'intermédiaire de son représentant. — Un an après cette notification, le Traité sera considéré comme annulé.

ART. 13. — L'exécution du Traité à intervenir sera confiée aux autorités civiles compétentes des deux Pays.

Toute infraction aux dispositions du *Traité définitif* venant du fait des autorités inférieures ou des sujets de l'Empire chinois, sera punie, comme délit de désobéissance aux ordres de l'Empereur, conformément aux Lois de l'Empire, sur la plainte portée par les Consuls de France ou leurs délégués.

ART. 14. — En attendant que les dispositions de la présente Convention provisoire aient pris le caractère de *Traité définitif*, les Français résidant sur le territoire de l'Empire, les navires français et les commerçants de la même Nation qui se trouveront dans les Ports ouverts au commerce y joui-

ront d'une protection spéciale tant pour les personnes que pour les propriétés et seront soumis aux mêmes règlements et obligations que les navires et les sujets anglais par suite du Traité conclu entre la Chine et la Grande-Bretagne.

Fait en quadruple expédition à Canton et signé par les officiers des deux Empires, ci-dessus désignés, qui y ont apposé leurs cachets respectifs.

le de l'année ° de Tao-Kwang, 1^m du
règne de Louis-Philippe de l'ère chrétienne.

(L. S.) (*Signé*)

ARTICLE ADDITIONNEL ET SECRET.

Les armes de guerre et de chasse (armes à feu et armes blanches) ainsi que tous les objets d'armement, y compris les munitions de guerre de fabrication française qui pourraient être apportés par navire français, pour le compte du Gouvernement chinois, seront libres de tout droit à l'entrée.

Le présent Article additionnel et secret sera ratifié séparément s'il est maintenu dans le Traité définitif, et les ratifications en seront échangées en même temps que celles du Traité patent.

Fait à Canton, en quadruple expédition, les jours, mois et ans que dessus.

(L. S.) (*Signé*)

Pour copie conforme au *Projet* original.

Macao, 31 juillet 1843.

(*Sig.*) : A. DB. DE JANCIGNY.

Dans toutes ces négociations, Jancigny avait eu recours aux bons offices de l'interprète portugais MARQUÈS qui fut depuis employé régulièrement par la France¹.

Macao, 31 juillet 1843².

...Les obstacles que j'avais déjà rencontrés et ceux que je

1. Voir HENRI CORDIER, *La première Légation de France en Chine*, p. 8. — *Exp. de Chine de 1857-8*, pp. 118 n. et pass.

2. Let. de Jancigny à Aff. étrangères.

prévoyais me faisaient une loi de chercher à donner à mes relations ultérieures avec les autorités chinoises un caractère de *précision* et de *promptitude* que l'absence d'un interprète, régulièrement employé pour la mission, ne m'avait pas permis encore de leur imprimer. Je fus conduit par cette considération importante et par les nombreuses preuves de confiance et d'estime dont le Gouverneur de Macao m'avait honoré, à demander à S. E. qu'elle voulût bien autoriser l'Interprète du Sénat (le S^r Martinho MARQUÈS) à m'aider dans ma correspondance, et ma demande fut accueillie avec l'obligeance la plus flatteuse. J'ai eu grandement à me louer de la conduite, de l'exactitude et du zèle du S^r Marquès et je désirerais vivement que V. E. jugeât convenable de donner à cet agent honorable du Gouvernement portugais et sinologue distingué, un témoignage de la satisfaction et de l'estime de votre Gouvernement.

*
* *

Il est probable que Jancigny s'était hâté dans ses négociations car, dès la fin de mai 1843, il avait appris la nomination de M. DE RATTI-MENTON ¹ comme Consul à Canton et il écrivait le 31 au Ministre : « M. de Ratti-Menton trouvera une *Convention* commerciale provisoire déjà préparée, et il n'aura pour ainsi dire qu'à continuer

1. Benoît Ulysse Laurent François-de-Paule, comte de RATTI-MENTON, né à Porto-Rico, le 3 avril 1799 ; élève Vice-Consul, 17 avril 1822 ; attaché au Consulat général de Gênes (mai 1824) ; gérant du Consulat de Cagliari (1825), de Naples (1826), de Palerme (mai 1827) ; Vice-Consul à Arta (12 mai 1831), n'occupe pas ce poste ; en disponibilité sans traitement, 1^{er} août 1831 ; Vice-Consul à Tiflis, 15 mai 1833 ; Consul de 2^e classe au même poste, 22 août 1833 ; nommé à Gibraltar, 23 août 1837, n'occupe pas ce poste ; Consul à Damas, 8 juillet 1839 ; à Canton, 21 septembre 1842 ; à Calcutta, 1^{er} octobre 1846 ; Consul général et chargé d'affaires à Lima, 3 mars 1849 ; Consul général à Gênes, 30 juillet 1853 ; réintégré à Lima, 10 décembre 1853 ; réintégré à Gênes, 3 septembre 1854 ; Consul général à la Havane, 23 juin 1855 ; officier de la Légion d'honneur, 5 octobre 1861 ; retraité le 16 août 1862.

les négociations entamées avec le gouvernement chinois. »

Le Comte de Ratti-Menton arriva à Macao le 11 juillet et les affaires se gâtèrent immédiatement ; son premier soin fut d'interdire au jeune Challaye, son subordonné, de s'occuper des négociations conduites par Jancigny.

Macao, le 21 juillet 1843 ¹.

Monsieur le Colonel,

J'ai l'honneur de vous annoncer que M. le Comte de RATTI-MENTON, nommé par le Roi Consul de France en Chine, est arrivé en cette ville le 11 du courant, est entré en fonctions et que je lui ai fait hier remise des Archives du Consulat et de tout le service.

Je crois devoir vous informer que M. le comte de Ratti-Menton m'a signifié que son intention formelle était que je cessasse immédiatement de prendre une part directe ou indirecte aux négociations que j'ai suivies depuis votre arrivée en Chine, de concert avec vous et sous votre direction, et qu'à partir de ce jour je n'eusse plus aucunes relations avec les autorités chinoises.

Me trouvant momentanément et jusqu'à l'époque de mon départ pour l'Europe, placé sous les ordres de M. de Ratti-Menton, je me suis vu, à regret, forcé de m'engager à me conformer à cette injonction.

J'espère néanmoins, M. le Colonel, que vos démarches, auxquelles je m'étais associé avec le plus grand plaisir, auront une issue conforme à vos désirs et aux intérêts de notre pays.

Agréez, etc.

(Sig.) C. Alex. CHALLAYE.

Ratti-Menton n'avait apporté aucune dépêche du Ministère des Affaires étrangères pour Jancigny dont il se tint à l'écart. Jancigny ne devait pas considérer par

1. Copie de la lettre de Challaye à Jancigny.

suite sa mission comme terminée par l'arrivée de Ratti-Menton et se regardait toujours comme un agent du Gouvernement du Roi en mission spéciale en Chine, mais il avait le tort de ne pas rester dans les limites de cette mission, qui était celle d'observer les événements et non de conduire lui-même des négociations avec les Chinois. On le lui fit bien sentir lorsqu'on apprit sa conduite à Paris. D'autre part le Consul eut le tort plus grave encore de mettre les journaux locaux en tiers dans une querelle qui ne regardait que des fonctionnaires français. Sans le prévenir, Ratti-Menton représentait Jancigny dans les journaux portugais et anglais comme usurpant le titre d'Agent du Gouvernement. Le journal de Macao, *A Aurora Macaense*, insérait, dans son numéro du samedi 22 juillet 1843, une lettre du Consul au Dr. S. Wells WILLIAMS¹, directeur du *Chinese Repository*, pour protester contre le titre donné à Jancigny. Le Consulat de France à Canton se trouvait en effet composé de :

Comte de RATTI-MENTON, Consul,
C. A. CHALLAYE, Élève-Consul,
Aimé RIVOIRE², Chancelier,

1. *Samuel Wells WILLIAMS*, né le 22 sept. 1812, à Utica, New-York; † 16 février 1884, à Newhaven, Connecticut.

2. *Aimé RIVOIRE*, de Lyon; chancelier substitué à Saint-Pétersbourg (1834) [9 mois]; chancelier du Consulat de France à Tiflis [4 mois et 12 jours]: gérant du même poste [17 mois et 15 jours]; chancelier du consulat de France à Canton (14 décembre 1842) [7 mois]; gérant du consulat de France à Singapore [20 mois 16 jours]; chancelier à Ancône (24 mai 1848) [7 mois 11 jours]; à Moscou (14 décembre 1848) [1 mois 15 jours]; commis à la Chancellerie de la Légation de France à Turin (26 juillet 1851); chancelier du consulat de Port-Maurice, États sardes (5 mars 1852); démissionnaire (9 oct. 1852); premier commis de la Chancellerie à Turin (6 déc. 1852); admis à la retraite (31 déc. 1858).

J. M. CALLERY¹, Interprète du Consulat.

Jancigny ne faisait pas partie en effet du Consulat, mais il n'en était pas moins chargé d'une mission du Gouvernement français, et il répondit à la lettre de Ratti-Menton dans le Supplément du numéro 28 de l'*Aurora Macaense*, du 24 juillet 1843 ; il reproduisait la lettre de M. BARROT, Consul général de France à Manille, en date du 29 novembre 1841, pour le recommander au Gouvernement de Macao comme « Chargé d'une Mission du Gouvernement français en Chine ». On juge des gorges chaudes que faisaient les étrangers témoins de ces discussions.

Le 29 juillet 1843, par une lettre de Macao, M. de Ratti-Menton mettait au courant de la situation M. DROUYN DE LHUYS, directeur de la Direction Commerciale et du Contentieux au Ministère des Affaires étrangères :

Monsieur le Directeur,

Je viens de terminer un voyage bien pénible, je vous assure, mais les peines de ce voyage ont été bientôt oubliées, en présence des tracas, disons mieux, des intrigues sans nombre que M. Dubois de Jancigny et M. Challaye sont venu jeter sur mes pas. J'étais parti de Paris, comme vous le savez, avec les meilleures dispositions pour le jeune Challaye et j'étais de plus disposé à ne me pas occuper de M. Dubois de Jancigny. Je suis arrivé à Macao le 11 de ce mois et dès le lendemain, j'écrivis à M. Challaye, qui se

1. *Joseph Gaëtan Pierre Marie CALLERI* ou CALLERY, né à Turin en 1810 ; agrégé du diocèse de Chambéry ; parti du Havre pour Macao à la fin de mars 1835, à destination de Corée où il n'es jamais allé ; quitta la Société des Missions étrangères ; interprète de la Mission Lagrené ; secrétaire interprète au Ministère des Affaires étrangères ; † à Paris, 8 juin 1862.

trouvait, depuis quelque temps, à Canton avec le secrétaire de la *mission* Jancigny, pour lui annoncer mon arrivée et l'inviter en même temps à venir me faire la remise des archives et de tout le service. Ma lettre lui parvint le lendemain, mais à mon grand étonnement la réponse se fit attendre huit jours. Je l'avais également averti qu'il n'eût plus à s'occuper d'aucune affaire avec l'autorité locale, car j'avais été déjà prévenu que, plusieurs mois avant, M. Dubois de Jancigny avait été engagé dans une question de faux mandarins, ce qui avait jeté sur notre caractère français un très mauvais vernis. Dès qu'il fut près de moi, M. Challaye me proposa le concours de M. Dubois de Jancigny ; comme je ne lui croyais pas le pouvoir d'engager la responsabilité du Gouvernement du Roi, je refusai péremptoirement et ajoutai que je ne voulais pas m'associer d'ailleurs aux actes d'une personne qui avait dénoncé et fait dénoncer par M. Challaye dans des lettres officielles adressées au Gouvernement du Roi deux officiers supérieurs de la Marine royale. En attendant, il me prévint que le Kouang-tcheou fou et une autre personne envoyée, disait-il, par le Vice-Roi de Canton pour *conférer* avec M. Dubois de Jancigny allaient arriver le lendemain. Or vous verrez, M. le Directeur, par la lettre ci-jointe de M. GUILLET¹, missionnaire, lequel est très lié avec le mandarin de Macao, que la visite m'était destinée. Le Kouang-tcheou fou arriva et comme *on* lui avait dit que je demeurais chez M. Dubois de Jancigny, il s'y rendit. Informé de ce qui se passait et ayant vu trois jours s'écouler, j'envoyai M. Rivoire chez le Kouang-tcheou fou pour des explications. Ce fonctionnaire *m'expliqua* par lettre qu'il avait ignoré mon arrivée, mais que maintenant qu'il en était informé il s'empresserait de venir chez moi ; il annonça que sa visite aurait lieu vers onze heures du matin. — Au moment où M. Rivoire sortait de chez l'autorité chinoise, M. Dubois de Jancigny y entra. Je ne puis pas savoir ce qui s'y est dit ; mais vers l'heure indiquée par le Kouang-tcheou fou, un de ses linguistes

1. *Claude* GUILLET, lazariste, arrivé en Chine en 1836 ; mort dans sa famille.

arriva tout effaré, présentant la carte de visite de son supérieur et m'exprimant le regret de ce qu'il était obligé de partir immédiatement pour Canton, où il était appelé par le Vice-Roi ; je renvoyai le linguiste avec la carte de visite, en disant que le Kouang-tcheou fou eût à venir ou que je me plaindrais en temps opportun de ce singulier procédé. Peu d'instants après, en effet, il était chez moi : là la conversation s'engagea sur les motifs qui l'avaient porté à agir de la sorte. Sa réponse fut celle-ci : « M. Challaye nous a bien informé de votre arrivée, mais sur la demande que nous avons faite touchant votre grade, il nous a répondu que vous étiez un consul comme lui mais que la supériorité en était réservée à M. Dubois de Jancigny, lequel était grand Consul général de 2^d ordre et grand ruban rouge du Roi de France. » D'un autre côté, le *Chinese Repository*, journal très répandu en Chine, portait au mois de janvier : *Agents étrangers : M. le Cl Db. de Jancigny, Commercial Agent. C. Alex. Challaye, Consul.*

Ainsi il était bien évident que le consulat de France avait été mis sous la tutèle (*sic*) de M. Dubois de Jancigny. Or c'est ce que je ne pouvais tolérer sans risquer de me faire passer pour un niais et sans concourir bénévolement avec ces deux messieurs à discréditer l'autorité dont le Gouvernement du Roi m'a revêtu. L'intrigue a été si singulièrement menée, je dirai même si habilement, qu'aujourd'hui je n'ose me présenter au Vice-Roi de Canton, M. Challaye m'ayant avoué qu'il aurait de la répugnance à paraître avec moi devant ces autorités, s'appuyant à cet égard sur l'invitation que je lui ai faite de n'avoir pas de relations avec elles dans le sens de ses actes antérieurs. J'ignore ce que M. Dubois de Jancigny et M. Challaye vont écrire à Paris. En rendant compte de quelques-uns des incidens de cette affaire à M. le Ministre des Affaires étrangères, j'ai voulu atténuer la gravité de la conduite de M. Challaye ; les égards que j'ai pour sa respectable famille et la crainte de nuire à un jeune homme qui débute, pour ainsi dire, m'ont obligé à des ménagemens dont je ne le crois pas digne. Toutefois dans le cas où ces deux messieurs auraient cru devoir lancer contre moi une dénon-

ciation dans le genre de celles contenues contre Mrs. Cécille et Page dans leurs lettres directes et entre autres dans celle de M. Challaye du 7 juin dernier, je vous prierai de vouloir bien communiquer celle-ci à M. Guizot, et à lui donner par conséquent un caractère officiel. J'oubliais de vous dire, M. le Directeur, que M. Challaye depuis la signature des inventaires, m'a refusé toute assistance pour le travail du consulat, quoique m'ayant averti que son intention était de ne partir que dans la mousson d'octobre. Vous verrez que toutes les écritures ont été faites par M. Rivoire.

Sig. C^{te} DE RATTI-MENTON.

Le même jour, le comte de Ratti-Menton adressait à M. Guizot, Ministre des Affaires étrangères, une lettre sur la situation en Chine.

Macao, 29 juillet 1843.

..... Il importe, je crois, que la France se mette dès à présent en mesure de faire face aux événemens futurs. Les établissemens récents des Iles Marquises, de la Société, et de l'île de Madagascar sont proclamés, avec raison, des actes d'une haute et prévoyante politique; mais ces établissemens, à la distance où ils se trouvent de la Métropole, réclament un large complément; ce complément consisterait, par exemple, dans l'occupation d'un port ou d'une île de la Mer Rouge, dans la prise d'une ou de deux îles dans le golfe de Siam et du Tunquin, et dans l'obtention du gouvernement chinois, comme contre-poids de la cession de Hong-Kong, d'une des îles nombreuses qui bordent l'immense littoral du Céleste Empire. A ce jalonage se rattacherait nécessairement l'organisation de nombreux bateaux à vapeur; ceux-ci deviendraient, en temps opportun, le noyau d'une flotte française, prête à agir, suivant les exigences du moment, et serviraient même, le cas échéant, à transporter, par la Mer Rouge, les troupes françaises auxquelles le gouvernement Égyptien accorderait, de gré ou de force, le transit à travers son territoire.

Établi dès à présent et sous le prétexte des besoins de nos nouveaux établissements, ce service ne pourrait, que je sache, porter aucun ombrage sérieux à l'Angleterre : j'ajouterai d'ailleurs que plusieurs personnes importantes du gouvernement que j'ai vues à Bombay se plaignent de la dépense énorme qu'entraîne l'organisation de la poste des Indes, ce qui me fait supposer qu'il ne serait pas impossible de prendre des arrangements avec l'Angleterre pour le transport de sa correspondance dans ces parages, ainsi qu'elle en a déjà pour le trajet de la Méditerranée...!.....

P. S. C'est aussi à Bombay que j'ai eu l'occasion de voir un négociant autrichien, de qui j'ai su que le commerce de Trieste projetait d'établir une ligne de bateaux à vapeur, communiquant entre Suez et les possessions britanniques de l'Inde.

Le Commandant Cécille, écrivait au Consul à Canton :

Cavitte, à bord de l'*Erigone*, 28 juillet 1843.

M. le Consul, je vous fais mon compliment bien sincère sur votre heureuse arrivée à Macao et surtout au Gouvernement du Roi, de s'être enfin décidé à envoyer à cette résidence un homme de considération et d'expérience, capable de conduire dignement les affaires de la France.

Je désirais beaucoup vous voir avant mon départ de Macao, et je l'ai espéré pendant quelque tems, mais en vain. Le bruit s'était même répandu que vous ne veniez plus en Chine, et j'en ai éprouvé une contrariété d'autant plus grande que je sentais plus que personne l'urgence, pour le Gouvernement, d'avoir à Canton un représentant véritable, spécialement accrédité et que dans mes dernières lettres j'avais positivement annoncé votre arrivée à cette haute autorité. Qu'allait-elle penser de moi en voyant que je l'avais trompée ; j'en étais bien vivement affecté, je vous l'assuré, M. le Consul, et vous pouvez croire d'après cela que, plus que personne, je me réjouis de votre arrivée. Ma satisfaction serait complète si j'étais encore assez heureux pour vous rencontrer, mais je

l'espère peu ; un ordre du Ministre me retient à Manille : « Soyez-y en juillet, me dit le Ministre et que la *Cléopâtre* vous y trouve... »

Néanmoins cet ordre, tout impératif qu'il est, ne serait pas assez fort pour m'empêcher de partir, parce que, mieux que qui que ce soit, je sais combien le Ministre de la Marine est disposé à accueillir toute disposition prise par les Commandants dans l'intérêt du service du Roi ; mais un empêchement plus grand que tous me retient ici : je compte en ce moment 143 malades,....

Je joins à cette lettre quelques copies de ma correspondance avec le Vice-Roi des deux Kouang : ma dernière lettre à S. E. vous fera connaître dans quels termes je lui ai parlé du Consul de France et de la confiance qu'il devait lui inspirer ; je désire que cette introduction anticipée puisse vous être utile.

Si sous quelque rapport que ce soit le Commandant de l'*Erigone* peut vous être bon à quelque chose, disposez de moi, M. le Consul, et soyez assuré que je joindrai mes efforts aux vôtres pour le succès de votre mission et pour tout ce qui peut intéresser le service du Roi.

Sig. : CÉCILLE.

*
* *

Il faut avouer que la situation de M. de Ratti-Menton était rendue intolérable par les agissements de Challaye et de Jancigny, qui l'avaient représenté aux autorités chinoises comme un petit agent très subalterne ; Challaye, qui était son subordonné, refusa même de porter au Vice-Roi la lettre de son Consul qui avait pour objet d'ouvrir les relations avec ce haut fonctionnaire chinois. Sur ces entrefaites, la corvette *Alcmène*¹ mouillait, le

1. La corvette *Alcmène* appareilla de la rade de l'île d'Aix le 3 janvier 1843. Elle était commandée par le capitaine de corvette FORNIER-DUPLAN, *Bénigne-Eugène*, né à Orléans en 1788 ; il mourut en 1872. Le 22 février 1842, le capitaine de vaisseau GUINET

23 août, sur la rade de Macao ; deux heures après, le commandant FORNIER-DUPLAN recevait la visite de M. de Ratti-Menton, qui venait réclamer sa protection pour faire cesser les étranges manœuvres de Challaye et de Jancigny ; « le faire reconnaître des autorités locales et faire ainsi cesser un état de choses si funeste aux intérêts de la France en ce pays ». A la suite de cette visite, le Consul écrivit, le 24 août, une lettre officielle au Commandant, qui lui répondit le même jour :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir, en réponse à votre lettre de ce jour, que les officiers de la marine s'étant toujours fait une obligation d'augmenter, autant qu'il dépendait d'eux, la considération à laquelle doivent prétendre les Consuls de France au lieu de leur résidence, je me ferai un devoir de vous conduire, avec l'*Alcmène*, jusqu'à Canton et de remplir ainsi les intentions que vous exprimait le commandant Cécille dans sa lettre du 28 juillet dernier.

J'ai l'honneur, etc.

Le mardi 29, le Consul, avec les missionnaires lazariques GUILLET et TCHEOU, qui devaient servir d'interprètes, était conduit à Whampoa par l'*Alcmène*. Le commandant FORNIER-DUPLAN raconte ainsi leur arrivée à Canton :

Là, nous eûmes la surprise de constater l'absence des couleurs françaises, tandis qu'on voyait flotter les pavillons de tous les autres consuls. Le chancelier n'était pas au consulat ; il dînait en ville, et il fallut l'envoyer chercher. En entrant, il

lui avait remis le commandement de l'*Alcmène* qui se trouvait alors dans le port de Rochefort. Voir *Campagne de l'Alcmène en Extrême-Orient* (1843, 44, 45 et 46), d'après le Journal du Commandant Fournier-Duplan (*Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1907, N° 4 ; 1908, N°s 1 et 2).

sauta au cou de M. de R...-M..., et nous dit que nous venions lui sauver la vie. Il nous raconta que lorsqu'il avait signifié à M. C., de la part du Consul, qu'il fallait qu'il délogeât du Consulat, M. C. lui avait dit, tout furieux : — « Alors, Monsieur, c'est une guerre à mort entre vous et moi ! » Mais, afin de rendre son asile plus inviolable, il avait écrit, en gros caractères, au-dessus de la porte de sa chambre : « Chancellerie du Consulat de France. » Du reste, il avait soin de bien fermer toutes les portes avant de se coucher, et il plaçait son épée nue sur sa table de nuit, prêt à mourir à son poste.

J'arrêtai ses transports en lui témoignant mon pénible étonnement de ce que, à l'arrivée d'un navire français battant flamme, notre pavillon fût le seul qu'on ne vît pas... Le pauvre homme ne sut que répondre ¹.

Le Chancelier remit au Consul les deux lettres suivantes reçues pour lui la veille, en réponse à la demande d'audience qu'il avait adressée de Macao :

I

En lisant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai été parfaitement au courant de tout. J'ai remis au Vice-Roi la lettre qui m'a été apportée par M. Rivoire, à qui j'ai remis la réponse du Vice-Roi, pour qu'il vous la fasse tenir.

A cause de ses occupations, le noble Consul de 1^{re} classe ne peut pas venir à Canton tout de suite ; mais, comme le Commissaire Impérial est sur son départ, il serait à désirer que M. le Consul vînt sans délai pour traiter avec lui ; car, s'il tardait un peu trop, il est à craindre qu'il ne puisse voir le Commissaire Impérial.

Je souhaite au Consul mille bonheurs et le salue respectueusement.

S. TCHANG HOA.

La seconde lettre était écrite par le Vice-Roi :

1. *Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1907, p. 303.

II

Moi, TSY, deuxième précepteur du fils de l'Empereur, premier préfet de la milice, Vice-Roi des deux Kouang, j'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre par laquelle j'ai été officiellement informé de l'arrivée à Macao de l'honorable Consul de 1^{re} classe. Nous avons ainsi l'espérance de nous voir bientôt mutuellement, mais à cause des fatigues d'un long voyage, il veut se reposer quelques jours avant de venir à Canton.

Le Commissaire Impérial et moi, conformément à la bonté et à la bienveillance de notre grand Empereur, désirons traiter avec les mêmes attentions et les mêmes égards tous les Étrangers, de quelque nation qu'ils soient ; car il est extrêmement à désirer de voir régner la paix à l'intérieur afin que chacun soit heureux dans sa position.

J'ai déjà plusieurs fois manifesté ces mêmes sentiments dans mes lettres à M. le Commandant Cécille, qui sans doute l'aurait fait connaître à l'honorable Consul de 1^{re} classe.

Nous désirons connaître d'une manière certaine et par des lettres authentiques, quel est celui qui est chargé de gérer les affaires de l'illustre Royaume de France, afin que nous puissions traiter en toute confiance avec lui.

Il a toujours régné entre la France et la Chine une paix et une amitié qui n'ont pas d'exemple parmi les autres royaumes, et c'est pour cela qu'il est beaucoup plus facile de tout régler avec vous, Français. N'ayez aucune sollicitude à cet égard. Cependant je désire que M. le Consul vienne de suite à Canton, afin de traiter facilement les affaires face à face avec le Commissaire Impérial, ce qui serait plus difficile après son départ.

M. Rivoire attendant à Canton la réponse à votre lettre, je lui remets la présente et je vous souhaite mille bonheurs.

Sig. KY-KOUNG ¹.

Le 30 août, le Consul adressait au Vice-Roi, pour lui

1. Publié dans le *Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1907, p. 304.

et le Commandant Fornier-Duplan, une demande d'audience pour lui remettre une lettre du Ministre de France. Après des pourparlers par divers fonctionnaires chinois, l'audience fut fixée au mardi 6 septembre ¹.

Peu de jours après, M. DE RATTI-MENTON recevait du Vice-Roi sa réponse au Ministre des Affaires étrangères et une lettre pour lui-même. M. de Ratti-Menton écrivait à M. Guizot :

Canton, 20 septembre 1843.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu de S. A. le Haut Commissaire Impérial et du Vice-Roi des deux Kouang une dépêche collective, en réponse à celle que V. E. avait adressée au Vice-Roi pour m'accréditer auprès de lui, en qualité de Consul du Roi. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint la traduction de ce document à V. E., en attendant qu'une occasion sûre me permette de lui adresser la pièce originale.

V. E. considérera sans doute cette démarche des Hautes Autorités chinoises comme une innovation importante. La présence sur les lieux du Haut Commissaire Impérial, lequel est investi des pouvoirs les plus étendus, a facilité considérablement l'obtention de la demande que j'avais faite au Vice-Roi d'une réponse à V. E. Sans la présence de Ky-Ing sur les lieux, il aurait probablement fallu écrire à Pe-King pour l'autorisation de correspondre avec un ministre étranger.

Je suis, etc.

Sig. C^{te} DE RATTI-MENTON.

I

KI-YING, Haut Commissaire Impérial, etc.

KI-KOUNG, Vice-Roi de la Province des Deux Kouang, etc.

1. Voir *Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1907, pp. 307-9.

A Son Excellence Monsieur GUIZOT,
Grand Ministre de France chargé du Département
des Affaires étrangères.

Le 13^e jour de la 7^e lune intercalaire de la 23^e année du règne de Tao-Kwang, Nous avons reçu en audience M. le Comte de Ratti-Menton envoyé à Canton par V. E. en qualité de Consul de 1^{re} classe, et il nous a remis directement la lettre où l'illustre Ministre nous manifeste des sentiments d'affection si honorables. Nous en avons le cœur plein de joie et l'en remercions.

Nous savons, depuis longtemps, que l'Empire de France est un des premiers États de l'Europe; il y a trois siècles qu'il fait le commerce avec notre Empire. Entre ces deux Empires a constamment régné la paix et l'amitié, jamais de dissensions, point de sujets de litige, pas de discorde. Les négociants français ont constamment observé, dans leurs affaires, un esprit d'ordre exempt de toute confusion, leur conduite s'est toujours réglée sur les lois et la justice.

Moi le Commissaire Impérial ai reçu, en dernier lieu, de mon Auguste Empereur la bienveillante autorisation d'accorder aux Étrangers de trafiquer dans les cinq ports de Canton, Fou-Tcheou, Amoy, Ning-Po et Chang-Haï; en conséquence, et d'accord avec mes collègues, j'ai fixé et déterminé les règlements relatifs au commerce ainsi que le tarif. La modicité des droits établis prouve incontestablement que Nous avons été, à cet égard, aussi larges et aussi généreux que possible envers les étrangers qui viennent des contrées lointaines. Les négociants français faisant le commerce aussi bien que les Anglais, nous leur accordons les mêmes privilèges que ces derniers et les autres nations ont obtenus par suite de l'approbation de Notre excellent Empereur.

M^r de Ratti-Menton, qui vient d'arriver à Canton, en qualité de Consul de première classe, muni de lettres officielles de l'illustre Ministre et qui d'ailleurs a déjà occupé plusieurs postes dans d'autres pays de l'Europe où il s'est fait remarquer par sa prudence, son aménité, et son esprit conciliant, parviendra facilement à diriger les négociants français aux-

quels il fera scrupuleusement observer toutes les dispositions relatives au trafic et étendra ainsi nos rapports de commerce et d'amitié.

Telle est la réponse que nous avons l'honneur d'adresser à l'illustre Ministre de France, le priant, pour éviter toute confusion, d'employer les mêmes expressions dont nous nous sommes servis pour exprimer ses titres et ses pouvoirs.

Canton, le 19^e jour de la 7^e lune intercalaire de la 23^e année du règne de Tao-Kwang ¹.

Pour copie conforme,

Le Chancelier du Consulat,
A. RIVOIRE.

II

KI-YING, Haut Commissaire Impérial, Membre de la Famille Impériale, Vice-Roi des Provinces des Deux Kouang, etc.

KI-KOUNG, Président du Ministère de la Guerre, Vice-Roi des deux Provinces de Kouang-Toung et de Kouang-Si, etc.

envoyent collectivement cette réponse officielle. Le 13^e jour de la 7^e lune intercalaire de la 23^e année de Tao Kouang (6 septembre 1843), Nous le susdit Commissaire et son Collègue eûmes le plaisir d'une entrevue avec l'honorable Consul de 1^{re} classe, qui nous présenta directement une lettre que nous avons ouverte, lue et parfaitement comprise.

La France est un Etat illustre et puissant de l'Océan occidental, qui a entretenu paisiblement et amicalement des rapports avec la Chine pendant plus de trois siècles sans la plus légère contestation et sans effusion de sang. Venu à Canton par ordre de l'Empereur, mon Maître, pour y déterminer un tarif et des réglemens de commerce applicables aux négociants de toutes les nations, et ces réglemens ayant été arrêtés et convenus, et le tarif fait et complété, de manière à abolir toute contribution illégale et toute exaction, Moi, le Haut

1. Cette lettre a été insérée dans le *Bull. de la Soc. de Géog. de Rochefort*, 1907, pp. 309-310.

Commissaire Impérial, ai soumis respectueusement ces deux actes à l'approbation de S. M., dont la réponse reçue par l'intermédiaire du Ministre des Finances contient la gracieuse autorisation de mettre à exécution les dits tarifs et réglemens.

Dorénavant les négociants de toutes les nations jouiront surabondamment des bontés de l'Empereur de la Chine qui se complait à manifester sa bienveillance pour les étrangers et à leur ouvrir sa source inépuisable de profits. Or la France qui s'est maintenue si longtemps dans des relations d'amitié avec les Chinois et dont les négociants ont jusqu'à présent tenu une conduite paisible, conforme à la stricte équité, exempte de tout désordre, la France a des droits particuliers à être considérée avec une égale bienveillance, aucun autre pays ne sera certes plus particulièrement favorisé.

Moi, le susdit Haut Commissaire Impérial, et son Collègue avons en conséquence, sur la demande de l'honorable Consul de 1^{re} classe, fait faire des copies du nouveau tarif et des nouveaux réglemens relatifs aux relations commerciales et y avons formellement apposé les sceaux de notre ministère. Nous les envoyons ci-joint officiellement à l'honorable Consul de 1^{re} classe, l'invitant à les faire traduire dans la langue de l'Océan occidental et publier dans son pays afin que les négociants français puissent les connaître et s'y conformer. Par suite de l'ouverture, dans l'intérêt des transactions commerciales, des cinq ports de Canton, Fou-Tcheou, Amoy, Ning-Po et Chang-Haï, les droits impériaux spécifiés dans le tarif, ainsi que les droits de navigation suivant le tonnage, seront les seuls exigibles, toutes les autres perceptions et contributions étant désormais abolies; les autres dispositions des réglemens sont le résultat des bons sentiments de notre Grand Empereur à l'égard des négociants étrangers, S. M. désirant les dégager de leurs entraves et leur ouvrir une source plus large de bénéfices. Sa bienveillance en cette occasion est allée pour ainsi dire au delà des bornes ordinaires.

Les dispositions relatives à la contrebande, à la frustration frauduleuse du revenu, à la fixation du cours des monnaies, à la confiscation des marchandises, etc., concernant les lois des autres pays, les Agens des autres pays y ont donné leur

consentement et l'honorable Consul de 1^{re} classe doit pareillement obliger les négociants à leur obéir implicitement, afin d'éviter tout sujet de trouble et de discussion. Lorsque des navires marchands arriveront dans un des ports, ils ne pourront se placer et trafiquer que dans certains endroits limités qu'il ne leur sera pas loisible de dépasser. Ils ne pourront pas non plus revendre sur d'autres points de la Chine que les cinq ports précités. Ces derniers réglemens sont maintenant en cours de fixation et lorsque le bon plaisir de l'Empereur sera connu, on en informera officiellement.

L'honorable Consul de 1^{re} classe étant venu en mission à Canton et ayant apporté avec lui une lettre du Grand Ministre de son pays, qui annonce que l'honorable Consul a déployé des talents, de l'intelligence, de l'affabilité et de l'urbanité dans divers pays, Nous, le Haut Commissaire Impérial et son collègue, nous le traiterons avec la plus grande courtoisie et toute la politesse requise et le placerons sur un pied d'égalité parfaite avec les Consuls Anglais. Dorénavant, si quelqu'un se présentait dans cette ville en se qualifiant de Consul et désirait entrer en conférence avec nous, ainsi qu'il est advenu précédemment pour MM. de Jancigny et Challaye, Nous ledit Commissaire et son Collègue regarderons comme une inconvenance de leur accorder une entrevue. Nous exposons d'une manière claire cette résolution, dans l'espoir d'éviter toute difficulté à venir. Quant à la distinction à faire entre des Agents réels ou prétendus, ce qui pourrait peut-être porter atteinte à notre mutuelle et amicale bonne intelligence, ayant répondu officiellement à l'honorable Consul, nous le prions de prendre des mesures en conséquence.

Importante Communication Officielle faite à M. de Rattimenton, Consul de France, 23^e année de Tao Kouang, 7^e lune Intercalaire, 17^e jour (10 sept. 1843) ¹.

Pour copie conforme.

Le Chancelier du Consulat,
Sig. A. RIVOIRE.

1. Publiée avec des variantes dans le *Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1907, pp. 311-312. — Cette correspondance, traduite en anglais dans le *Galignani*, a été reproduite dans *The Chinese Repository*, May 1844, pp. 270-3.

Dans la lettre suivante M. de Ratti-Menton rend compte au Ministre des Affaires étrangères de ce qui venait de se passer à Canton :

Canton, le 8 septembre 1843.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur d'informer V. E., par ma dépêche No 8, que, sur le refus de M. Challaye de se rendre à Canton porter au Vice-Roi une lettre de moi, annonçant ma prochaine arrivée dans cette ville, j'avais envoyé pour le même objet M. Rivoire, chancelier du Consulat.

Une lettre de ce dernier, écrite de Canton avant que l'on y eût appris l'arrivée, sur la rade de Macao, de la corvette du Roi l'*Alcmène*, me faisait pressentir que les difficultés auxquelles m'avaient exposé jusqu'alors les prétentions de M. Dubois de Jancigny étaient loin d'être levées. La communication de ce renseignement décida le Commandant Fournier Duplan à ne pas retarder davantage son projet primitif de remonter, avec sa corvette, à Whampoa : le mauvais temps m'ayant encore retenu vingt-quatre heures à Macao, je ne pus quitter cette ville que le 28 du mois dernier, au matin, à bord d'une petite goëlette, que je nolisai pour le voyage.

Je rejoignis l'*Alcmène* à Whampoa, dans la matinée du 29 ; m'étant rendu à bord je proposai au Commandant de prendre passage sur ma goëlette, celle-ci devant me conduire jusqu'au mouillage des factoreries. Non seulement le Commandant accepta cette proposition, mais voulant, en présence des obstacles qu'on m'avait jusqu'alors suscités, donner plus d'efficacité aux démarches qu'il allait faire dans l'intérêt du service, il fit placer deux pierriers de plus sur la goëlette, embarqua une quinzaine d'hommes de son équipage, et en donna le commandement à M. le lieutenant de vaisseau LEBREC.

Partis à midi de Whampoa, nous arrivâmes à la maison consulaire de France à Canton, vers quatre heures après midi ; nous y trouvâmes les choses singulièrement changées

depuis la lettre précitée de M. Rivoire. L'arrivée de la corvette à Macao, ma visite officielle à bord, le salut réglementaire dont j'avais été l'objet, mes continuelles relations avec le Commandant Fornier-Duplan et l'absence de tous rapports entre cet officier supérieur et M. Dubois de Jancigny formaient un ensemble de circonstances qui n'avaient pas échappé à l'investigation active du Mandarin de Macao, et dont cet employé avait minutieusement informé ses supérieurs de Canton. En effet, la réponse du Vice-Roi qui, avant les circonstances que je viens de noter, ne devait me parvenir que dans trois semaines au plus tôt, se trouvait au Consulat de France dès le 27.

V. E. verra, par la copie ci-jointe de la traduction de la lettre de ce haut fonctionnaire, que la question touchant ma reconnaissance comme Consul de France n'était plus subordonnée qu'à une seule formalité, celle sur laquelle se basait mon argumentation contre M. Dubois de Jancigny, et qui consistait dans la présentation de la lettre dont V. E. avait bien voulu me charger pour le Vice-Roi des Deux Kouang.

Le 31 au matin, j'adressai au Vice-Roi, par l'entremise du Kouang-tcheou fou (Préfet de Canton), une lettre demandant, pour moi et pour le Commandant M^r Fornier-Duplan, une audience où je manifestai le désir d'être présenté à S. A. le Commissaire Impérial.

En m'informant que ma lettre serait immédiatement remise au Vice-Roi, le Kouang-tcheou fou me fit annoncer pour le lendemain sa visite et celle d'un autre mandarin. Cette visite, qui pouvait avoir sans doute un but de politesse, nous parut spécialement destinée à entrer dans quelques éclaircissemens sur ce qui s'était passé précédemment. Nous ne nous étions pas trompés. Après les complimens d'usage, le Kouang-tcheou fou et l'autre mandarin me demandèrent successivement : 1° Quel était le motif qui me faisait demander une entrevue au Vice-Roi; 2° Pourquoi, ayant pris une mesure à l'égard de M. Challaye, je n'avais pas sévi contre M^r Dubois de Jancigny; et 3° Pourquoi le Commandant Cécille, à son premier départ, avait recommandé de faire à M^r Dubois de Jancigny les communications qui pourraient intéresser la France.

A la première question, je répondis que S. E. M. le Ministre des Affaires étrangères de France ayant daigné me confier une lettre pour S. E. le Vice-Roi des deux Kouang, je ne remettrais cette lettre que directement et sans intermédiaire, et qu'à cet effet une audience m'était indispensable.

Quant à ce qui concernait M. Challaye, j'expliquai comme quoi, ce dernier étant placé sous mes ordres, j'avais pu agir vis-à-vis de lui comme je l'avais fait, tandis que M. Dubois de Jancigny n'ayant, à ma connaissance, aucun caractère public, il n'y avait pas motif de l'en priver, même provisoirement; que s'il était vrai que M. le Commandant Cécille eût fait à l'autorité supérieure la communication dont il s'agit, elle s'expliquait naturellement par le peu de confiance qu'inspirait à cet officier, au moment de son éloignement, la jeunesse et l'inexpérience de M. Challaye, et par la nécessité d'avoir quelqu'un qui fût parvenir au Gouvernement français les communications du Gouvernement chinois. J'aurais pu ajouter, dans cette conversation, que j'avais écrit précédemment au Vice-Roi pour lui rappeler que M. le Commandant Cécille, dans une lettre du 15 avril 1843, dont copie ci-jointe, avait prévenu ce haut dignitaire que j'étais nommé Consul du Roi en Chine, et que, s'il y avait des communications à faire, on attendît mon arrivée, moi seul étant appelé à servir d'intermédiaire pour leur transmission; mais M. le Commandant Fournier-Duplan, pour qui la question était bien claire et qui ne voulait pas la laisser compliquer par les arguments du Kouang-tcheou fou, la trancha en disant à plusieurs reprises que la règle du Gouvernement français était, lorsqu'il envoyait des Agens à l'étranger pour y résider avec un caractère public, de les munir de lettres, soit de créance émanant du Roi, ou du Ministre des Affaires étrangères, soit de diplômes avec demande d'exequatur, que M. de Ratti-Menton se trouvant muni d'un de ces documens, il n'y avait pas lieu à objection, et qu'il persistait à demander l'audience.

La question posée en ces termes, il fut arrêté entre nous et le Kouang-tcheou fou, que celui-ci me ferait connaître le plus tôt possible les intentions du Vice-Roi.

Le 3 vers midi, un linguiste vint me prévenir verbalement

de la part du Kouang-tcheou fou que le Haut Commissaire Impérial et S. E. le Vice-Roi recevraient le Commandant et moi le 6, à 9 heures du matin, dans la maison de campagne du hanniste Po Tin-koua. Je renvoyai le linguiste chez le Kouang-tcheou fou, pour le remercier de son aimable intention, mais pour lui dire, en même temps, que son avis verbal ne me suffisait pas, et que je désirais qu'il me fût donné par écrit ; il revint une heure après m'apportant un billet de ce fonctionnaire qui me donnait toutes les indications nécessaires.

Malgré tous ces préliminaires, l'impression que de sourdes manœuvres étaient parvenues à produire sur l'esprit des mandarins était telle que la présence d'un bâtiment du Roi suffisait à peine à ébranler les convictions des autorités chinoises.

Quand nous supposions tout bien entendu, un nouvel incident vint nous prouver que tout n'était pas encore fini. Le 4 au soir, le linguiste, chargé jusqu'alors de l'échange de la correspondance avec l'autorité locale, vint nous informer M. Fournier-Duplan et moi, de la part du Kouang-tcheou fou, que le Vice-Roi, à cause de son grand âge et de ses infirmités, ne pourrait peut-être pas nous recevoir, comme il l'avait promis, mais qu'il nous enverrait au Consulat un Mandarin de haut grade accompagné d'un délégué du Commissaire Impérial, et que je pourrais faire à ces deux autorités les communications destinées au Vice-Roi. Je chargeai le linguiste de retourner immédiatement chez le Kouang-tcheou fou et de lui notifier que nous recevions avec plaisir les deux agens dont il était question, mais que nous ne leur ferions aucune communication et surtout que je ne leur remettrais point la lettre dont j'étais porteur pour le Vice-Roi ; qu'au point où en était l'affaire, tout le monde sachant à Canton qu'une audience m'avait été officiellement promise, ainsi qu'au Commandant, je regarderais ce procédé comme blessant pour moi, et qu'on aurait à en répondre au Gouvernement français.

Le linguiste vint le lendemain de très bonne heure m'avertir que tout était arrangé, que les deux délégués des deux

Hautes Autorités viendraient nous visiter dans l'après-midi, et que le lendemain aurait lieu l'audience de réception.

Nous eûmes effectivement la visite des deux personnages annoncés et, suivant notre attente, ils voulurent entrer à leur tour dans l'examen des faits relatifs à M. Dubois de Jancigny ; mais sur l'observation du Commandant Fournier-Duplan, que la lettre dont j'étais porteur donnerait à S. E. le Vice-Roi un éclaircissement complet à ce sujet, les mandarins n'insistèrent plus.

C'est ainsi, M. le Ministre, que, par une persistance constamment renfermée dans les bornes des convenances sociales et des égards dus à d'aussi éminentes autorités, nous sommes parvenus à vaincre les difficultés qui, malheureusement, ne venaient point de ces autorités, mais de ceux-là même qui auraient dû s'éviter la honte de les soulever et faire tout leur possible pour les aplanir si elles s'étaient présentées spontanément.

Le 6 au matin, les deux embarcations principales de l'*Alcmène* montées par leurs équipages en grande tenue, et portant le Commandant et moi, M. Rivoire, huit officiers de la corvette, ainsi que plusieurs personnes qui avaient demandé à faire partie du cortège, se détachèrent du rivage, se dirigeant vers la charmante propriété de Po Tin-koua.

En remontant la rivière, dont les différents forts riverains avaient arboré le drapeau chinois (le Vice-Roi et le Commissaire Impérial devant suivre le même parcours), nous eûmes à passer au milieu de nombreuses barques chinoises, dont la population voyait avec surprise, pour la première fois, une aussi grande réunion d'uniformes français.

Après une heure de trajet, nous arrivâmes à notre destination. Le luxe et l'élégance locale répondirent parfaitement à l'idée qu'on nous avait donnée de la maison de campagne de Po Tin-koua, cette maison passant, au dire des Chinois, pour une des plus belles de la Chine. Les gens de service s'empressèrent, dès notre arrivée, de se mettre à notre disposition et nous apporter les rafraîchissements d'usage. Informés par eux que l'audience aurait lieu dans une des grandes salles du rez-de-chaussée, nous demandâmes à occuper les appartemens de l'étage supérieur.

Vers onze heures, le mandarin Yang Quang-tong, juge à Canton, et Ham-Len, délégué de S. A. le Commissaire Impérial, vinrent s'entretenir avec nous : peu d'instans après ils furent suivis du Kouang-tcheou fou, et du Sous-Préfet de Casa-Branca ; la conversation roula sur des généralités. Toutefois nous crûmes à propos de régler amicalement, dans cette occasion, une sorte de cérémonial ; nous témoignâmes en conséquence le désir qu'aussitôt que les deux hauts dignitaires seraient prêts à nous recevoir, un mandarin vînt nous en donner avis ; cette demande fut accueillie de la meilleure grâce possible, et comme si elle avait été dans les habitudes chinoises ; on nous fit seulement observer qu'en raison de sa mauvaise santé, S. E. le Vice-Roi pourrait tarder un peu à arriver.

Il était midi lorsque j'entendis le bruit des gongs dont les coups onze fois répétés annoncèrent l'approche des deux grands dignitaires. Après avoir pris leur temps pour s'installer, ils envoyèrent un mandarin à bouton de cristal bleu nous informer qu'ils nous recevraient avec plaisir. Nous nous mîmes en marche dans un ordre régulier et, précédés du même mandarin, nous descendîmes dans la grande salle du rez-de-chaussée. Là se trouvaient S. A. le Haut Commissaire Impérial, décoré de sa ceinture jaune, signe distinctif de sa parenté avec la famille impériale, S. E. le Vice-Roi, le Kouang-tcheou fou et plusieurs mandarins à boutons bleus et blancs. En nous voyant entrer, S. A. Impériale, ainsi que le Vice-Roi voulurent bien se lever, et venir à nous ; je présentai, en ce moment, le beau sachet en étoffe de soie brochée qu'on m'avait remis au Ministère et dans lequel se trouvaient renfermées la lettre de V. E. au Vice-Roi, ainsi que la traduction que j'avais faite de cette lettre. Après l'avoir retirée du sachet, le Vice-roi remit la lettre à S. A. le Haut Commissaire Impérial, qui prit lecture de la traduction et la restitua ensuite à son destinataire.

Placé à la gauche de S. A. le Haut Commissaire Impérial et séparé de lui seulement par une petite table, j'avais près de moi M. le Commandant Fournier-Duplan. De nombreuses questions nous furent adressées, au Commandant et à moi,

sur le Roi et la famille royale, sur les relations actuelles de la France avec les autres Puissances de l'Europe. On essaya aussi, en me le faisant répéter plusieurs fois, à prononcer le nom de V. E. qui ne peut se rendre exactement en langue chinoise, à cause de la prononciation du G. et du Z. qui ne se trouvent pas dans cette langue.

J'expliquai au Haut Commissaire Impérial que, si V. E. avait prévu sa présence à Canton pour l'époque de mon arrivée, elle n'aurait pas manqué de lui écrire ainsi qu'elle l'avait fait pour le Vice-Roi. Je crus entrevoir qu'une lettre lui aurait d'autant plus fait plaisir qu'il apprit de moi, avec satisfaction, que V. E. s'est fait un grand nom dans les lettres.

La conversation ayant été ramenée sur la France, je présentai à S. E. le Haut Commissaire la lettre dont copie ci-jointe. Le contenu en avait été concerté entre le Commandant et moi. Nous avons pensé et j'espère, M. le Ministre, que cette réserve sera approuvée par V. E., qu'au moment de commencer les relations avec la Chine, il importait de faire preuve de modération, et de ne pas élever des prétentions qui, si elles n'étaient pas exagérées, avaient l'inconvénient immanquable de nous faire essuyer le déboire d'un refus. En obtenant une position analogue à celle de l'Angleterre, nous obtenons tout ce qu'il nous était permis d'espérer pour le moment, et sans que cette position ait le désavantage d'avoir été acquise en heurtant l'amour-propre des Chinois. Aussitôt que le Haut Commissaire Impérial eut pris connaissance de ma lettre, il me dit que, puisque le Gouvernement chinois en avait agi avec l'Angleterre, malgré les anciens et récents démêlés des Chinois et des Anglais, d'une manière aussi généreuse, le Gouvernement Impérial ne croyait pas devoir se montrer moins amical à l'égard de la France ; car, ajouta-t-il, indépendamment de ce que l'Empereur a voulu que tous les Européens fussent traités sur le même pied, la France a par devers elle la longue amitié qu'elle avait entretenue avec la Chine. Je réitérai alors verbalement la demande contenue dans ma lettre, qu'un document authentique me fût délivré, au sujet des nouveaux réglemens, et j'ajoutai que je serais bien

aise d'avoir, de S. E. le Vice-Roi, un accusé de réception de la lettre de V. E. — Ces deux demandes furent accueillies.

Les deux questions qui nous avaient conduits à Canton, celle de ma réception et celle relative à la participation du commerce français aux avantages concédés aux Anglais, se trouvaient ainsi réglées; les autorités se découvrirent, et nous engagèrent amicalement à en faire autant (le cérémonial, en Chine, étant de demeurer tête couverte, lorsqu'on traite d'affaires). Dans ce moment, on servit sur différentes petites tables une foule de mets sucrés, dont S. A. le Haut Commissaire Impérial prit successivement quelques-uns, pour nous les offrir de ses propres mains.

Avant de nous séparer, M. le Commandant Fournier-Duplan renouvela au Commissaire Impérial une demande qui avait été faite, par M. le Commandant Cécille, à S. E. le Vice-Roi des Deux Kouang, touchant la mise en liberté d'un Chrétien chinois, qui fut arrêté il y a deux ou trois ans et auquel on a appliqué sur la figure des marques avec un fer rouge, pour avoir été au service d'un missionnaire qu'on avait surpris dans l'intérieur de la Chine. Le Haut Commissaire Impérial a promis d'en écrire au Ministre de la Justice à Pé-king, et de lui recommander fortement cette affaire.

La séance dont je viens de rendre compte à V. E. ayant duré plus d'une heure, nous demandâmes à S. A. la permission de nous retirer, et, à ma grande surprise et malgré mes instances, S. A. le Haut Commissaire Impérial voulut nous accompagner avec son nombreux cortège jusqu'au péristyle du palais. Nous nous hâtâmes de regagner nos embarcations et retournâmes à Canton, vers quatre heures de l'après-midi.

La cérémonie dont je viens de rendre compte à V. E., et à laquelle les Autorités ont paru vouloir donner un éclat aussi marqué qu'était nouvelle la circonstance qui la faisait naître, prouve qu'une grande modification s'est opérée, à la suite des derniers événements, dans les idées des hommes publics de ce pays, et fait espérer que les rapports avec l'Europe ne s'arrêteront pas à ces seules améliorations. Jusqu'à la paix de Nan-King, les Consuls ne jouissaient ici d'aucun caractère politique, ils étaient seulement considérés comme les média-

teurs de leurs nationaux, et encore faut-il remarquer, que cette médiation n'arrivait qu'aux hannistes (hong merchants). Depuis les derniers réglemens, un Consul anglais a été installé à Canton, mais son installation s'est faite sans apparat, et par un seul avis officiel du Plénipotentiaire britannique. Muni d'une lettre officielle de V. E., j'ai pensé, d'accord avec M. le Commandant Fornier-Duplan, qu'il convenait, tant pour la lettre elle-même que pour son objet, que dans la prévision de l'envoi ultérieur d'un agent du Roi à Pe-King, de prédisposer les sommités chinoises à un cérémonial précédemment inusité. Par la même occasion, et tant que l'usage des exequatur n'aura pas été réglé par un traité, il a été compris par les autorités que les Consuls du Roi, envoyés en Chine, se présenteraient, à leur arrivée, avec une lettre du Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères pour l'autorité de leur résidence.

Ce rapport serait incomplet, M. le Ministre, si j'omettais d'y relater les honorables souvenirs que le Vice-Roi de Canton a conservés du Commandant Cécille, dont le nom revenait fréquemment dans la conversation, et pour lequel ce haut fonctionnaire manifeste la plus profonde estime. C'est cette même maison de Po Tin-quoua qui avait servi, à l'époque de la guerre, aux conférences du Commandant de l'*Erigone* avec les hauts dignitaires de l'Empire.

Je suis, etc.

(Sig.) : C^{te} de RATTI MENTON.

ALTESSE ¹,

Dès que le Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français a été informé de l'heureux rétablissement de la paix, sa première pensée a été de nommer à Canton un Consul en titre. Il a cru que cette mesure pourrait contribuer à donner plus d'extension aux relations déjà si anciennes entre les empires de Chine et de France et tout porte à espérer que

1. Copie d'une lettre de M. de Ratti Menton à S. A. le Haut Commissaire Impérial.

cette pensée se réalisera. Toutefois, dans l'état actuel des choses et malgré la bonne harmonie qui s'est perpétuée entre les deux Empires pendant plus de deux siècles, S. M. l'Empereur des Français, mon Auguste Maître, ne désire pour ses sujets que la participation aux mêmes privilèges dont jouissent les autres nations dans le Céleste Empire. J'ai l'honneur de prier en conséquence V. A. d'avoir la bonté de me remettre un document muni du grand sceau, semblable en tous points à celui qu'ont obtenu les Anglais et les Américains pour ce qui concerne leurs rapports à venir avec ces contrées. Ce document sera envoyé par moi au Gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, qui y verra un juste retour de la sympathie que la France a toujours ressentie pour la Chine.

J'ai l'honneur, etc.

(*Sig.*) C^{to} de RATTI MENTON.

*
* *

Le Ministre des Affaires étrangères répondait en ces termes le 24 octobre 1843 à la correspondance que lui avait adressée JANCIGNY :

Monsieur,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 31 juillet dernier et dans lesquelles vous m'entretenez de vos négociations avec les autorités supérieures de Canton, ainsi que du regrettable incident qui a marqué l'arrivée de M. le comte de Ratti-Menton en Chine.

J'ai vivement déploré la nature de la correspondance qui a eu lieu entre cet agent et vous, et surtout la publicité qu'elle a reçue dans un journal de Macao, quoique j'aime d'ailleurs à reconnaître que ce n'est pas vous qui avez pris l'initiative d'un éclat non moins compromettant pour la dignité de la France et pour la position de ses agens, que pour le besoin du service en général. M. de Ratti-Menton, par une conduite aussi inconsidérée dans un poste qui réclame

tant de prudence et de tenue, a justement encouru le blâme du gouvernement du Roi et s'est mis dans l'impossibilité de remplir sa mission avec convenance et profit pour les intérêts dont le soin lui était confié. Le Roi met fin à cette mission en le rappelant en France et en nommant à sa place M. LEFEBVRE DE BÉCOUR, chargé par intérim des fonctions de Consul général à Manille.

Tout en appréciant, Monsieur, les intentions fort louables, je n'en doute pas, qui vous ont dirigé dans la négociation d'un traité de commerce avec la Chine, je regrette cependant d'avoir à dire qu'elle dépassait le but et les limites de votre mission, tels qu'ils sont définis dans les instructions que je vous ai remises à votre départ. Vous avez été envoyé en Chine non comme agent politique, ou négociateur accrédité, mais comme chargé d'observer l'état des choses particulièrement au point de vue de la guerre alors existante entre cet Empire et l'Angleterre, de recueillir des faits et des informations tant sur les conséquences réelles ou probables de cette lutte remarquable par sa nouveauté même, que sur ce qui serait de nature à intéresser le commerce français et ses moyens de développement en Chine. Mais vous n'aviez ni qualité, ni pouvoirs pour conclure de traités, et vous ne vous êtes sûrement pas dissimulé que votre position n'eût pu qu'être fort embarrassante, si, au moment de la signature, les Plénipotentiaires chinois vous eussent demandé communication de vos pleins pouvoirs. Au surplus, Monsieur, vous avez probablement reçu, à l'heure qu'il est, ma dépêche du 16 décembre dernier. Je vous invitais à considérer votre Mission en Chine comme terminée et à vous rendre dans les colonies néerlandaises de l'Inde, conformément à la seconde partie de vos instructions, après m'avoir transmis un rapport d'ensemble sur la situation que vous venez d'observer. Je vous renouvelle très formellement cette invitation, et si la présente dépêche vous trouvait encore en Chine, vous devriez partir sans retard pour Java.

*
* *

Cependant le Commandant Cécille qui avait transféré

son pavillon sur la *Cléopâtre* était revenu à Macao contre ses prévisions et il échangeait la correspondance suivante avec le Vice-Roi des deux Kouang :

COPIE D'UNE LETTRE DU COM^{te} CÉCILLE AU MINISTRE

Macao, à bord de la *Cléopâtre*, 5 février 1844.

Le capitaine de vaisseau commandant la frégate *La Cléopâtre* et une division navale dans les mers de Chine,

A l'illustre KI-KOUNG, Précepteur du fils aîné de l'Empereur, Inspecteur général des troupes, Vice-Roi des deux Kouang.

Excellence, le 15^e jour de la 3^e lune de la 23^e année de Tao Kouang, j'eus l'honneur d'écrire à l'illustre et vénérable Vice-Roi des deux Kouang, pour lui exprimer le regret que j'éprouvai de ne pouvoir le saluer avant mon départ et lui annoncer l'arrivée prochaine du Consul de France. Je ne m'attendais pas à revoir les côtes du Céleste Empire, car je savais alors qu'à mon arrivée à Luçon, je trouverais un commandant nommé pour me remplacer, et qu'il me serait permis de retourner dans ma patrie après une bien longue absence. Le Roi des Français en a décidé autrement. S. M., satisfaite de mes services et informée des bons rapports qui ont existé entre les autorités de la Chine et le Commandant français et particulièrement de la bienveillance dont V. E. a bien voulu m'honorer en diverses circonstances, a ordonné que je continuerais mon commandement dans ces mers et a eu l'extrême bonté d'en augmenter l'importance en mettant cinq bâtiments de guerre à ma disposition. Je suis heureux de cette circonstance qui me fixe encore quelque temps auprès d'un peuple que j'ai appris à estimer et à aimer, et je m'empresse d'en donner avis à V. E. afin qu'elle n'attribue pas à d'autres motifs qu'à celui d'une bienveillance réelle du Roi des Français envers les habitants du Céleste Empire, une

augmentation de forces dans ces parages. V. E. n'ignore pas que les dispositions de la France ont été de tout temps et sincèrement favorables pour l'Empire Céleste. Son intention formelle est d'entretenir cette bonne harmonie, et V. E. comprendra de quel intérêt il serait pour la Chine, entraînée par la force des circonstances dans la sphère de la civilisation occidentale, d'établir des rapports réguliers avec la France, placée à la tête de cette civilisation. Il n'échappera pas à V. E. que l'amitié d'une grande nation comme la France qui peut à elle seule mettre un million de soldats sous les armes a un caractère particulier de désintéressement et de grandeur et qu'elle n'est pas basée sur le même principe que celle des autres peuples qui ne voyent dans la Chine qu'un vaste marché ouvert à leurs produits où leurs marchands peuvent gagner beaucoup d'argent.

Aujourd'hui, la Chine ne peut plus espérer rester dans l'isolement où elle a vécu jusqu'à ce jour. Les derniers malheurs qui ont pesé sur elle ont dû prouver à l'Empereur combien ce système est fatal et combien eût été avantageuse alors pour S. M. une alliance avec un grand Roi qui aurait pu la tirer d'embarras. — Cet exemple ne doit pas être perdu.

Une nation sans alliance est comme un homme sans amis. Il ne sait plus à qui s'adresser quand le malheur l'accable.

L'éloignement où est la Chine des puissances de l'Europe n'est plus une garantie de sécurité. La navigation perfectionnée à un haut degré a raccourci les distances et la facilité de transporter par mer des forces nombreuses sur les points les plus éloignés du globe, doit faire réfléchir tout homme sage et fixer sa plus sérieuse attention. Je ne voudrais en aucune manière blesser la susceptibilité de V. E., une pareille intention est aussi loin de ma pensée que le soleil l'est de la terre, mais je dois lui dire avec toute la franchise d'un homme qui, par état, sait juger des choses de la guerre, que l'Empire chinois, dont la civilisation remonte à une époque des plus reculées, qui possède un gouvernement admirable de sagesse, qui compte dans son sein des hommes éminemment savans et illustres, est resté en arrière des peuples de l'Europe sous

le rapport des arts de la guerre. Que V. E. se rappelle ce que j'ai dit dans une séance mémorable. J'annonçais aux grandes autorités de l'Empire qui m'avaient fait l'honneur de m'inviter à une entrevue, que, dans mon opinion, la Chine n'était pas en état de soutenir la lutte malheureuse engagée contre les Anglais, parce que j'avais apprécié la force des moyens d'attaque et la faiblesse de ceux de la défense, parce que je savais que la victoire n'appartient pas aux armées plus nombreuses, mais bien à celles dont la tactique est la plus savante et qui possèdent les armes les plus puissantes. J'engageais les hauts dignitaires à faire connaître la vérité à leur Sublimé Empereur et à le porter à faire la paix le plus tôt possible afin de n'avoir pas à souscrire à des exigences qui seraient d'autant plus grandes que l'on retarderait davantage. L'événement a montré si je me suis trompé.

L'expérience du passé indique assez ce qu'il y a à faire pour l'avenir ; que V. E. y réfléchisse et elle me comprendra.

Le premier besoin d'un peuple, c'est l'indépendance, c'est d'être maître chez lui. Pour cela, il faut être fort ; il ne s'agit pas d'avoir une multitude d'hommes, il faut une bonne armée et une bonne marine. La Chine pourra-t-elle les créer ? Je réponds affirmativement non, si elle ne se décide pas à envoyer des hommes intelligents étudier l'organisation de l'une et de l'autre chez les peuples les plus avancés dans l'art de la guerre. Elle dépensera des sommes énormes à construire des forteresses et des vaisseaux qui seront réduits en poussière en moins de temps qu'il ne m'en faut pour écrire cette lettre.

Un des points capitaux les plus essentiels pour l'Empereur, est de bien connaître les nations étrangères, leur puissance militaire, leur prépondérance et leurs intérêts réciproques. Or ce n'est pas par les marchands que l'appât du gain attire dans vos ports, que vous pourrez juger de tout cela. Vous ne voyez en général que des hommes avides, ou des aventuriers, qui ne peuvent vous donner qu'une pauvre opinion des nations auxquelles ils appartiennent. Le seul moyen que vous ayez de vous éclairer serait d'envoyer en Europe des per-

sonnes instruites, capables d'observer avec discernement et de bien juger les hommes et les choses. Ils rapporteraient au souverain de la Chine des notions justes qui lui feraient connaître des vérités utiles.

Si un grand Mandarin se présentait en France, j'ai la persuasion, basée sur la connaissance des dispositions du Roi à l'égard de l'Empereur, qu'il serait accueilli avec tous les égards, la considération et les honneurs dus à une personne investie de la confiance d'un grand souverain. Il aurait un accès facile auprès du Roi, et on lui donnerait tous les moyens de recueillir les renseignements qu'il pourrait désirer sur l'organisation militaire de la France, sa Marine, son administration, son industrie. Il verrait l'armée, les arsenaux, les grandes manufactures d'armes, de canons, en un mot, tout ce qu'il serait intéressant pour lui de connaître.

Si la difficulté du voyage paraissait un obstacle, j'offre à V. E. de mettre à sa disposition un des bâtiments dont j'ai le commandement. Il serait à ses ordres pour conduire en France et ramener en Chine la personne qui serait désignée. Si les lois de l'Empire, si des usages établis depuis des siècles s'opposaient à ce que l'Empereur donnât un titre officiel à son envoyé, il pourrait se présenter avec le simple titre de voyageur, et si c'était une personne de distinction, elle n'en serait pas moins bien accueillie et le but de l'Empereur serait également rempli.

Que V. E. y réfléchisse, qu'elle examine mûrement les avis que je lui donne ; ils sont d'un homme ami des Chinois et qui ne dit que la vérité.

Je termine cette longue lettre dans la crainte de fatiguer V. E. J'ajouterai néanmoins que si, pendant mon séjour en Chine, je puis être, en quoi que ce soit, utile à l'illustre et vénérable Ki-Koung, soit personnellement, soit avec la division navale dont je dispose, il doit être assuré que je le ferai avec grand plaisir. Je n'ai pas oublié la bienveillance de V. E. pour le Commandant français et je serais heureux de pouvoir lui prouver la haute estime et la profonde vénération que je professe pour Elle.

Que V. E. veuille bien agréer mes vœux les plus sincères,

pour son bonheur personnel et celui de son illustre famille.

RÉPONSE DU VICE-ROI

TRADUCTION

Ki, Tsoung-tou des deux Kouang, second Précepteur du fils aîné de l'Empereur, et Inspecteur des Troupes, répond à l'Illustre Commandant Cécille.

L'automne passé j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, dans laquelle j'ai vu tout l'intérêt que vous me portez. Le Commandant étant parti pour Manille, je n'ai pu lui répondre, ce qui m'a beaucoup contrarié. L'an passé, j'ai vu Mr. le Consul Lati Moung-toung (Ratti-Menton). Je lui ai demandé des nouvelles du Commandant et je fus très satisfait d'apprendre qu'il se portait bien.

La lettre que je viens de recevoir de vous, m'apprend que vous avez été élevé à un grade supérieur, que vous avez plusieurs bâtiments sous vos ordres et que vous resterez longtemps en Chine. Elle dit de plus avec quel soin l'on doit cultiver l'union et la paix. Y a-t-il des choses qui puissent nous réjouir davantage ? Vous ajoutez que l'essence d'un gouvernement consiste dans la liberté et le pouvoir et non dans la multitude des soldats ; dans les moyens de défense et d'attaque, dans les armes, dans la tactique militaire, dans l'art de construire des navires et de fondre des canons. En vérité ces paroles sont aussi précieuses que l'or et les perles. Qui voudrait tenir ces discours, s'il n'avait une vraie et cordiale amitié ? On peut bien, pendant cent ans, ne pas avoir besoin de soldats, mais un seul jour ne doit point passer qu'on ne les exerce. Quant à moi, depuis deux ans j'ai donné ordre aux Mandarins soit lettrés, soit militaires, d'avoir soin de s'exercer ; j'ai ordonné de construire des bâtiments à la manière européenne, d'élever des forteresses, de fondre des canons et de les disposer sur leurs affûts ; de plus, d'exercer les soldats et de recruter les troupes d'hommes honnêtes et vaillants ; mon désir, en faisant ces préparatifs, est d'être en mesure si quelque calamité sou-

daine venait à fondre sur nous ; et, quoique ce ne soit pas aussi bien que pourrait désirer le Commandant, cependant c'est un commencement d'amélioration. Les Chinois ont été jusqu'ici un peuple juste et paisible. Ses lois, son gouvernement n'ont eu d'autre but que d'entretenir la sincérité et la bonne foi dans les rapports sociaux, que de porter les nations à se défendre dans les limites de son propre territoire et d'unir le cœur du peuple. Dans le royaume est-il un malfaiteur ? On n'a d'autre soin que de le prendre et de l'exterminer. La Chine n'a jamais combattu avec les étrangers pour étendre les limites de son empire. Les consuls et les négociants de votre illustre royaume qui depuis longtemps résident à Macao, savent cela parfaitement bien. Que désormais les négociants des diverses nations agissent de bonne foi et dans les formes requises, et la Chine les traitera tous avec bonté et ne cherchera pas à élever des disputes ; mais s'ils continuent d'être d'une insatiable avarice, si leur bonne foi est mobile, alors certainement je convoquerai mes mandarins et mes soldats, et pour la défensive et l'offensive. Alors si l'illustre Commandant veut bien se souvenir de son amitié envers nous, je lui prierai de me prêter main forte¹ ; ainsi, à l'aide des robustes soldats étrangers, nous renverserons et exterminerons cette race perverse. Voilà mon sincère désir.

Quant à ce que vous me dites de proposer à l'Empereur d'envoyer un Ambassadeur en France pour y étudier l'art de la guerre ou bien d'y envoyer quelqu'un qui ne soit point revêtu d'un caractère officiel pour examiner les mœurs européennes et visiter les arsenaux, cette proposition me semble excellente ; mais les mandarins chinois ne sont point accoutumés aux flots de la mer, et s'ils entreprenaient une navigation à travers un espace de 7.000 l., il est à craindre qu'ils n'arrivassent pas (qu'ils ne mourussent avant d'arriver). Les négociants chinois ont en général un esprit borné et, lors même qu'ils iraient dans votre noble patrie, ils n'en retireraient pas grande utilité. La France, sous la dynastie des *Ming*, avait déjà des relations d'amitié avec les Chinois. A cette époque,

1. Mot à mot : de m'aider de la force d'un bras.

les Anglais et les autres nations n'étaient point encore venus à Canton faire le commerce et déjà les Français étaient mentionnés avec honneur dans nos annales. De temps immémorial on ne sache pas que la Chine ait envoyé un ambassadeur en France et quoique, sous la dynastie des Ming, Tchingsi-ho (?) [Tcheng Ho] ait voyagé souvent dans les contrées occidentales il n'a cependant jamais pu parvenir jusqu'en France.

Si les Chinois n'envoient pas un ambassadeur, y a-t-il d'autre raison que la vaste immensité des flots qui nous sépare ? Car nous autres Chinois en voyant cela nous reculons, nous ne sommes pas comme les hommes de votre illustre royaume qui ne craignent pas d'entreprendre des voyages de long cours. En un mot votre nation est fameuse entre toutes les nations européennes. La première, elle est venue en Chine, et son amitié avec les Chinois n'a jamais été interrompue. Les mandarins et le peuple ont eu toujours envers la nation Française une affection toute spéciale. On ne doit pas comparer ce peuple avec les autres pays qui ne viennent que pour faire le commerce. Nos relations d'amitié sont fondées sur la bonne foi et les vrais sentiments du cœur ; elles ne consistent pas seulement en de vaines phrases, elles ne dépendent pas non plus de l'envoi, ou non, d'un ambassadeur.

Pour moi, accablé de fatigues et d'infirmités, je ne puis plus supporter le fardeau de ma charge. C'est pourquoi dans la 12^e lune j'ai demandé ma démission à l'Empereur. J'ai déjà livré les sceaux au premier Préfet de Canton pour qu'il me remplace en attendant. Dorénavant je ne m'occuperai plus d'affaires publiques. J'ai fait un effort pour répondre au Commandant qui m'a témoigné tant de bienveillance. Je porterai toujours son souvenir comme le guerrier porte son épée au côté. Que mon Esprit arrive jusqu'en la présence du Commandant.

J'ai l'honneur de vous saluer. Je souhaite en même temps toutes sortes de félicités à vos bâtiments :

23^e année de Tao Kouang, 28^e jour du 12^e mois.

*
* *

On avait en effet désigné pour remplacer à Canton le Comte de Ratti-Menton, M. Charles LEFEBVRE de BÉCOUR¹, consul de France de 1^{re} classe à Manille, gérant le Consulat général (18 mars 1843). Le commandant Fornier-Duplan, de l'*Alcmène*, écrit dans son Journal : « A Manille, dans les premiers jours de mars 1844, M. Le Fèvre de Bécourt m'apprit que M. de R.-M. était rappelé en France et que lui-même recevait l'ordre de se rendre en Chine pour le remplacer provisoirement. Cet ordre, assez étrange, défendait à M. de Bécour de faire autre chose que les actes indispensables dans sa nouvelle charge. Ainsi, ce consul de 1^{re} classe, envoyé à Manille pour y gérer le consulat général d'Indo-Chine, allait à Macao remplacer provisoirement un autre consul de 1^{re} classe, sous la condition qu'il ne ferait rien... Un semblable ordre eût rendu malades bien des gens qui eussent envoyé là leur élève consul. M. Le Fèvre avait entendu dire qu'il était question de placer le consulat général d'Indo-Chine à Canton ; il crut le tenir et partit avec moi². » M. de Bécour quitta Manille le 10 mars 1844 sur la corvette l'*Alcmène* et arriva le 16 à

1. Charles LEFEBVRE de BÉCOUR, né à Abbeville, le 25 sept. 1811 ; surnuméraire aux Archives des Affaires étrangères, 21 fév. 1834 ; à la division politique, 23 sept. 1834 ; attaché au cabinet de Molé, 1836 ; rédacteur à la division politique, 1842 ; consul de 1^{re} classe à Manille ; gérant le consulat général, 18 mars 1843 ; consul général, 18 déc. 1846 ; rappelé le 14 avril 1848 ; à Calcutta, 3 mars 1849 ; sous-directeur à la division politique, 16 janv. 1852 ; ministre plénipotentiaire près la République argentine, 2 fév. 1856 ; admis à la retraite, 7 nov. 1866 ; Commandeur de la Légion d'honneur, 11 août 1862. Collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, du *Journal des Débats*, L. de B. a publié divers travaux d'histoire contemporaine.

2. *Bull. Soc. Géog. Rochefort*, 1908, p. 19.

Macao où il était aussitôt descendu à terre ; il descendit chez M. de Ratti-Menton qui l'attendait, déclinant l'hospitalité que lui offrait Jancigny. « En acceptant l'offre de M. Dubois de Jancigny, écrit-il le 27 mars, je me serais interdit toutes relations avec les officiers supérieurs de la Marine royale et le seul négociant français qui se trouve à Macao. » M. de Ratti-Menton partit le 20 mai suivant pour Calcutta, où il fut nommé Consul le 1^{er} octobre 1846.

Le 15 avril 1844, M. de Bécour écrivait au Ministère :

Sans accorder trop peu aux destinées de notre glorieuse Patrie, la France a tout à créer ici, intérêts, commerce, agens et éléments d'action, base d'opérations politiques et militaires, tout excepté la grandeur de son nom et la haine qu'on porte à ses rivaux.

Depuis le début de la guerre de l'Angleterre avec la Chine et surtout depuis la signature du traité de Nan King par les Anglais (29 août 1842), un mouvement en faveur d'une reprise active des relations de la France avec la Chine avait eu pour résultat la remise de programmes d'une mission en Chine à M. Thiers, ministre des Affaires étrangères, Président du Conseil des Ministres. On se décida, pour obtenir des avantages semblables à ceux des Anglais, à envoyer en Chine une ambassade spéciale. Le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire fut donné à M. Théodose de Lagrené qui signa un traité le 24 octobre 1844 à l'embouchure de la rivière de Canton, à Whampoa, à bord de la corvette française l'*Archimède* ¹.

La mission française était arrivée à Macao le 13 août

1. H. Cordier, *Hist. gén. de Lavisse et Rambaud*, X, pp. 981-2.

1844, et le Consul, M. de Bécour, ne manque pas d'en aviser son Département par la lettre suivante :

Macao, 18 août 1844,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous annoncer que la Légation du Roi en Chine est arrivée le mardi 13 sur la rade de Macao.

Monsieur et Madame de LAGRENÉ, et toutes les personnes attachées à la mission, sont descendus à terre le 15 à midi et demi, accompagnés de M. l'amiral CÉCILLE¹, des Commandants de la *Syrène* et de la *Victorieuse*, et de plusieurs officiers, au milieu d'un grand concours de peuple. Quand l'embarcation qui portait M. de Lagrené a passé à une certaine distance du fort principal, le Ministre a été salué de dix-sept coups de canon, et il a trouvé près du débarcadère un détachement de troupes sous les armes. Je m'y étais rendu en uniforme, et ai reçu M. de Lagrené à son premier pas sur la terre de Chine. J'étais allé la veille lui présenter mes hommages à bord de la *Syrène*.

M. de LAGRENÉ² écrivait lui-même de Macao, le 17 août 1844, à M. Guizot, Ministre des Affaires étrangères :

Malgré l'époque avancée de la saison et les craintes qu'on paraissait éprouver à Manille en nous voyant partir au mois

1. Venait d'être promu au rang de contre-amiral.

2. Théodose Marie Melchior Joseph de LAGRENÉ, né en Picardie le 14 mars 1800, † le 27 avril 1862; entré en 1822 aux Affaires étrangères sous le ministère de Mathieu de Montmorency; successivement Secrétaire d'Ambassade en Russie (où il se maria); ministre plénipotentiaire en Grèce; chargé de sa grande mission en Chine; à son retour créé Pair de France, juil. 1846; siégea au Luxembourg jusqu'en 1848; élu en 1849 représentant de la Somme à l'Assemblée législative. Rentré dans la vie privée après le Coup d'état du 2 déc., il devint l'un des membres du Conseil d'administration du chemin de fer du Nord.

d'août, la *Sirène* est heureusement arrivée dans la rade de Macao, où elle a jeté l'ancre dans l'après-midi du 13 de ce mois. M. le Commandant Cécille (il n'a appris que le 15 sa promotion au rang de contre-amiral), à qui j'avais écrit de Singapour pour l'informer de ma prochaine arrivée, avait quitté Hong Kong pour venir à ma rencontre et se trouvait sur la rade avec la *Cléopâtre*. J'ai reçu du Commandant des forces navales l'accueil le plus aimable et le plus empressé, et, dès le premier moment, mes rapports se sont établis avec lui sur un pied de confiance qui me paraît d'un heureux augure pour l'avenir.

J'ai rencontré chez M. de Bécour le même empressement, la même sollicitude, et j'avais droit d'y compter d'avance, même à titre officieux; car je connaissais de longtemps M. de Bécour et je savais que, sous le double rapport du caractère et de l'habileté, il ne me laisserait rien à désirer ¹.

M. Lefebvre de Bécour fut le dernier gérant du Consulat de Canton; après la signature du traité de Nan King, la France se décida à supprimer ses consulats de Manille et de Canton, et à créer une légation permanente en Chine (Macao) et une agence consulaire à Chang Hai dont le premier titulaire fut le chancelier de l'ambassade de M. de Lagrené, M. de Montigny (20 janvier 1847).

Le Consulat de Canton ne fut rétabli qu'en 1858; en février 1858, le baron de Trenqualye, chancelier de la Légation de France en Chine, avec le titre de Consul honoraire de 2^e classe depuis le 5 janvier 1855, fut nommé consul provisoire à Canton, puis gérant du Consulat général de Canton (2 février 1859); depuis lors ce poste a eu une succession régulière de titulaires.

*
* *

Cependant JANCIGNY ne se pressait pas de rentrer en

1. Charles Lavollée, *France et Chine*. Paris, 1900, p. 22.

France, quoique dès Décembre 1842 on lui eût expédié, de Paris, l'ordre de se rendre à Batavia; au début de l'année 1844 il avait reçu l'ordre de considérer sa mission en Chine comme terminée. « Il pensait, écrivait-il de Macao, le 24 février 1844, que sa présence pourrait être utile lors de l'arrivée de M. de Lagrené. » Il vit arriver à Macao le successeur de Ratti-Menton, LEFEBVRE de BÉCOUR, le 16 mars sur la corvette l'*Alcmène*. Enfin il quitte Macao le 26 mai sur le navire *la Méloé* qui devait se rendre à Singapore, mais les vents contraires l'obligent à passer par les Détroits de l'Est et la mer de Java; il profite de cette circonstance pour se faire débarquer à Samarang, d'où il se rend à Batavia où il arrive le 11 octobre; le Gouverneur Général des Indes néerlandaises, MERKUS, venait de mourir le 2 d'une maladie de langueur, et l'intérim était rempli par le Vice-Président du Conseil des Indes, RÉJUST.

Jancigny prolonge son séjour à Batavia et le 14 mars 1845, il annonce au Département qu'il rentrera en Décembre, sauf instructions contraires. Le 25 mars, il voit arriver les délégués du Commerce français de la Mission Lagrené sur la corvette l'*Alcmène* venant de Manille; puis la frégate *Cléopâtre* et la corvette la *Victorieuse* parurent le 2 avril venant de Singapore avec M. de Lagrené et sa suite; l'ambassadeur de France est descendu à terre le 3 et Jancigny l'a vu. M. de Lagrené trouve à Batavia des lettres de Callery qui lui annoncent que l'empereur de Chine approuve le traité de Whampoa, mais il ne fait aucune mention de la visite de Jancigny dans la dépêche qu'il adresse le 3 avril au Département qui paraît se lasser des retards qu'apporte son Chargé de mission à rentrer en France.

Le 30 juin 1845, le Ministre lui écrit :

J'apprends, Monsieur, que vous attendez à Batavia une lettre de rappel qui mette fin à votre mission. Je n'avais pas cru devoir vous adresser cette lettre, pensant que, quand l'itinéraire tracé par vos instructions aurait été rempli, vous reviendriez à Paris, sans attendre de nouveaux ordres. Puisqu'il n'en a pas été ainsi, je vous invite à rentrer en France le plus promptement possible.

Jancigny fait la sourde oreille; nouvelle lettre du Ministre le 6 avril 1846 :

Dans la lettre que je vous ai adressée, Monsieur, le 30 juin dernier, je vous donnais l'ordre formel de rentrer en France le plus promptement possible. J'ai reçu, quelques semaines après, votre lettre du 14 mars, où vous annonciez l'intention de vous embarquer pour l'Europe dans le courant de décembre, à moins d'instructions contraires; je suppose donc que vous êtes actuellement en voie de retour. Si toutefois vous aviez encore différé votre départ, je dois vous prévenir que, dans tous les cas, l'allocation qui vous est accordée sur les fonds de mon département sera supprimée à partir du 1^{er} juillet prochain et que votre mission sera considérée comme terminée.

Jancigny rentra donc un peu contre son gré en 1846 en France. Un homme aussi autoritaire et aussi ambitieux dut être humilié, après trois années d'attente, d'être nommé au poste modeste d'Agent Vice-Consul à Bagdad (4 nov. 1849); plus tard il fut attaché au Ministère d'État de 1851 au 31 décembre 1855, puis mis en disponibilité. Il profita de ses loisirs pour reprendre sa collaboration à la *Revue des Deux Mondes*¹;

1. Situation de l'Extrême-Orient, 15 oct. 1848. — La Société et les Gouvernements de l'Hindoustan au xvi^e et au xix^e siècle : I. L'Empereur Akbar et les Races de l'Inde, 1^{er} déc. 1843. — II.

il donna deux volumes à la collection de l'*Univers pittoresque* de Didot : *Inde et Japon, Indo-Chine, Empire Birman, Siam, Annam ou Cochinchine, etc.* ; — *Ceylan* ; il a écrit dans l'*Encyclopédie du XIX^e siècle* et la *Biographie générale*.

Il fut nommé en 1859 chef de service à Chandernagor où il est mort le 20 mars 1860.

Henri CORDIER,
de l'Institut.

Les Institutions et le Règne d'Akbar, 1^{er} juil. 1854. — III. L'Inde anglaise en 1854 et la nouvelle Charte de la Compagnie, 1^{er} août 1854. — *Les Indes hollandaises.* — I. Java, Bornéo, Célèbes, 1^{er} nov. 1848. — II. Histoire et Organisation du gouvernement colonial de Java, 1^{er} déc. 1848. — III. La Société javanaise. Ressources naturelles et Situation financière de Java, 1^{er} fév. 1849.

COMPTES RENDUS

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

I

COMPTES RENDUS

The Records of Fort Saint George. *French Correspondence*, 1750 and 1751 (Madras [*Public Sundries*, nos 8 a et 8 b], 1914, 2 vol. in-folio); *the Siege of Madras*, 1758-1759 (Madras, [*Sundry Book*, n° XIII], 1914, in-folio).

Le gouvernement de Madras publie depuis plusieurs années, sous ce titre : *Les Archives du Fort Saint-George* (*The Records of Fort Saint-George*), une série de volumes tirés de ses archives. Beaucoup des volumes déjà parus concernent le xvii^e siècle ; alors Français et Anglais ne demandaient les uns et les autres rien de plus que l'autorisation de faire librement le commerce sur la côte Coromandel. D'autres ont trait à la grande lutte qui éclata entre ces deux nations au milieu du xviii^e siècle. Trois de ces derniers, récemment publiés, méritent une attention particulière.

I. — Il en est deux qui, sous ce titre : *Correspondance française* (*French Correspondence*), comprennent les lettres échangées en 1750 et 1751 entre les gouvernements de Madras et de Pondichéry. Les documents contenus dans ces volumes ne jettent que peu de lumière sur les opérations militaires de ces deux années ; on peut néanmoins y glaner çà et là quelques détails sur les opérations dirigées par d'Autheuil et par La Touche, par Lawrence et par Cope ; mais leur intérêt réel réside en ce qu'ils révèlent des plans et de la politique de

Dupleix et des raisons pour lesquelles les Anglais s'y sont opposés. Ils sont remplis de plaintes, de protestations, d'appels à la sainteté des traités, de réclamations étayées sur des droits inviolables, et ils rendent parfaitement compte de la position prise par Dupleix pour justifier sa conduite et discréditer celle de ses adversaires.

D'abord, Dupleix pose en principe qu'aucune nation européenne ne doit intervenir dans une dispute entre une autre nation européenne et un État indien, et il n'a eu aucune difficulté à démontrer, en s'appuyant sur le passé, la justesse de cette idée. Jamais un Nabab du Bengale ou du Carnatic n'a été aidé par quelque puissance européenne que ce soit, quand il s'est attaqué à la liberté d'un établissement européen. Environ trente ans auparavant, les Anglais avaient subi de lourdes pertes en s'alliant avec des princes indiens afin d'expulser les Français de la côte Malabar. A une époque bien plus récente, en 1749 seulement, les Anglais s'étant eux-mêmes engagés dans une guerre contre le rajah de Tanjore, Dupleix ne saisit pas cette occasion pour les humilier en venant en aide à leurs ennemis ; et il put citer cette abstention comme un exemple des principes qu'il affichait. En réalité, pour se comporter ainsi, il avait d'excellentes raisons de tout autre nature ; mais il espérait sans doute que ses arguments porteraient en Europe, où l'on connaissait mal certains détails des événements.

Voici le second argument de Dupleix. Dans la guerre contre Nasir Jang et Mohammed Ali (qu'avaient soutenus les Anglais), les Français avaient été les chefs et non point les auxiliaires. Les Français, disait-il, avaient à venger les pertes que leur avait valu la mauvaise foi des musulmans ; aussi s'étaient-ils alliés avec Chanda Sahib, nommé régulièrement nabab du Carnatic par Muzaffar Jang, soubahdar légitime de la contrée sous l'autorité du Grand Mogol. Les Anglais, de ce fait, n'avaient aucun motif à intervenir. En prenant part à une guerre contre les Français, ils violaient le traité d'Aix-la-Chapelle et désobéissaient aux ordres de leur roi ; en attaquant Chanda Sahib, ils se révoltaient contre le propriétaire légitime du sol et s'exposaient à voir abrogés leurs anciens

privilèges ; c'était cependant leur devoir évident de se tenir à l'écart et de ne pas se mêler d'affaires qui ne les regardaient pas.

Ce n'est là, toutefois, qu'une seule face de la question. Les Anglais firent valoir dans leur réponse que le rebelle, c'était Chanda Sahib et non pas Mohammed Ali ; la légitimité de Chanda Sahib ne reposait (ainsi en était-il en réalité) que sur les baïonnettes françaises ; en appelant Nasir Jang dans le Carnatic et en l'aidant de leurs armes, les Anglais soutenaient le chef légitime et protégeaient leur commerce contre les désordres inévitables qui auraient suivi l'usurpation de Chanda Sahib.

On peut résumer la discussion en disant que Duplex alléguait des raisons très plausibles en faveur d'une abstention de la part des Anglais, mais que, si ces derniers y avaient acquiescé, ils auraient aussi bien fait de quitter l'Inde immédiatement.

Jusqu'à quel point Duplex croyait-il réellement que les Anglais y acquiesceraient, voilà ce qui n'apparaît pas dans la *French Correspondence*. S'il espérait vraiment qu'ils resteraient tranquilles, pendant que lui-même s'établirait en qualité de chef suprême dans le sud de l'Inde, il attendait d'eux une méconnaissance de leurs intérêts qu'ils avaient bien rarement montrée. Mais, suivant la coutume des diplomates, il demandait probablement beaucoup plus qu'il n'espérait devoir au fond obtenir de ses adversaires, et l'on doit se rappeler par ailleurs que cette correspondance visait pour une bonne part à édifier les Européens, qu'elle était écrite moins pour détourner l'adversaire de certains actes que pour l'empêcher de justifier ces mêmes actes en Europe. Gouverneur français et gouverneur anglais savaient également bien quel serait le résultat de la lutte ; tous les deux désiraient éviter tout ce qui pourrait pousser les puissances européennes à les renverser ; aussi prirent-ils l'un et l'autre des airs d'innocents opprimés, ce que tout le monde dans l'Inde savait n'être qu'une feinte.

II. — Le dernier volume des *Archives* dont nous rendons compte ici est un journal du Siège de Madras par Lally, qui doit

être rapproché du journal de John Call, publié dans la *Cambridge History of the War in India*. C'est un Agenda officiel écrit jour par jour par Josias Dupré, le secrétaire du Conseil de Madras, auquel s'ajoute en appendice la correspondance officielle du gouverneur George Pigot. Le premier, rédigé comme les compilations officielles, est un récit assez sec, mais expose de façon précise les événements qui se sont passés au Fort Saint-George pendant la durée du siège. L'appendice contient surtout les lettres adressées aux officiers commandant les forces anglaises à Chinglepet, ou reçues d'eux. On doit se rappeler que le fait d'avoir négligé de prendre possession de ce fort a été une des principales critiques, — et aussi une des mieux fondées — portées contre la manière dont Lally dirigea le siège de Madras. Les forces anglaises, qui utilisèrent Chinglepet comme base, constituèrent (cette correspondance le prouve) un élément important du système anglais de défense. Considérées à part, leurs opérations ne furent pas très heureuses, mais elles augmentèrent beaucoup les difficultés du rôle de Lally, en harcelant et en menaçant ses lignes de communication par terre.

Ce volume contient également plusieurs lettres écrites en français. Le texte en a malheureusement été corrompu par l'ignorance des copistes anglais de l'époque. Parmi elles se trouve la célèbre lettre dans laquelle Lally annonce à Duval de Leyrit son intention de lever le siège quelques heures avant l'apparition de l'escadre de Peacock au large de Madras. L'original de cette lettre fut (on le sait) intercepté par des péons anglais et porté par eux au Fort Saint-Georges.

H. DODWELL.

II

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les dernières années de l'occupation espagnole en Tunisie. — A partir du jour où, en 1569, elle fut réduite en Ifriquia, par la perte inopinée de Tunis, à la

possession de La Goulette, l'Espagne se vit attaquée pour ainsi dire sans relâche, à l'extrémité orientale du Mâghreb, par les Musulmans désireux d'expulser les chrétiens et de leur enlever la dernière place forte occupée par eux dans la contrée. Déjà en 1560, lors de cette expédition espagnole contre l'île de Djerba sur laquelle M. Ch. Monchicourt vient de publier une étude développée (cf. *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. III, 1915, p. 537-543), Piali avait formé contre La Goulette des projets que ni lui, ni Dragut, l'année suivante, ne purent réaliser : une fois maître de Tunis, le beglierbey d'Alger, Euldj Ali, songea à les reprendre, et il préparait déjà une attaque contre La Goulette quand il reçut du Sultan Sélim II l'ordre d'unir toutes ses forces de mer à celles qui se groupaient déjà non loin de Lépante et qui, en 1571, furent écrasées par don Juan d'Autriche.

Grâce à cette éclatante victoire, qui suivait de peu l'échec subi à Malte par les Ottomans (1565), tout péril immédiat fut momentanément écarté de La Goulette ; mais la place était serrée de trop près pour que les Musulmans, maîtres du Sud et du centre de la Tunisie aussi bien que de Tripoli, ne songeassent pas bientôt à mener leur œuvre à son entière perfection. Autant pour écarter ce danger que pour donner satisfaction aux prières du sultan détrôné, le hafside Ahmed, Philippe II chargea le vainqueur de Lépante d'enlever Tunis aux Barbaresques. Dans les premiers jours d'octobre 1573, cette mission était remplie ; mais, au lieu de rétablir Ahmed dans son autorité, don Juan d'Autriche confia le gouvernement de la ville au frère d'Ahmed, à Mohammed, sous le nom de qui les Espagnols furent les maîtres véritables de Tunis. Ils ne le demeurèrent d'ailleurs pas longtemps ; dès 1574, en effet, les Turcs que dirigeait Sinane Pacha bloquaient La Goulette par terre et par mer et s'en emparaient, puis, tôt après, rentraient dans Tunis et renversaient le dernier des Hafsides. Ainsi la chute du « dernier préside chrétien » de la Régence livrait en réalité celle-ci tout entière aux Ottomans.

Bien précaire a été, tout au moins, durant les cinq dernières années (1569-1574), sinon même depuis 1560, l'occupation des Espagnols en Tunisie ; les indigènes n'appelaient-

ils pas de tous leurs vœux le triomphe des Turcs? et ne réagissaient-ils pas contre les chrétiens et contre ceux qui les soutenaient? Les documents naguère publiés sur cette courte période attestent les difficultés de la situation, et voilà également ce que prouvent les deux pièces dont M. P. Garrigou-Grandchamp a récemment donné la primeur à la *Revue Tunisienne* ¹.

La première, une curieuse estampe non datée ni signée, — montre l'exécution d'ordres donnés par le capitaine général de La Goulette, don Alfonso Pimentel, pour la reprise de Tunis, et dix barques et trois cents arquebusiers espagnols mettant le feu, sous les murs de la ville, pendant la nuit du 28 février 1570, à sept grosses barques du beglierbey Euldj Ali. C'est là une simple escarmouche, un des coups de main destinés à donner un peu d'air à la citadelle espagnole et à retarder l'exécution des projets formés par le hardi corsaire contre La Goulette.

Voici maintenant, non plus un document figuré, mais un texte émané du faible Moulay Mohammed, l'homme de paille des Espagnols. C'est une lettre en date du 30 octobre 1573, par laquelle le nouveau souverain supplie don Juan d'Autriche de faire évacuer le plus rapidement possible Tunis par ses troupes; alors seulement, déclare-t-il, les Maures reviendront dans la ville et la Cité reprendra sa physionomie habituelle.

En faisant connaître ces deux documents, l'un déjà gravé, l'autre inédit, en les replaçant dans leur cadre historique et en les commentant avec soin ², en leur donnant, pour tout

1. *Documents relatifs à la fin de l'occupation espagnole en Tunisie (1569-1574)*. *Revue Tunisienne*, 1914, janvier-février, p. 3-13, avec 3 planches hors texte.

2. Signalons en particulier, à propos de l'absence du souk couvert ou arsenal de Bab el Bahar sur l'estampe de 1570, une note (p. 9-10, avec planche) où sont fournis d'intéressants détails sur l'une des pièces de la célèbre suite des tapisseries de Guillaume de Pannemaker exécutées d'après les cartons de Jean Vermeyen : « la Conquête du royaume de Thunes par l'Empereur Charles-Quint. »

dire, toute leur valeur, M. Garrigou-Grandchamp a apporté à l'histoire de l'occupation espagnole en Tunisie au xvi^e siècle quelques précisions dont il convenait de montrer ici le réel intérêt.

*
*

Un « Corpus » des inscriptions lithiques du Niger. — Au cours de la première mission dont il a été chargé dans l'A. O. F., en 1908, par le Ministère des Colonies et par la Société de Géographie, M. G. de Gironcourt repéra à 130 kilomètres en aval de Gao, près de Bentia, non loin de la rive gauche du Niger, une nécropole dont de nombreuses stèles (environ un tiers du total) portaient, à la partie inférieure de la face tournée vers le Levant, chacune une inscription arabe quelquefois enterrée dans le sable. Il dessina ces documents épigraphiques et, à son retour en France, confia ses reproductions à la Société de Géographie, qui les soumit elle-même à l'examen de M. Houdas. Celui-ci les déchiffra, les jugea « de nature à éclairer d'un jour nouveau l'histoire et l'épigraphie du Soudan français » et montra l'intérêt que présenterait la constitution d'« une sorte de *Corpus* de ces inscriptions », dont les plus anciennes étudiées par lui remontaient au début du xiv^e siècle. Frappée à son tour de la valeur documentaire des inscriptions et des traditions recueillies par M. G. de Gironcourt, comme aussi de la découverte un peu postérieure d'autres stèles du xiv^e siècle en un point différent du Soudan, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'hésita pas, à la suite d'une communication du voyageur ¹, à lui attribuer, sur les arrérages du fond Garnier, une subvention de 10.000 francs « pour une mission archéologique, plus particulièrement épigraphique, dans la boucle du Niger ». Ainsi la docte Compagnie prenait sous ses auspices, selon une très juste expression de M. de Gironcourt, l'organisation d'une mission ayant pour but principal

1. *Les inscriptions de la nécropole de Bentia*. Comptes rendus des séances de l'année 1911, *Bulletin* de février-mars, p. 198-206, avec une carte et deux croquis.

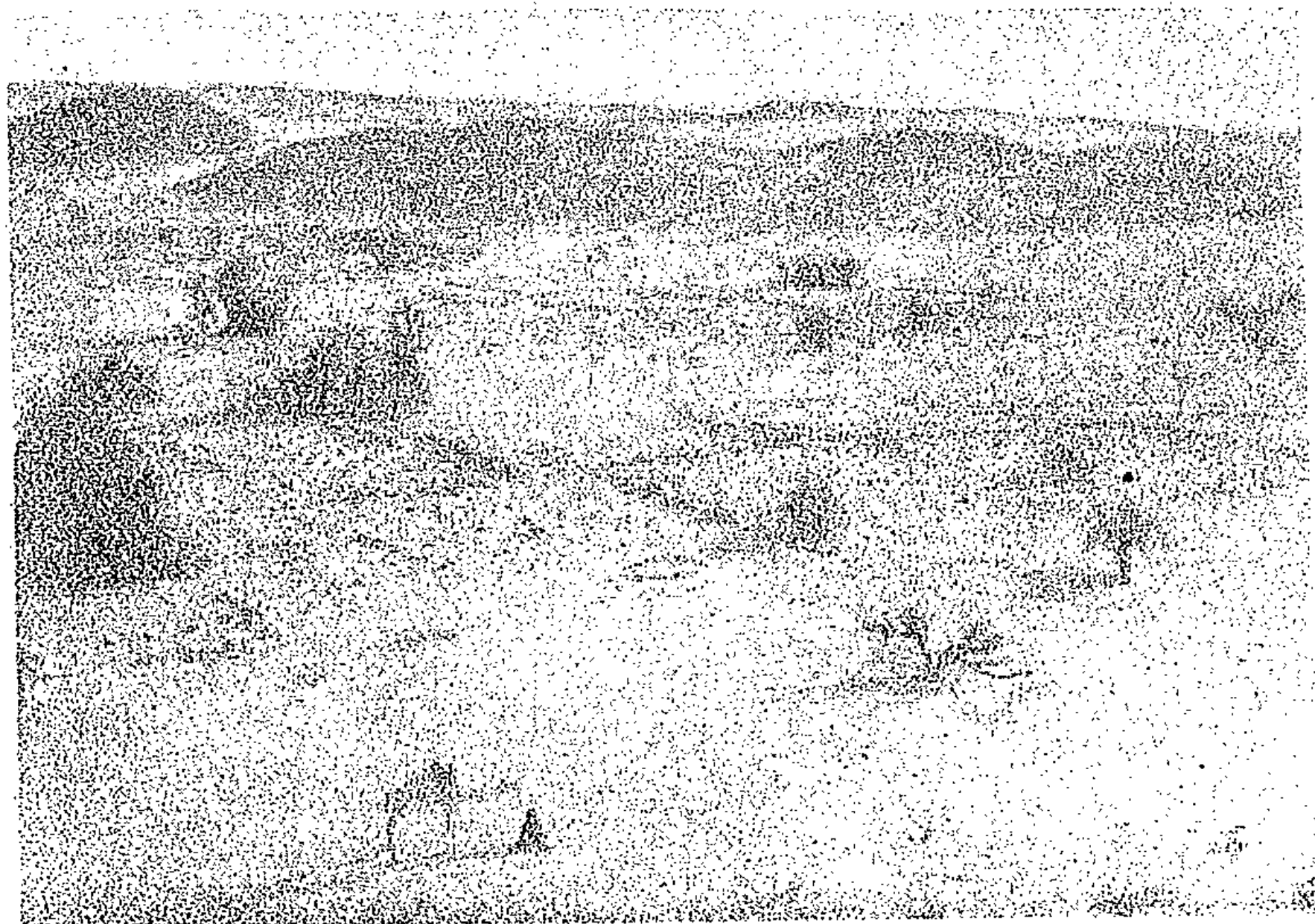
la constitution d'un *Corpus* des inscriptions lithiques du Niger.

Ce que fut cette mission, dont M. le gouverneur Clozel facilita de tout son pouvoir le succès, nous n'avons pas à le dire ici; on en suivra les principales étapes en lisant les extraits des lettres de M. de Gironcourt successivement communiquées à l'Académie des Inscriptions par M. Henri Cordier et insérées dans les « Comptes rendus des séances » de la Compagnie à la fin de 1911 et dans le courant de l'année 1912. Du moins convient-il de proclamer que les résultats en ont été considérables; de son voyage, le chargé de mission de l'Institut a rapporté 223 manuscrits anciens représentant plus de 4.000 pages de textes relatifs à l'histoire et aux traditions de l'Afrique intérieure; il a en outre recueilli en cours de route des échantillons lithiques, des estampages et des copies représentant un ensemble de 812 inscriptions. Ces dernières collections, acheminées en France par la voie administrative, ont été remises à l'Académie des Inscriptions le 9 mai 1913; elles étaient accompagnées de leur inventaire signalétique et, en manière d'introduction, d'un important travail d'ensemble sur l'épigraphie du Niger et de l'Adrar¹. Dans le dernier volume du *Bulletin de la section de Géographie* du « Comité des Travaux historiques et scientifiques », M. Henri Cordier a publié de copieux extraits du répertoire des nécropoles découvertes et des inscriptions relevées; il a d'autre part donné dans son intégralité le mémoire de M. de Gironcourt sur les inscriptions lithiques du Niger et de l'Adrar². De cette étude se dégagent quelques conclusions d'un réel intérêt historique.

1) Les documents lithiques recueillis au Soudan sont, dans l'ensemble et abstraction faite des seuls dessins et inscrip-

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : comptes rendus des séances de l'année 1913, bulletin de mai, p. 146-147.

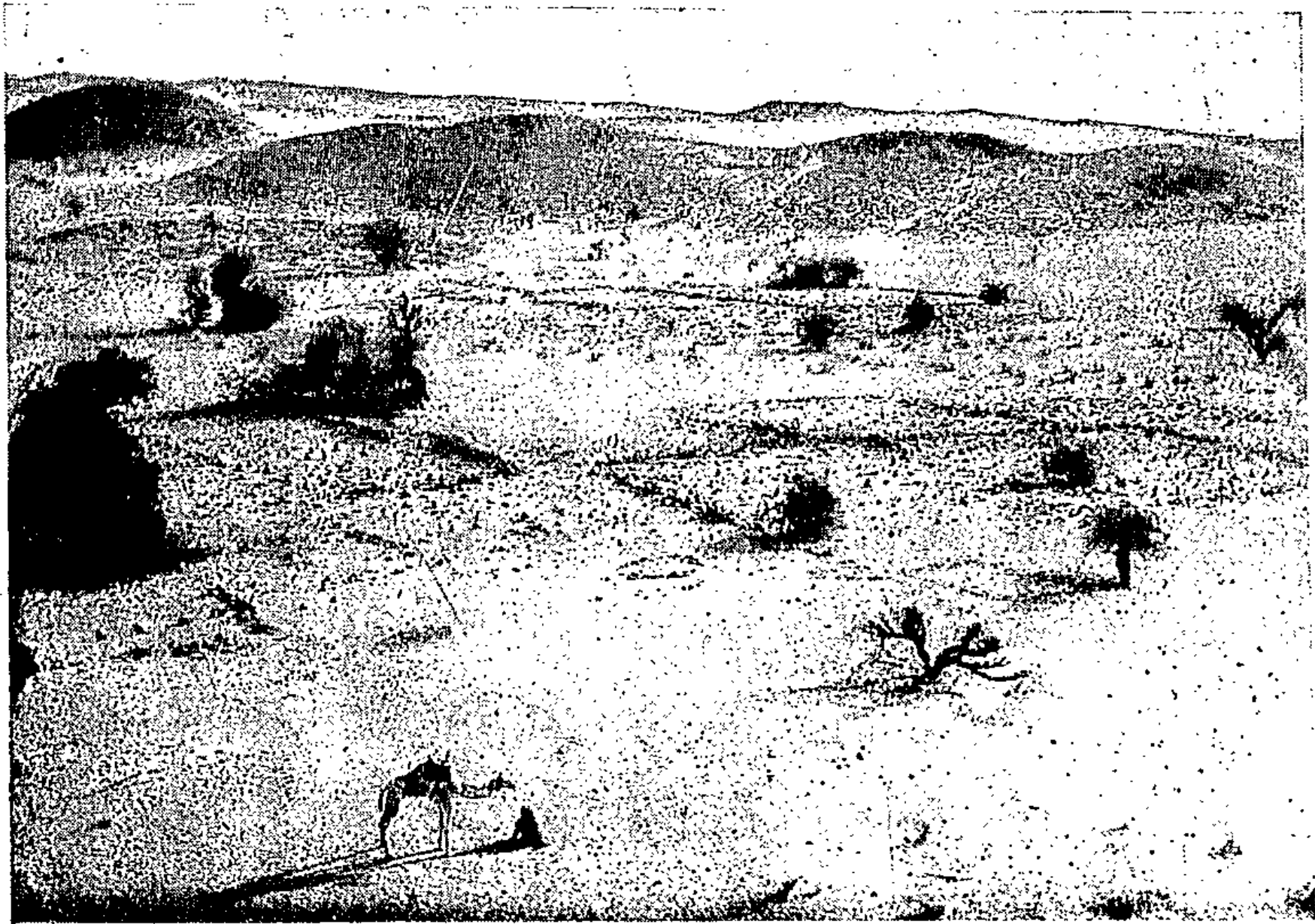
2. *Les inscriptions lithiques du Niger et de l'Adrar* (*Bulletin de la section de Géographie*, t. XXIX, 1914, p. 1-39, avec 17 planches de grav. et plans et une carte hors texte, et 28 figures dans le texte). — Nous sommes heureux de reproduire ici, grâce à la libéralité du Ministère de l'Instruction publique, quelques-unes des belles planches qui accompagnent le mémoire de M. de Gironcourt.

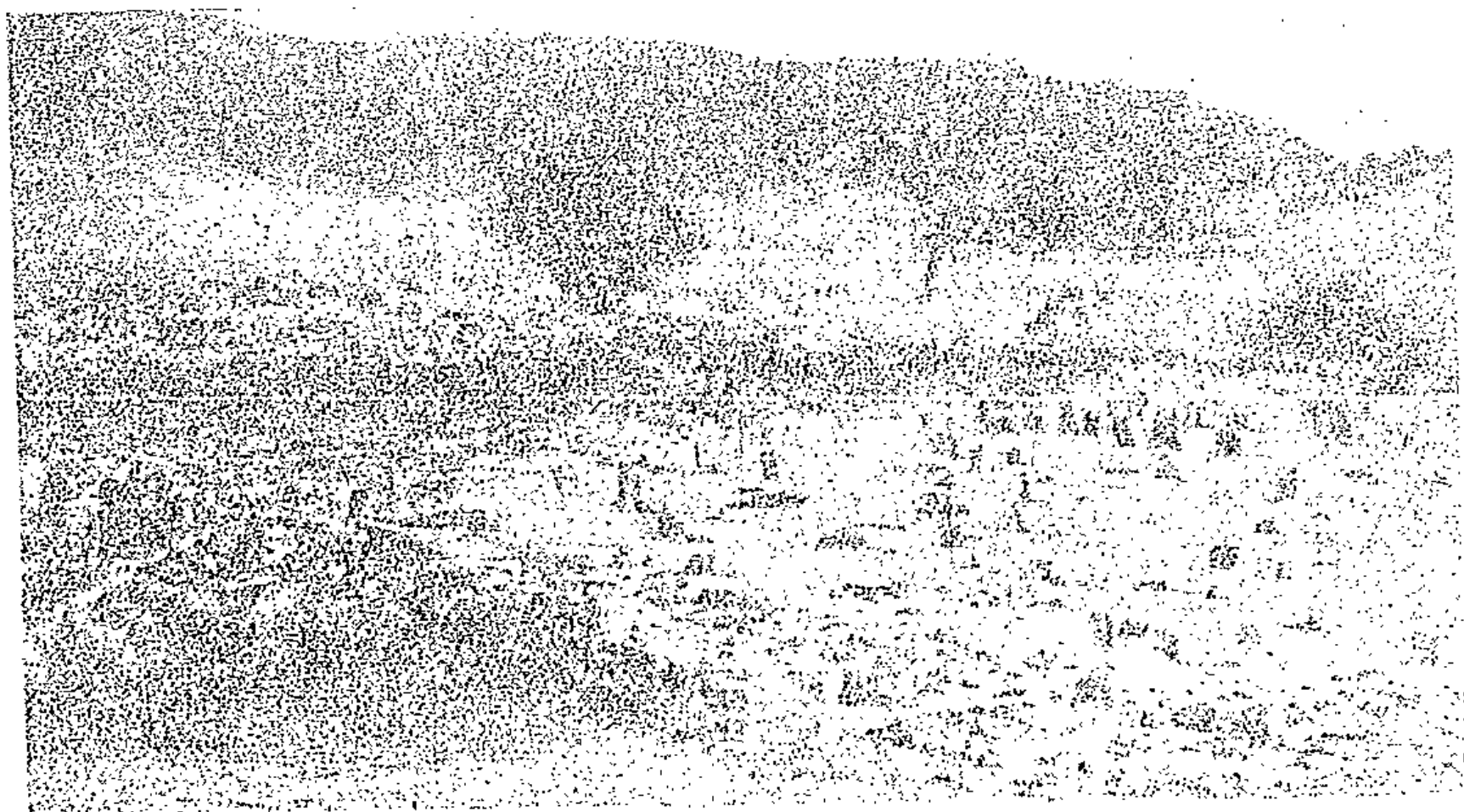


Ruines d'Es-Souk (Adras des Iforas).
Vue d'ensemble des nécropoles de Nord-Est.

Cliché du *Bulletin de la section de
Géographie*, t. XXIX, année 1914.

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.





Ruines d'Es-Souk (Adras des Iforas).
Nécropoles du Nord-Ouest : Enceinte de mosquée.
(Au milieu de la planche, près d'un arbre, la ligne du mur d'enceinte
est interrompue par l'avancée du mirhab.)

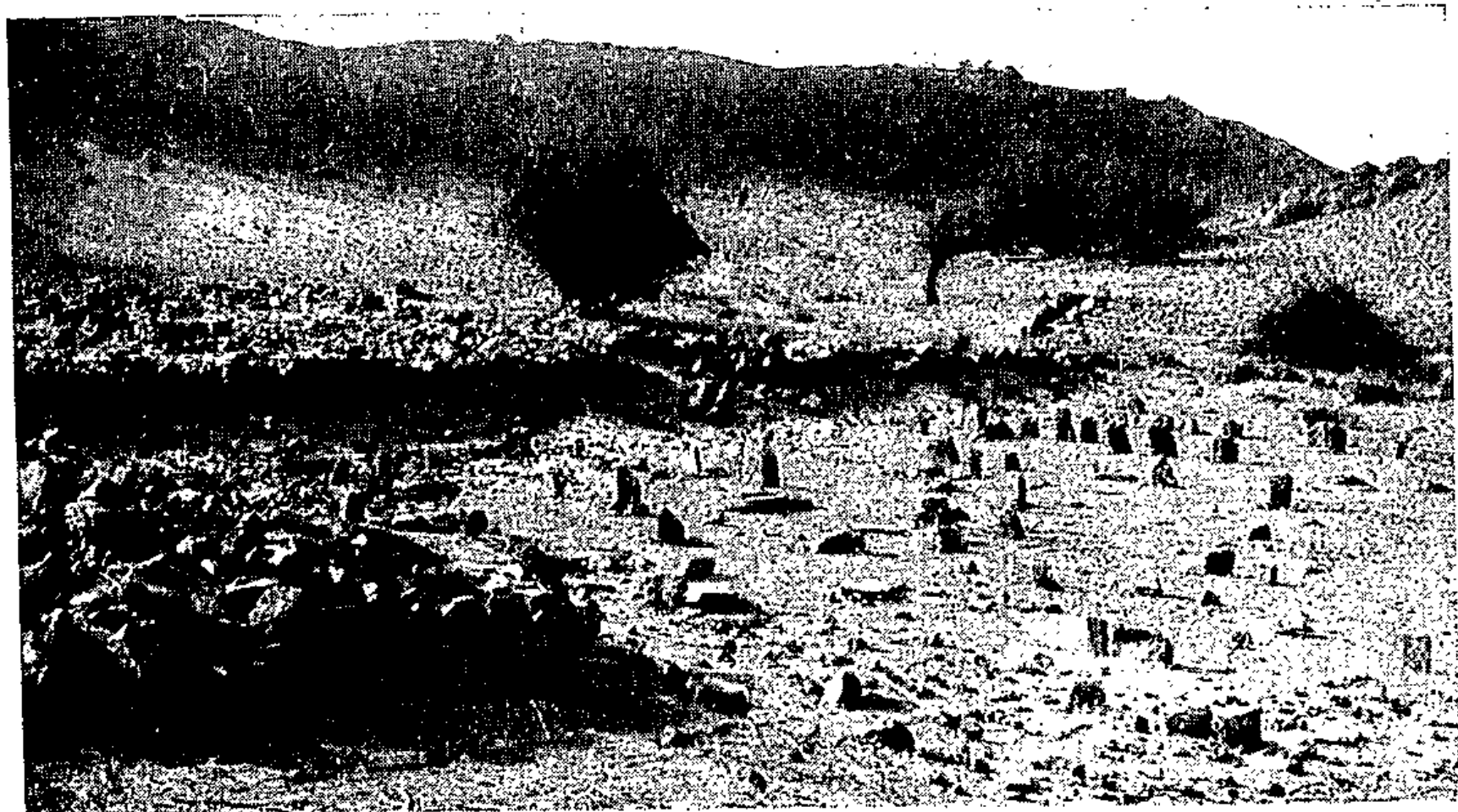
Cliché du *Bulletin de la section de
Géographie*, t. XXIX, année 1914.

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Ruines d'Es-Souk (Aïas des Iforas).
Nécropoles du Nord-Ouest : enceinte de mosquée.
(Au milieu de la planche, près d'un arbre, la ligne du mur d'enceinte
est interrompue par l'avancée du minaret.)

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Cliché du Bulletin de la section de
Géographie, t. XLIX, année 1914.





Ruines d'Es-Souk (Adras des Iforas).

Cliché du *Bulletin de la section de Géographie*, t. XXIX, année 1914.

Communiqué par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Ruines d'Es-Souk (Atlas des loras).

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Cliché du Bulletin de la section de
Géographie, t. XIX, année 1914.



tions des rochers de l'Adrar des Iforas, au Nord du pays de Gao, des inscriptions funéraires. Ce sont d'ordinaire des épitaphes sur stèles réunies en nécropoles; les stèles isolées ne se rencontrent qu'exceptionnellement.

2) Ces inscriptions funéraires du Soudan peuvent être distribuées en trois groupes intéressant trois régions distinctes et présentant des types caractéristiques nettement différenciés:

A. Dans les régions du Niger en amont du pays de Gao, rares sont les pierres dures (quartz) utilisées comme stèles. Auprès de Tombouctou et dans les contrées avoisinantes, des quartzites parfois assez tendres, et aussi des vases en terre cuite portent des inscriptions funéraires. L'épigraphie est, dans ces régions, de date relativement récente, et les tribus maraboutiques Sidi Ali, Kel Horma, etc., continuent à écrire sur les pierres.

A côté de ces inscriptions, de gravure grossière, de facture lâchée et irrégulière, se rencontrent parfois quelques témoins épigraphiques anciens, sous la forme d'objets préhistoriques élégamment et finement gravés. Tel est en particulier le cas pour un polissoir en grès dur, trouvé près d'Eguedesch, dont toute une face est garnie d'inscriptions attestant un art épigraphique vraiment supérieur, l'art du pays de Gao à la belle époque.

B. Dans l'Adrar des Iforas et le Telemsi, au Nord du pays de Gao, les matériaux lithiques sont des stèles de porphyre sur lesquelles l'usure éolienne par les sables s'est assez sensiblement exercée. Ces stèles sont groupées dans des nécropoles dont les plus importantes, — comme aussi, vraisemblablement, les plus anciennes, — sont les plus septentrionales. Elles se trouvent autour des ruines d'Es-Souk; là, sept nécropoles ont fourni 179 inscriptions, toutes gravées sur des stèles épaisses de porphyre ou de gneiss.

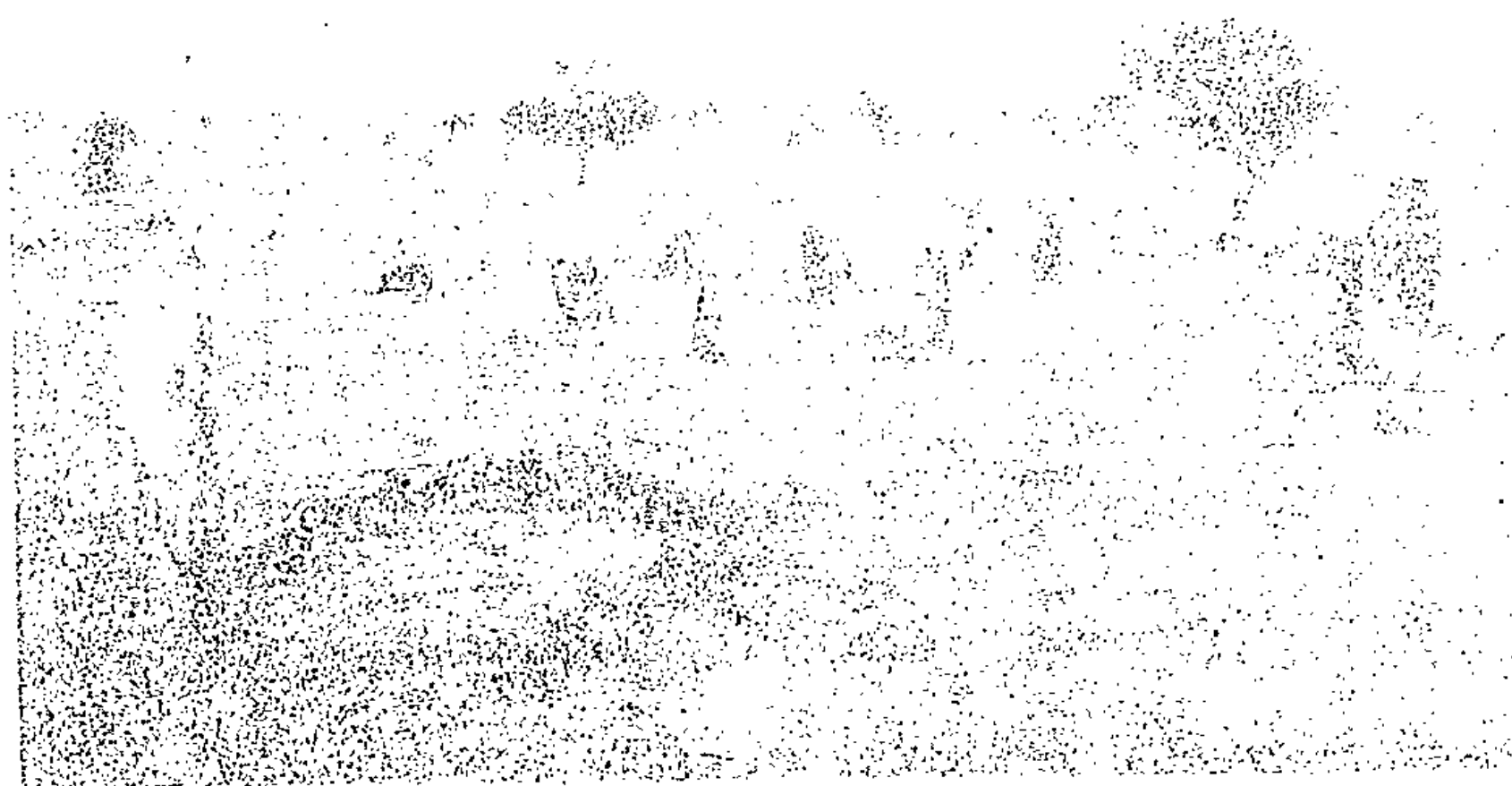
C. Dans le pays de Gao, presque toujours à peu de distance du Niger et sur la rive gauche de ce fleuve, se rencontrent d'autres inscriptions, remarquables par leur régularité comme par l'élégance de leur facture. La conservation de quelques-uns de ces documents est parfaite. Ce groupe est de beaucoup le plus important de ceux que distingue M. de

Gironcourt (du pays de Gao provient en effet la plus grande partie des inscriptions lithiques recueillies au Soudan par le voyageur); aussi est-il possible d'y créer deux subdivisions.

a) Les inscriptions de la région située au Nord de Gao proviennent de petites nécropoles contenant à la fois des tombes ruinées et d'autres tombes entretenues, où il semble que l'on continue encore à déposer des corps. Les plus septentrionales de ces nécropoles (vers Bourem) sont ornées presque uniquement d'objets préhistoriques de petite taille, en pierre polie, recouverts de fines inscriptions dont le nombre va croissant à mesure que l'on se rapproche de Gao. Aux polissoirs et aux mortiers de quartz blanc ou de granit rose s'adjoignent graduellement des stèles proprement dites, en gneiss ou en quartz.

b) Ainsi arrive-t-on aux nécropoles de Gao même et de la région d'aval. Nombreux sont ces cimetières, dont les sépultures comportent presque exclusivement des stèles de quartzites en feuillets, de gneiss, ou, moins souvent, de mica-schiste plus tendre, dont les inscriptions sont, en conséquence, moins bien conservées. Quelques-unes de ces nécropoles, en particulier à Bentia (Kotia), ont cessé d'être au niveau du sol; dans un de ces deux vastes cimetières de Bentia, qui n'ont pas livré moins de 172 inscriptions à M. de Gironcourt, le niveau actuel du sol est de 0 m. 30 plus élevé qu'au temps où ce cimetière était utilisé. De là la nécessité des fouilles qui ont permis de retrouver les stèles en place et de reconstituer dans son état primitif le type de ces sépultures.

3) Les traditions indigènes relatives à l'existence, dans la mare de Gossi, d'une nécropole où seraient enterrés plusieurs des premiers importateurs de l'Islam au Niger : les Saab ou Echabahas (compagnons ou se réclamant du compagnonnage de Mahomet), ont été vérifiées et trouvées exactes. Ainsi se trouve-t-on amené à donner une grande importance aux traditions semi-légendaires du pays de Tombouctou (c'est-à-dire du pays soudanien où apparaissent les premières traces épigraphiques) sur l'existence de la nécropole de Haouiobongou. Ce cimetière, aujourd'hui recouvert entièrement par les sables, était situé à quelques kilomètres de la



Vue d'ensemble et type des sépultures de Bentia (Niger).
(Au premier plan, stèle calée par des briques ovales et bordure elliptique
de mêmes briques plantées debout.)

Cliché du *Bulletin de la section de
géographie*, t. XXIX, année 1914.

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Gironcourt (du pays de Gao provient en effet la plus grande partie des inscriptions recueillies au Soudan par le voyageur); aussi est-il possible d'y créer deux subdivisions.

a) Les inscriptions de la région située au Nord de Gao proviennent de petites nécropoles contenant à la fois des tombes ruinées et d'autres tombes entretenues, où il semble que l'on continue encore à déposer des corps. Les plus septentrionales de ces nécropoles (vers Bourem) sont ornées presque uniquement d'objets préhistoriques de petite taille, en pierre polie, recouverts de fines inscriptions dont le nombre va croissant à mesure que l'on se rapproche de Gao. Aux polissoirs et aux mortiers de quartz blanc ou de granit rose s'adjoignent graduellement des stèles proprement dites, en gneiss ou en quartz.

b) Ainsi arrive-t-on aux nécropoles de Gao même et de la région d'aval. Nombreux sont ces cimetières, dont les sépultures comportent presque exclusivement des stèles de quartzites en feuillet, de gneiss, ou, moins souvent, de mica-schiste plus tendre, dont les inscriptions sont, en conséquence, moins bien conservées. A Gao même, en particulier à Bentia, ont cessé d'être au niveau du sol; dans un de ces deux vastes cimetières de Bentia, qui n'ont pas livré moins de 172 inscriptions à M. de Gironcourt, le niveau actuel du sol est de 0 m. 30 plus élevé qu'au temps où ce cimetière était utilisé. De là la nécessité des fouilles

qui ont permis de retrouver les stèles enfoncées dans le sol. Le premier plan de la nécropole de Bentia (Ziguinchor) a été dressé par M. de Gironcourt en 1891.

3) Les traditions indigènes relatives à l'existence, dans la mare de Gao, d'une nécropole où seraient enterrés plusieurs des premiers sultans de l'islam au Niger; les traditions de Tombouctou relatives à l'existence de la nécropole de Hamabengou.

Ainsi se trouvent réunies les traditions relatives à l'existence de la nécropole de Hamabengou. Ce cimetière aujourd'hui recouvert entièrement par les sables, est situé à quelques kilomètres de la





Stèles épigraphées de Bentia (Niger).

Cliché du *Bulletin de la section de Géographie*, t. XXIX, année 1914.

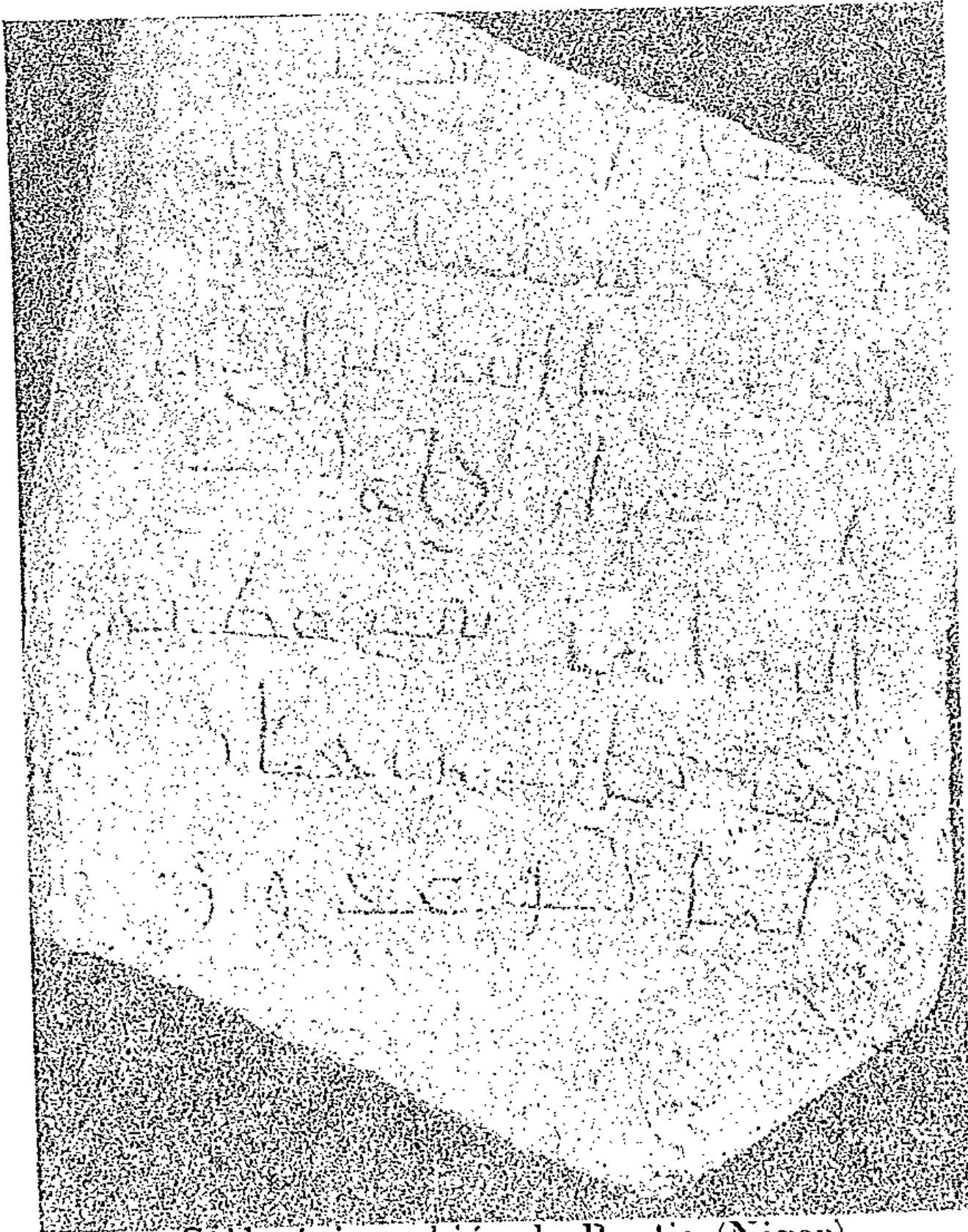
Communiqué par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Stèles épigraphiques de Boussa (Niger).

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Cliché du Bulletin de la section de
Géographie, t. XIX, année 1914.





Stèle épigraphiée de Bentia (Niger).

Cliché du *Bulletin de la section de Géographie*, t. XXIX, année 1914.

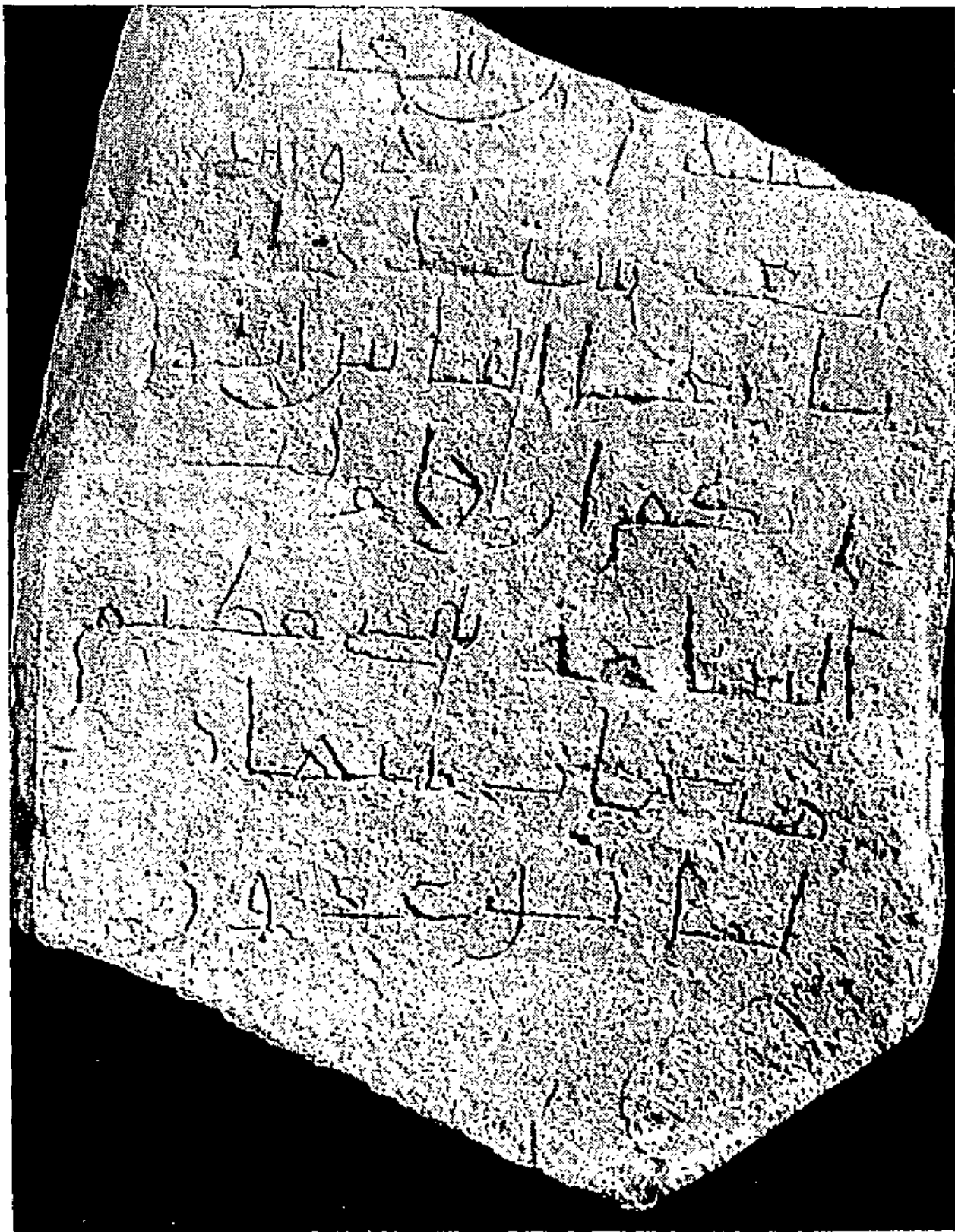
Communiqué par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Revue de l'histoire des Colonies Françaises, IV, p. 243

Stèle épigraphique de Bentia (Zigori).

Communiqué par le Ministère de
l'Instruction publique et des
Beaux-Arts.

Cliché du Bulletin de la section de
Géographie, t. XIX, année 1914.



ville; il en serait peut-être le plus ancien lieu de sépulture islamique et contiendrait des stèles munies d'inscriptions.

4) En dehors de la région étudiée par M. de Gironcourt existent encore (du moins certains renseignements recueillis par le voyageur permettent de le penser) quelques textes épigraphiques dans les pays de Nioro et d'Agadèz, et, au Sokoto, quelques tombes à inscriptions jalousement gardées par les Peuls.

En dépit de ces lacunes, inévitables ¹, on est en droit de dire que, grâce aux investigations de M. de Gironcourt, le *Corpus* des inscriptions lithiques du Niger est constitué. Reste maintenant à l'étudier, c'est-à-dire à le déchiffrer, puis à en tirer des déductions historiques. Pour faciliter ce travail indispensable, M. de Gironcourt s'est efforcé, au cours de sa mission, de recueillir tous les renseignements susceptibles de faciliter la tâche des épigraphistes et des historiens. C'est ainsi qu'il a obtenu d'un cadî de Tombouctou une lecture d'inscriptions estampées et quelques renseignements chronologiques et biographiques; d'autre part, le grand chef des Kel es-Souk a communiqué des copies de documents écrits se rapportant à plusieurs des ancêtres de sa tribu, dont M. de Gironcourt avait relevé les épitaphes. Ainsi deviendra moins difficile et plus fructueuse l'œuvre d'utilisation des matériaux historiques groupés dans le *Corpus* des inscriptions du Niger.

Il semble que l'on puisse attendre beaucoup de leur étude; telle est du moins, comme celle de M. Houdas, l'opinion de M. Max Van Berchem, qui a déjà indiqué ² l'intérêt présenté

1. Comme le dit très justement M. de Gironcourt dans sa communication à l'Académie (mai 1913, p. 147), il serait périlleux, tout au moins complètement illusoire, d'entreprendre, sans avoir au préalable gagné l'entière confiance des tribus, des investigations quelconques « en des immensités désertiques où les [sépultures et les monuments sont parfois à peine saillants du sable, les nécropoles isolées en des lieux très à l'écart des routes caravanières et souvent envahies ou dissimulées par une végétation épineuse. »

2. Dans une note communiquée le 9 mai 1913 par M. Cordier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Bulletin* de mai 1913, p. 150-152).

par les inscriptions lithiques du Niger au point de vue linguistique. Pour ce savant, deux au moins des inscriptions arabes du Niger remontent à l'an 504 de l'Hégire, soit à la première moitié du XII^e siècle de notre ère. « Les matériaux rapportés par M. de Gironcourt constituent, déclare-t-il, une source précieuse et entièrement nouvelle pour l'histoire de l'Islam au Niger. Bien plus, l'explorateur ayant eu soin de repérer avec le plus grand soin, sur la carte, la situation de chaque stèle, il sera possible sans doute, par l'examen comparé des dates mortuaires, de retracer la marche de l'invasion musulmane du Sahara vers le golfe de Guinée et d'en fixer peut-être l'époque approximative. »

Ainsi se dégage nettement la valeur historique, et non plus seulement archéologique et ethnographique, de l'œuvre méritoire et fructueuse accomplie sur les bords du Niger par M. de Gironcourt sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

BULLETIN HISTORIQUE

La mort du général Galliéni, survenue le 27 mai dernier, met en deuil la Société de l'Histoire des Colonies françaises.

Non content de faire lui-même l'histoire, de marquer au Soudan et au Tonkin sa place parmi les pionniers de la conquête et de jouer à Madagascar le rôle que l'on sait, non content d'exposer son rôle et son œuvre personnelle dans des ouvrages qui seront pour les historiens coloniaux de l'avenir des sources d'information de première valeur, le général Galliéni a donné des preuves manifestes et répétées de l'intérêt qu'il portait au passé des colonies françaises. C'est la fondation de ces véritables archives des débuts de la colonisation française à Madagascar que sont ces *Notes, Reconnaissances et Explorations* où se trouvent, à côté de documents qui ne tarderont pas à prendre, qui ont déjà pris une valeur historique, quelques textes anciens; c'est la fondation de cette « Académie malgache », dont le *Bulletin* contient, depuis 1902, tant d'études utiles et de si précieuses pages inédites; c'est enfin une part active prise à la mise à exécution de la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, dont le plan a été conçu par M. Alfred Grandidier et dont l'ensemble constitue un véritable recueil des sources de toute une partie du passé de la grande île.

De tels services rendus à l'histoire coloniale suffisaient pour attacher particulièrement au général Galliéni les membres de notre Société; mais voici qui nous le faisait aimer davantage encore. Lors de la fondation de la Société de l'Histoire des Colonies françaises, le général Galliéni avait été un de ses tout premiers adhérents. Un an et demi plus tard, à un

moment où il pensait devoir jouir de quelques loisirs, il s'était rendu à l'Office colonial ; il avait demandé l'un d'entre nous, il s'était enquis auprès de lui des progrès réalisés par notre Société, des publications en cours ou projetées ; puis il nous avait fait espérer sa collaboration pour l'avenir. Une fois rentré chez lui, le général Galliéni avait adressé à celui qu'il venait d'entretenir, la lettre dont voici le texte :

« Paris, 31 mai 1914.

« Mon cher Monsieur Mourey,

« J'ai été très heureux de pouvoir m'entretenir avec vous de l'Histoire des Colonies françaises et de vous dire combien j'approuvais l'initiative que vous aviez prise. Au surplus, les résultats que vous avez déjà obtenus font bien augurer de l'avenir de votre Société.

« Comme je vous l'ai dit, malgré l'honneur que vient de me faire le Gouvernement, j'ai demandé à prendre un peu de repos et cela surtout dans le but de pouvoir me remettre aux études coloniales qui m'ont toujours intéressé par-dessus tout. Je vais mettre de l'ordre dans les nombreux papiers et documents que j'ai expédiés dans ma villa de Saint-Raphaël et, si l'occasion s'en présente, je pourrai peut-être devenir l'un de vos collaborateurs occasionnels.

« Je serai à Saint-Raphaël à compter du 1^{er} juillet et je vous prie de m'y faire parvenir désormais vos publications.

« Veuillez agréer, mon cher Monsieur Mourey, l'assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués.

« Général GALLIÉNI,
« Saint-Raphaël (Var). »

La Société de l'Histoire des Colonies françaises conservera pieusement le souvenir du général Galliéni.

*
**

Plusieurs des prix décernés en l'année 1915 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont été attribués à des

ouvrages qui intéressent l'histoire des colonies françaises. Pour ses travaux historiques sur la région de Tlemcen et en particulier pour la publication et la traduction de l'*Histoire des rois de Tlemcen* composée au xiv^e siècle par Yahia, frère cadet d'Ibn Khaldoun, M. Alfred Bel a obtenu un prix Bordin de 2.000 francs. Même récompense, sur les fonds du prix Saintour, a été donnée à M. G. Marçais, dont on connaît le bel ouvrage sur les *Inscriptions arabes de Tlemcen*, pour son livre sur *les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV^e siècle*. La médaille Paul Blanchet a été décernée à M. Jules Renault, architecte attaché à la direction des Travaux publics à Tunis, pour ses fouilles en Tunisie et pour l'ensemble de ses travaux.

L'Académie a d'autre part attribué, sur les arrérages de la fondation Piot : 3.000 francs au D^r Carton pour les fouilles de *Bulla Regia* ; 1.500 francs à M. Dieulafoy pour les fouilles entreprises sous sa direction, au Maroc, sur l'emplacement de Volubilis ; 2.000 francs au R. P. Delattre pour des fouilles à Carthage, dans une basilique chrétienne récemment découverte, où il a déjà recueilli environ 150 fragments d'inscriptions chrétiennes.

*
**

L'affaire du capitaine Lopez, dont M. E.-W. Dahlgren a raconté les péripéties dans la *Revue Historique* de juillet-août 1915 (t. CXIX, p. 311-325), constitue surtout une précieuse contribution à l'histoire des agissements de l'Inquisition. Cet épisode montre avant tout la force que possédait encore l'Inquisition en Espagne sous Philippe V et l'impuissance où se trouva l'ambassadeur de France en face d'elle ; mais il jette aussi quelque lumière sur les relations commerciales qui existaient au début du xviii^e siècle, entre Bordeaux et Alger. Si en effet Antoine Philippe Lopez de Paz, qui fut arrêté par les inquisiteurs de Carthagène le 28 avril 1712 à bord du navire l'*Heureuse-Galère*, qu'il commandait, était parti de Toulon et venait d'Alger avec un chargement qu'il devait mener à Cadix, son bâtiment et la cargaison que por-

tait l'*Heureuse-Galère* appartenaient à des négociants de Bordeaux, Michel Tholède et autres. Lopez de Paz lui-même était un bourgeois de Bordeaux, dont l'Amirauté l'avait reçu pilote hauturier et maître de navire le 23 décembre 1702; il jouissait dans sa ville natale d'une certaine notoriété, puisqu'il avait été pourvu de la charge d'enseigne de la milice bourgeoise de son quartier et qu'il avait été reçu au Parlement interprète des langues espagnole et portugaise.

*
* *

Du rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome lu par M. R. Cagnat à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 12 décembre 1915, il ressort que M. Constans a fait, sur les lieux mêmes, une étude méthodique et minutieuse des ruines de la ville romaine de Gigthis, un des *emporìa* de la Petite Syrte c'est-à-dire du golfe de Gabès. Après s'être occupé de l'ensemble de ruines le plus important, c'est-à-dire du forum et des nombreux et beaux monuments qui l'entourent, M. Constans a examiné d'autres monuments : différents temples et basiliques, deux établissements thermaux, un marché, une citadelle byzantine ; il a également relevé les quelques traces qui subsistent seules des docks et de la jetée du port antique. Minime est le nombre des maisons déblayées jusqu'à présent. — En poursuivant ses fouilles à Gigthis, M. Constans arrivera peut-être à trouver de nouveaux arguments en faveur de ses idées sur l'existence d'un art ornemental et décoratif propre aux *emporìa* de la Petite Syrte, soit dans notre Tunisie, soit dans cette Tripolitaine dont les Italiens n'ont pas encore eu le temps de déblayer ni d'étudier les ruines.

*
* *

Les nouvelles fouilles entreprises à Carthage par le R. P. Delattre, à l'aide d'une subvention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (cf. plus haut, p. 247), ont pour résultat d'accroître les connaissances déjà acquises sur

cette Carthage romaine, qu'a naguère si bien étudiée M. Aug. Audollent dans sa grande thèse pour le doctorat ès lettres, comme aussi sur Carthage chrétienne. La vaste basilique dont le P. Delattre a entrepris le déblaiement semble être une des basiliques de Saint-Cyprien, celle dont a parlé Procope, celle qui fut occupée par les Vandales. — Au-dessous des ruines de la basilique de Sainte-Monique, toute voisine, a été trouvée une inscription faisant connaître l'existence, à Carthage, d'un temple de la Sécurité. C'est peut-être sur l'emplacement de ce temple, dont on n'avait jusqu'ici rencontré nulle mention, qu'aurait été érigée la basilique même de Sainte-Monique (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. *Comptes rendus des séances* de l'année 1915, *Bulletin* de décembre, p. 496-498).

*
* *

On sait ce que des études patiemment poursuivies ont fini par établir : l'Afrique Mineure n'est pas, comme on l'a pensé d'abord, exclusivement peuplée d'Arabes, mais une véritable Berbérie « où, comme l'a écrit M. Aug. Bernard, la mince couche arabe repose sur un substratum autochtone à peine modifié et facile à retrouver ». Des différents pays entre lesquels est partagée la contrée dont l'Atlas constitue la charpente montagneuse, le Maroc est celui qui possède aujourd'hui le groupement le plus considérable de Berbères demeurés à peu près purs. Le plus compact aussi. Alors en effet qu'en Algérie les populations berbères sont cantonnées dans des régions bien délimitées, comme la Grande et la Petite Kabylie, l'Aurès et le Mzab, ainsi que le montre l'excellente carte de la « répartition de langue berbère en Algérie » insérée par M. E. F. Gautier dans les *Annales de Géographie* (t. XXII, 1913, pl. XIII; cf. le commentaire aux pp. 255-266), le pays berbère couvre au Maroc, sans aucune solution de continuité, le Rif, les Djebala, le Moyen et le Grand Atlas ainsi qu'une partie des plaines sahariennes situées au sud de l'Atlas. Ajoute-t-on à ce bloc considérable les éléments de même origine qui en débordent les limites dans l'Ouest et

dans l'Est, on en vient à constater l'existence, au Maroc, d'une population berbère très importante « formant l'immense majorité des habitants et occupant la presque totalité du pays ».

Il faut compter avec une telle population : il faut conserver aux tribus berbères les « lois et les coutumes propres en usage chez elles de toute antiquité et auxquelles elles sont attachées » et c'est ce qu'a fait le dahir du 11-15 septembre 1914; il faut respecter ces mêmes coutumes et, pour être à même de les respecter, il faut les étudier et les connaître à fond. Tout cela, les administrateurs français de l'Algérie l'avaient parfaitement compris dès 1837; ils entendaient traiter les Berbères autrement que les Arabes, et voulaient, pour y parvenir, se mettre au courant de leurs usages. Tout cela, les administrateurs français du Maroc ne le comprennent pas moins bien aujourd'hui. Aussi ont-ils commencé (du moins dans les parties de la contrée jouissant des bienfaits de la « paix française ») de se rendre un compte exact et minutieux des us et coutumes des Berbères. Dans ce but a été rédigé, puis adressé à tous les postes du Protectorat, à la date du 15 juin 1914, par conséquent trois mois avant le dahir dont il a été question plus haut, un double questionnaire sociologique et commercial, indiquant spécialement sur quels points devaient, chacun dans sa circonscription, porter leur attention les hommes de bonne volonté auxquels ce questionnaire était envoyé.

Comme un tel questionnaire devait provoquer des recherches et servir de point de départ à une enquête, le Commissaire Résident général a décidé de créer à Rabat un « Comité d'études berbères » ayant pour rôle de centraliser les travaux établis dans les différentes régions du Maroc sur les populations berbères. C'est quelques mois après les mesures successives dont il vient d'être parlé qu'a été fondé ce Comité, que préside le secrétaire général du Gouvernement Chérifien et que compose en majeure partie le personnel enseignant de l'« École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat ». Dès le premier jour, le Comité d'Études berbères a été doté d'une publication, les *Archives*

Berbères, où seront insérés des travaux et des notices ayant trait aux populations et à la société berbères.

Naturellement, c'est du présent surtout que s'occuperont le Comité d'Études berbères et les *Archives Berbères*, dont nous avons les deux premiers fascicules sous les yeux. Comme l'a écrit, dans une sorte d'article programme, le colonel H. Simon « ce qui importe au Gouvernement qui a assumé la tutelle des indigènes, ce n'est pas tant de connaître l'origine exacte de ces derniers que de savoir à quel groupe les rattachent leurs us et coutumes, dont le respect est aujourd'hui considéré comme un axiome dans la politique coloniale ». On trouvera dans les *Archives Berbères* la trace de ces préoccupations ; les fonctionnaires du Protectorat Chérien ne doivent-ils pas y puiser « d'utiles indications pour les règles à observer dans leurs relations avec nos protégés indigènes » ? Toutefois le nouveau recueil ne se bornera pas à ce rôle pratique ; l'histoire, en particulier, y tiendra sa place, et les savants y trouveront leur compte. C'est ce que prouve la note, si riche en précisions de toutes sortes, de M. René Basset par laquelle débute le second fascicule des *Archives Berbères*.

Aussi la Société de l'Histoire des Colonies françaises ne peut-elle qu'applaudir à la nouvelle initiative du général Lyautey et souhaiter une cordiale bienvenue aux *Archives Berbères*. Elle ne doute pas qu'elle ne doive y puiser de nombreux matériaux se rapportant à son objet particulier, et elle aura grand plaisir à en faire, soit une brève mention, soit une minutieuse analyse.

*
* *

Le compte rendu donné par M. Léonard Aurousseau dans le *Bulletin de l'École française de l'École d'Orient* (t. XIV, 1914, n° 9, p. 8-43 avec deux croquis) de l'ouvrage de M. Georges Maspero sur *le royaume de Tchampa* —, publié à Leyde, chez E. J. Brill, en 1914, en un volume in-8 de xiv-374 p., — contient une foule de précieux renseignements. Ce sont d'abord des remarques très précises sur différents

ouvrages chinois, au nombre de onze, intéressant le Tchampa, dont M. Maspero n'a pas eu connaissance ou d'où il n'a pas extrait tous les passages utiles pour lui ; c'est ensuite une discussion minutieuse et très serrée des différents passages du *Chouei king tchou* relatifs à la ville fortifiée de K'iu-sou et à la première capitale connue du Lin-yi, « établie à Tien-tch'ong ». Il résulte de cette discussion que la ville forte de K'iu-sou, établie elle-même à la place du Si-K'iuan des Han (conquise en 248 par les Chams) doit être localisée dans les environs immédiats de la ville actuelle de Hué, au S. de la rivière du même nom, au lieu dit Ban hô. Là, c'est-à-dire dans le S.-O. de la capitale de l'Annam, se trouvent des ruines de remparts chams, ruines qu'a décrites M. Henri Parmentier dans son *Inventaire des Monuments Chams de l'Annam*, t. I, p. 512 ; « à la ville ancienne que ces ruines évoquent, conviennent merveilleusement certains détails de la description du *Chouei king tchou*. » — Quant à la capitale du Lin-yi, l'ancienne Siang-lin, que le même ouvrage place à 400 *li*, soit environ 200 kilom. de K'iu-sou, M. Aurousseau tire du texte du *Chouei king tchou* des renseignements qui permettent de la localiser « un peu au S. de Quang-nam, à 20 kilom. environ du bord de la mer, sur une rivière formée de deux cours d'eau ». Il arrive, grâce à des données archéologiques dont il doit la connaissance à M. H. Parmentier, à tomber d'accord avec M. Maspero pour identifier la première capitale du Lin-yi avec Tra-kieu.

*
* *

Quel remarquable essor a pris en France, au début du XIX^e siècle, l'industrie du papier peint, tous ceux qui ont visité en 1914, ou qui visitent actuellement (juin-juillet 1916) au château de la Malmaison, l'exposition de la collection de M. Charles Follot le savent de reste. On était loin alors des décorations banales d'aujourd'hui ; de vastes compositions, de véritables tableaux tapissaient les murs des salons et des boudoirs. Certaines œuvres exécutées à l'époque présentent un réel intérêt de curiosité historique et géogra-

phique ; tel est le cas pour celle que signalait, dans un article récent de la *Revue des Etudes Napoléoniennes* (novembre-décembre 1914, p. 244), M. Henri Clousot, et dont on ne connaît pas actuellement d'échantillon, si bien qu'il faut, pour en parler, s'en rapporter à la description que l'industriel de Mâcon Joseph Dufour a publiée de cet ensemble décoratif. « *Les Sauvages de la Mer Pacifique*, tableau pour décoration en papier peint, composé sur les découvertes faites par les capitaines Cook, de la Pérouze et autres voyageurs, formant un paysage en nuances exécuté sur vingt lés ou largeurs de papier de vingt pouces sur quatre-vingt-dix de hauteur, de la fabrique de Joseph Dufour et Comp. », tel est le titre de la brochure de 48 p. in-12 composée et imprimée par le fabricant à Mâcon, imprimerie Moiroux, en l'an XIII. On y trouve une curieuse description de l'ensemble décoratif dessiné pour ses ateliers par un artiste de talent Jean-Gabriel Charvet. « Au milieu de l'admirable végétation tropicale des îles du Pacifique, dit un catalogue anglais qui annonçait récemment la mise en vente de cette brochure et en donnait une succincte analyse (*Museum Book Store, Catalogue n° 62*, 1915 ; n° 735 du Catalogue), des sauvages nus ou couverts de vêtements singuliers se font une guerre barbare, dansent des danses mystiques ou accomplissent d'étranges cérémonies religieuses. » Qu'un industriel n'ait pas hésité à exécuter un tel ensemble décoratif, voilà une preuve manifeste de la popularité dont jouissaient, dans les premières années du dernier siècle comme à la fin du xviii^e (on sait que, dans sa prison du Temple, Marie-Antoinette lisait les voyages du capitaine Cook), les toutes récentes découvertes effectuées dans la Mer du Sud ; cette preuve méritait d'être signalée ici.

En voici une autre, que nous relevons dans le même catalogue n° 62 du « *Museum Book Store* » : en 1801 fut représentée à Londres, au théâtre de Covent Garden, une pantomime intitulée *Perouse, or the Desolate Island*. Le n° 763 du catalogue précité est le livret explicatif de cette pantomime dramatique dont l'infortuné La Pérouse et ses compagnons étaient les héros, et dont leur naufrage (on en ignorait alors les circonstances) était le sujet.

*
* *

Elles sont bien justes, les observations critiques que M. B. Sulte a publiées dans un récent cahier du *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* (janvier-février 1916, p. 7-10) sous le titre de *Vieux papiers*. « Ce n'est pas tout que de découvrir un document des siècles passés, il faut pouvoir le lire; ce n'est pas tout que de l'imprimer, il faut l'expliquer au lecteur », écrit M. Sulte en débutant; et il montre les difficultés de tous genres que doit surmonter un éditeur scrupuleux: difficultés de lecture, d'identification des noms propres, des sobriquets et des surnoms, de commentaire; et il justifie chacune de ses propositions par des exemples. « Je viens de terminer (raconte-t-il) l'examen d'une carte de 1696 embrassant quatre seigneuries. Sur soixante-quatorze noms qu'elle porte, cinquante-sept ont besoin d'être expliqués... Pour rendre ce document intelligible, il faut avoir sous les yeux le papier-terrier des seigneuries en question, connaître l'histoire de ces localités par le menu, comparer avec d'autres cartes, antérieures ou plus récentes... Cette carte a dû être écrite assez correctement en 1696, mais elle est perdue — ce qui nous en reste est la copie d'une copie — de sorte que vous y voyez Corny pour Croisille, Celnitse pour Belisle, Lafeste pour Lacerte, Notot pour Lintot, Morell pour Mouette. Supposons qu'un graveur quelconque nous donne un *fac-simile* de cette pièce; il nous rendrait la vie bien dure. » Et, non content de cet exemple typique, M. Sulte de les multiplier: « J'ai vu çà et là, durant des années, la signature ou la mention d'un nommé Boumois, et plus tard j'ai découvert que c'est La Vérendrie, l'explorateur du Nord-Ouest. » En terminant, le savant historien canadien constate que les *Édits et Ordonnances* publiés par le Gouvernement [canadien] en 1854-1856, aussi les *Titres seigneuriaux*, en 1852, sont criblés d'erreurs de tous genres. A combien de textes relatifs à nos anciennes colonies pourraient s'appliquer les critiques si légitimement énoncées par M. B. Sulte au sujet de certaines publications canadiennes!

*
* *

Le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* a publié dans sa livraison de mars-avril 1916 (p. 80-93) une étude de M. H. Simard sur les seigneuries du district de Saguenay. Non content d'esquisser à grands traits l'histoire de ces différentes seigneuries, l'auteur y rapporte quelques curieux traits de mœurs des anciens habitants, que lui ont racontés à lui-même, sur les rivages de la Baie Saint-Paul, de vieilles personnes témoins oculaires de la plupart d'entre eux. M. Simard a pu, par tradition orale, remonter ainsi jusqu'aux temps de la domination française dans le district de Saguenay.

*
* *

Le *Bulletin des Recherches historiques* donne, dans son numéro de mai 1916 (vol. XXII, p. 129-138), la date de la mort de l'hydrographe du Roy, Jean Deshayes, qui fut envoyé au Canada au printemps ou dans l'été de 1685 pour dresser la carte du Saint-Laurent. C'est le 18 novembre 1706 qu'est décédé Jean Deshayes, à l'Hôtel-Dieu de Québec, ainsi qu'il appert de l'inventaire de ses effets mobiliers dressé le 22 décembre suivant par le notaire Jean de la Cetière. M. Pierre-Georges Roy, à la suite de quelques notes biographiques sur Jean Deshayes, a publié le texte intégral de cet inventaire, qui montre dans quelle situation peu fortunée se trouvait l'hydrographe du Roy au moment où il mourut.

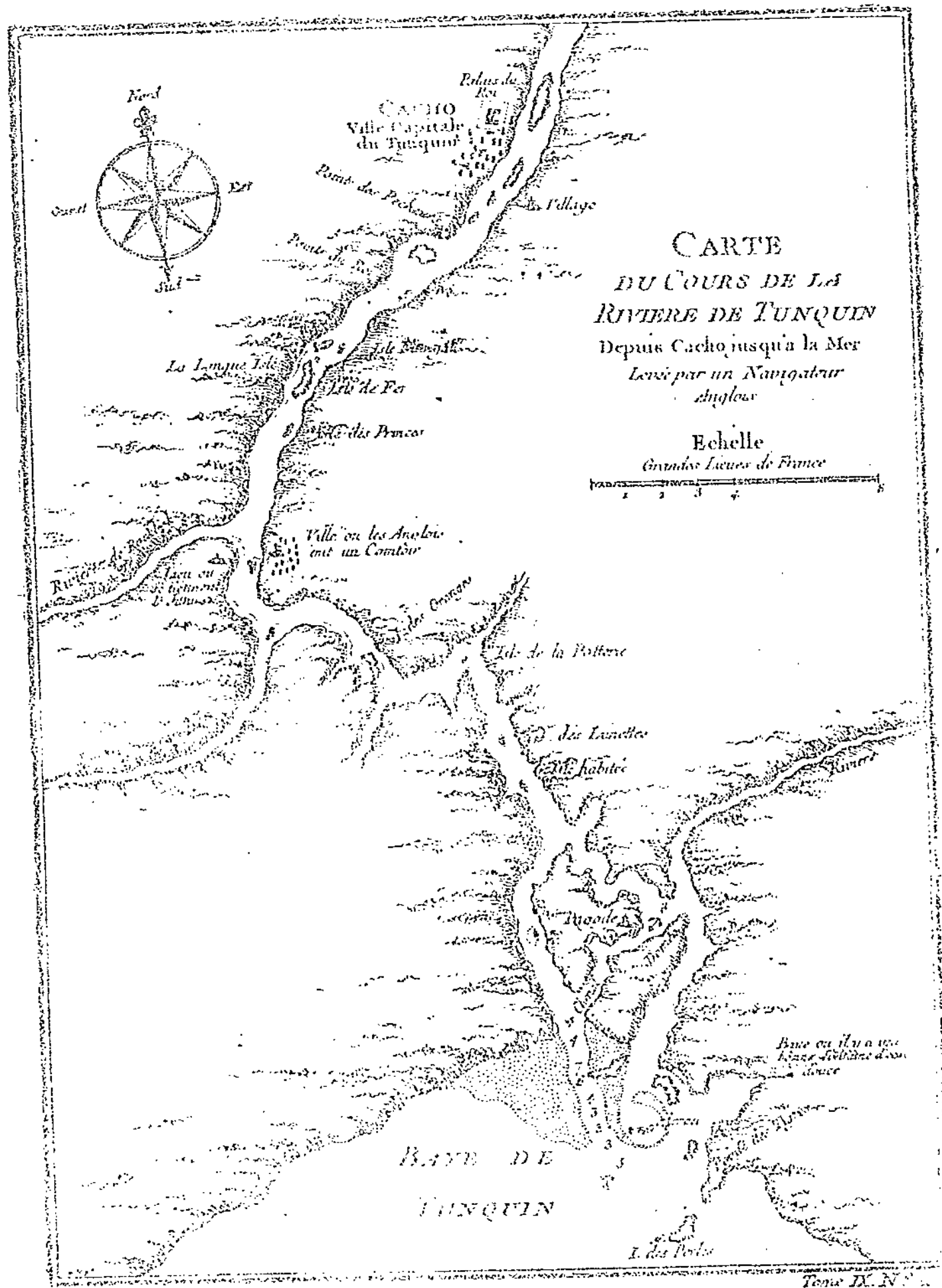
*
* *

En dédiant « à tous les valeureux colons du Témiscaming et de l'Abitibi, qui poursuivent dans les forêts du Grand Nord l'œuvre civilisatrice commencée, il y a trois cents ans, par leurs ancêtres sur les rives du Saint-Laurent », le « précis historique » qu'il vient de publier sur *la Colonisation du Canada sous la domination française* (Québec, 1916, in-8 de

xii-90 p., carte), M. l'abbé Ivanhoé Caron a nettement indiqué dans quel but il a écrit son livre. Il a voulu faire connaître aux nouveaux colons du Canada leurs plus anciens titres de noblesse et leur montrer comment avaient procédé naguère leurs prédécesseurs de la vallée du Saint-Laurent, et c'est avec cette idée bien arrêtée que le « missionnaire colonisateur » qu'est M. l'abbé Ivanhoé Caron a rédigé son travail. Œuvre de science ? Non pas ; mais œuvre de vulgarisation fondée sur l'étude des ouvrages scientifiques déjà publiés sur le sujet, où sont groupés — parfois trop peu systématiquement — nombre de faits importants, où sont mises en pleine lumière les qualités des colons qui furent les véritables fondateurs de la nation canadienne française. Un tableau des concessions de fiefs et de seigneuries octroyés dans la vallée du Saint-Laurent, donnant pour chacune d'elles la date de la concession et le nom du premier concessionnaire, la situation de chaque seigneurie d'après la division actuelle en comtés et sa superficie en arpents, une carte de la province de Québec et de ses comtés complètent heureusement ce petit volume.

Le Gérant : G. PROTAT.

MAGON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



Cours de la « Rivière du Tonkin », levé par un navigateur anglais.

(PRÉVOST : *Histoire générale des Voyages*, IX, p. 95.)